

75^{ème} CONGRES NATIONAL
LE TOUQUET (62)
10 & 11 JANVIER 2020



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

SOMMAIRE

OUVERTURE DU CONGRES	2
INTERVENTION DU PRESIDENT DU COMITE ORGANISATEUR	2
ALLOCATION M. CANTARELLI JOSEPH, PRESIDENT	3
APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 74 ^{EME} CONGRES DE TROYES	6
RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES	7
RAPPORT FINANCIER	8
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	12
REGLEMENT FINANCIER	13
ASSOCIATION ILONA	14
COMPTE RENDU FINANCIER DE LA SAOS	14
POLE ADMINISTRATIF	16
ARBITRAGE & REGLEMENTS	18
PROJET CENTRE NATIONAL « MICHEL DESBOIS » DE LA F.F.P.J.P.	20
CHANCELLERIE	23
COMMUNICATION	24
DISCIPLINE	25
EQUIPEMENTS SPORTIFS	27
ETHIQUE	28
INFORMATIQUE-NUMERIQUE-LICENCE-REGLEMENTS	28
POLE ADMINISTRATIF - PERSONNEL	29
CALENDRIER FEDERAL	30
GESTION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE - REPARTITION DES EQUIPES	30
CHAMPIONNAT NATIONAL DES CLUBS (CNC)	32
COUPE DE FRANCE	34
ENTREPRISES	35
COMMISSION FEMININE	36
COMMISSION CARCERALE	38
COMMISSION HANDICAP	39
JEU PROVENCAL	41
JEUNES - SCOLAIRE	41
NATIONAUX	43
MEDICAL	45
SOCIETE SCM2	47
M. CALOUIN –AJDOINT AU MAIRE DU TOUQUET	47
RAPPORTS D'ACTIVITES DE LA D T N	48
PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET 2020	55
DEBATS	58
CONFEDERATION EUROPEENNE DE PETANQUE (C.E.P.)	65
QUESTIONS DIVERSES	67
M. FASQUELLE –DEPUTE 4 ^{EME} CIRCONSCRIPTION DU PAS DE CALAIS	70
QUESTIONS DIVERSES (SUITE)	70
RECOMPENSES	76
REMISE DES MEDAILLES	77
CLOTURE CONGRES	78

ANNEXES :

- * Palmarès sportif 2019
- * Représentants F.F.P.J.P., Comités Départementaux & Régionaux
- * Bilan, compte de résultat F.F.P.J.P.
- * Budget 2020
- * Règlement financier 2020

OUVERTURE du CONGRES

(Le Congrès débute à 14h55)

M. CANTARELLI (*Président*). – Nous avons fait le pointage, présents 176 délégués sur 207 et 1793 voix sur 2082 possible au moment de l'ouverture du congrès. Le quorum est atteint. Il déclare l'ouverture du 75ème congrès de la F.F.P.J.P.

(Marseillaise)

Cette année nous avons perdu beaucoup de collègues, présentation des disparus à l'écran, les photos de

Amis, Champions, Dirigeants qui nous ont quittés en 2019 : Remy AUMERAN, Jean-Claude BOUTTIER, Jacques CHANTOME, Pierre CHESNOY, Henri GAULIER, Miguel LENGLET, Jean-Pierre DARREOUS Jean-Claude TERRADE, Christian SANSON, Maurice THIEFFAINE, Gilbert QUILES, Louis VENTURINI, Raymond VIVIANI.

(Les Congressistes se lèvent pour respecter une minute de silence)

Il excuse Gérard CHEVALIER, Gwenaëlle PAUGAM, Laurent ROUGIER et M. Claude AZEMA, Président de la CMSB et de la FIPJP.

Il présente M. Mike PEGG, Président de la CEP, M. SJOERD Pieterse ex-président de la Fédération Néerlandaise de Pétanque (NJBB) et Mme Lieke VOEGELS, leur nouvelle présidente.

Il recevra au cours de ce congrès pour la Municipalité M. l'adjoint au Maire CALOIN Denis, le député FASQUELLE Daniel.

INTERVENTION DU PRESIDENT DU COMITE ORGANISATEUR

M. EVRARD (*Président du Comité du Pas de Calais*). – Mesdames, Messieurs les membres du comité, Mesdames, Messieurs les partenaires et invités, Mesdames, Messieurs les congressistes et chers amis, Permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette année 2020, que cette nouvelle année vous apporte santé, joie et réussites sportive et professionnelle.

C'est avec grand plaisir que le Comité du Pas de Calais et moi-même vous accueillons aujourd'hui au Touquet pour ce 75^{ème} Congrès de la F.F.P.J.P.

Les plus anciens d'entre vous se souviendront que je vous accueillais déjà dans cette même ville du Touquet. A l'époque, la commune du Touquet n'avait pas le rayonnement actuel et le député maire avait dû faire appel aux hôteliers et restaurateurs pour qu'ils ouvrent.

Les temps ont changé et aujourd'hui la commune vit toute l'année, elle en a fait sa devise puisque c'est la commune des 4 saisons ; même si les chantiers importants qui se déroulent l'hiver ont posé quelques problèmes pour les ressources hôtelières – je m'en excuse – et que des problèmes SNCF ont perturbé certains trajets, hier la zone nord était totalement bloquée, ce sont des aléas indépendants de notre volonté.

Le Comité du Pas de Calais avec l'aide des bénévoles du club local ont participé grandement à l'organisation et la préparation de ce congrès, ils ont mis tout en œuvre pour vous recevoir dans de bonne condition. J'espère que vous garderez un excellent souvenir de votre venue dans notre belle Région. Bon courage à toutes et tous.

(Applaudissements).

ALLOCUTION M. CANTARELLI Joseph, Président

M. CANTARELLI. – Mesdames, Messieurs, chers collègues, chères toutes et tous,

Nous adressons nos vifs remerciements :

- Au Conseil Départemental du Pas de Calais, la Ville du Touquet, le personnel du Centre des 4 Saisons,
- A Éric EVRARD et son équipe de bénévoles du CD 62,
- A vous toutes et tous pour l'accomplissement de vos missions au service du « terrain » et de la fédération,
- A nos collègues du Comité Directeur et de la DTN,
- A notre personnel salarié de la fédération et de la SAOS,
- Aux partenaires de la fédération.

Soyez remerciés pour vos aimables invitations :

- AG du CR PACA Samedi 2 Février 2019
- AG CD08 Samedi 19 Janvier 2019
- AG CD57 Dimanche 17 Novembre 2019
- AG CD32 le 14 décembre 2019
- AG CD39 le 30 novembre 2019
- AG CD31
- AG CRO 25/26 janvier 2020 à laquelle j'assisterai.
- CD53 fêtera ses 50 ans le 25 Janvier prochain : Joyeux Anniversaire !

Un Congrès est un moment de rencontre qui permet d'informer, d'échanger de débattre et donc de communiquer.

La fédération s'emploie à communiquer aussi en cours d'année, sauf dans le cas de publications par des tiers sur les réseaux sociaux et les réactions parfois vives et critiques qui s'ensuivent sur l'une ou l'autre « affaire en cours ».

Retenez que notre absence de réponse est surtout motivée, et chacun de vous l'aura compris, dans les cas de sanctions administratives et/ou disciplinaires qui nous imposent un devoir de réserve tant que les procédures sont en cours et/ou susceptibles d'appel.

Ceci devait être dit, sans précisions ni détails, et il est temps de revenir maintenant sur nos activités administratives et sportives.

Nos performances internationales Nous continuons à engranger de grandes performances malgré la montée en puissance des autres nations notamment celles des pays Asiatiques. Je ne vais pas enlever à notre DTN le plaisir de vous donner en cours de Congrès le palmarès des championnats internationaux suivants.

➤ Europe

- CE Triplette Vétérans
- CE Triplette et Tir de Précision Hommes
- CE Triplette et Tir de Précision Espoirs Hommes et Femmes

➤ Monde

- CDM Triplette et Tir de Précision Jeunes
- CDM Triplette et Tir de Précision Femmes

➤ Les organisations internationales en France

- CE Triplette et Tir de Précision Espoirs Hommes et Femmes à Saint-Pierre-Lès-Elbeuf (76)

Nos félicitations à l'organisateur CR Normandie et nos plus vifs remerciements à toute l'équipe de bénévoles du Président Philippe POULARD.

Nous avons pu avec grande satisfaction retransmettre en direct les parties du dimanche sur la Chaîne Sport en France. Les jours précédents étaient placés sous les caméras de notre WEB TV Fédérale.

Finale de la Coupe d'Europe à Saint Yrieix sur Charente (16) : 16 nations au départ en présence de notre WEB TV Fédérale.

Nous félicitons le Club de LYON CANUTS (69) pour sa victoire contre MONACO en finale et toute l'équipe de bénévoles du Président Départemental Éric HERVOUET du CD16 est à saluer pour l'excellence de son organisation.

Nos candidatures aux organisations internationales pour 2020 et après...

➤ Europe

- 1^{er} au 04 Octobre 2020 : CE Triplette Espoirs et Jeunes Hommes et Femmes à Saint-Pierre-Lès-Elbeuf (76) : l'organisateur en sera le CD76
- **26 au 29 Novembre 2020, Coupe d'Europe** : la 23^{ème} édition aura lieu à nouveau au Boulodrome de Saint-Yrieix sur Charente (16) qui en a repris pour 3 ans en raison de la nouvelle formule envisagée par la CEP.

La Coupe d'Europe va passer à 32 équipes au lieu des 16 actuelles afin de supprimer la phase de qualifications qui se déroulait chaque année en juillet.

Ceci dans le triple but :

- De gagner une date au calendrier international
- De minimiser les frais des clubs
- D'accroître plus encore l'intérêt et l'attrait de cette magnifique compétition.
- **19 au 26 Septembre 2021** : organisation du Championnat Europe Triplette Vétérans et Triplette Hommes à Albertville (73) dans la Hall Olympique

➤ Monde

La FFPJP a posé candidatures auprès de la FIPJP pour :

- 2023 : Championnats du Monde Tête à tête et Doublette Seniors Homme et Femme et Doublettes Mixte
- 2024 : Championnats du Monde Triplette Hommes

Ministère et ANS (Agence Nationale du Sport) – Budget de l'ANS, Projet Société et Budget des Sports

1) Le budget 2020 de l'ANS est établi à 292 millions avec 284 de dotation et 8 de partenariats privés.

- 7 millions pour le fonctionnement de l'agence
- 90 millions pour le haut niveau et la performance
- 194 millions pour le développement dont :
 - 139 M€ pour la part territoriale et fédérale – avec 66 millions consacrés aux projets sportifs fédéraux sachant que nous passons de 29 fédérations préfiguratrices à 79 en 2020.
 - 55 M€ pour la part Equipement (dont 45 ouverts pour l'instant)

2) Projet de Loi (PJJ) « Sport et Société »

Pour ce projet qui sera présenté au parlement au printemps 2020, le ministère a retenu 3 grands axes.

Axe 1 : Accompagner la réforme du modèle sportif français

La direction des sports a trouvé pertinent d'ouvrir une réflexion sur la remise en cause de la tutelle, qui serait remplacée par un « contrat de délégation » entre les fédérations et l'Etat. Ce contrat permettrait ainsi de mieux encadrer les droits et obligations de chacun (Etat et fédération sportive).

Je formule le vœu que tout cela mène à plus de reconnaissance et au meilleur développement de la FFPJP

Statut des Présidents de Fédérations : il n'est pas exclu que revienne sur le tapis le nombre limité de mandat et une limite d'âge pour les présidents de fédération, le vote des clubs dans les assemblées générales, etc...

Axe 2 = Rendre le sport accessible au plus grand nombre de français avec 3 grands sujets :

- Le sport en club
- Le sport en entreprise
- Le sport à l'école

Pour faire de la France une nation sportive – le souhait du Ministère des sports – il faut faire attention à ne pas confondre l'activité physique du plus grand nombre et le sport. Le sport associé au mouvement associatif n'est pas la même chose que le sport pratiqué seul. Des missions ministérielles de services publics et d'utilité publiques sont gérées dans le club. Ce n'est pas le sport qui importe mais bien la pratique du sport et comment nous le pratiquons.

Le sport associatif comprend la formation, la pratique et le contrôle. Il faut se concentrer sur le sport et les valeurs. L'idée d'une définition juridique du sport fait son chemin car le sport associatif est un choix de société. Sinon quel intérêt de définir le Club et comme nous l'avons fait de le placer au centre des projets sportifs fédéraux ?

Toute la question est de savoir si on veut 3 millions de licenciés ou de pratiquants.

Ce qui vient d'être dit pose la problématique, entre autres, de la licence, d'où le débat que nous avons souhaité avoir avec vous durant le présent congrès

Axe 3 : protéger les acteurs du sport et les compétitions sportives :

- Protection des compétitions (paris sportifs),
- Le contrôle de l'honorabilité des dirigeants, l'augmentation de la transparence dans le processus de décisions des fédérations en interne
- Lutte anti-dopage : attribution de pouvoirs d'enquête est donnée à l'AFLD avec obligation de signalement au sein des fédérations des faits de dopage.

Le CNOSF sera représenté par 2 membres pour chaque grand axe avec réunion tous les 15 jours jusqu'en mars pour faire des propositions. Au final ce sera la Ministre qui tranchera avant la présentation du projet au Parlement.

3) Budget des sports

Le budget est en cours de discussion au Parlement. Plusieurs actions ont été menées notamment un plaidoyer dans le journal l'Equipe. Vous avez été sollicités pour intervenir auprès de vos députés.

Les Jeux de la Francophonie 2021

A la suite du désengagement début 2019 du Canada, la République Démocratique du Congo s'est portée candidate. Validation a été donnée par les instances de la Francophonie et les Jeux culturels et sportifs auront lieu du 23 juillet au 1er août 2021 à Kinshasa.

Les fédérations sportives concernées seront prochainement sollicitées pour commencer à mobiliser les jeunes sportifs susceptibles de prendre part à ces Jeux.

Le suivi de notre Projet Fédéral

Les actions avancent bien comme par exemple :

- la création du Club des Partenaires. Cette action était inscrite dans notre Projet Fédéral. Nous avons près de 6000 clubs et il nous en manquait 1 à créer pour contribuer au développement de nos sports. Le 17 Octobre de cette année, ce club a été créé à l'Abbaye du Grand Gigognan à SORGUES (84). Une très bonne participation de nos partenaires pour une journée conviviale et d'échanges. Un succès incontestable aux dires de tous les participants. Lucette COSTE y reviendra en tant que Présidente de la SAOS.

- La signature de conventions comme la pentartite Ministère / Scolaire, celle nous liant à la FFH, etc...
- Le Centre National de la FFPJP, pour lequel je vous ferai une présentation en cours de Congrès.
- La professionnalisation et la gestion des CTFR etc... Hier matin ont commencé les entretiens avec les Régions suivantes : Centre Val de Loire, Grand Est, Corse, Bourgogne Franche-Comté, Normandie, Ile de France qui se terminent demain matin avec la Région Hauts de France.
- La création de notre clip fédéral qui vous sera projeté en fin de cette allocution.

Les points précis et détaillés de toutes les actions seront faits lors des comptes rendus des Commissions par après.

- CNOSF : la carte passerelle entre éducation et les clubs fonctionne très bien puisque 50 % des jeunes se sont licenciés. Nous vous avons transmis dans un premier temps le document à remettre à vos clubs les encourageant à y participer.

- Relevons avec fierté, notre participation aux premiers Jeux des Masters qui auront lieu à Vichy du 8 au 11 octobre 2020. Il s'agit d'un événement multisports, destiné aux adultes de +35 ans, offrant la possibilité aux

engagés (licenciés dans une fédération) de participer à plusieurs épreuves d'affilée et réparties sur 4 jours (du jeudi au dimanche) : course à pied, natation, cyclisme, triathlon, tir à l'arc et pétanque. 100% des bénéficiaires seront fléchés pour subventionner les Jeux des Jeunes qui cibleront les collégiens l'année suivante. Chaque fédération participante sera financièrement dédommée. Les Jeux des Masters s'inscrivent dans la perspective des World Masters Games qui se dérouleront en France en 2025 et concourront à l'héritage de Paris 2024.

- Trophée Club + : le projet trouvera sa concrétisation le 27 Mars 2020 lors d'une soirée de prestige au CNOSF. Nos clubs affiliés peuvent candidater au moyen de l'annonce électronique que nous vous avons transmise. Les critères de récompenses sont les suivants :

1. Excellence Environnementale
2. Initiative de Santé (plus dans le sens thérapeutique que prévention)
3. Accompagnement éducatif
4. Cohésion Sociale
5. Inclusion
6. Valeurs et Citoyenneté

A cela s'ajouterait une 7ème récompense pour le Trophée « Coup de cœur ».

- Action reportages « mon club » : le club choisi avec la DTN est l'UNION PETANQUE ARGONNAISE (ORLEANS) pour un reportage en Janvier 2020

Conclusion : La difficulté d'assumer nos fonctions n'est plus à démontrer, 3 Présidents de Départements (CD33, CD28 et CD30) ont lâché prise cette année (4 l'an dernier). Nous ne préjugerons pas de leur motivation. Oui, nous vivons une période de grande mouvance, pour ne pas dire « turbulence » du monde sportif français avec des tâches et contraintes de plus en plus nombreuses et denses.

Pour assumer, appuyons-nous sur notre passion commune et nos fortes convictions pour le meilleur développement possible de nos deux sports pétanque et jeu provençal. Je savais, comme vous toutes et tous, depuis longtemps que la vie d'un dirigeant n'est pas un long fleuve tranquille. L'année écoulée a connu bien des joies mais aussi des peines en raison de décisions « difficiles et malaisées » que nous avons eues à prendre. Nous essayons, en toute collégialité, et avec le Comité Directeur, de veiller à l'application de nos textes, et au respect de nos valeurs et de notre institution qu'est la FFPJP. Nous fêterons le 31 Janvier prochain les 20 ans du Mouvement Associatif sur le thème de « la citoyenneté » qui colle parfaitement au but visé par notre Projet Fédéral « *une pétanque citoyenne de santé et de bien-être* ».

Souhaitons-nous un bon et fructueux Congrès qui pour moi un moment très particulier, un anniversaire de date et de lieu. En effet mon premier congrès de dirigeant départemental de la FFPJP fut celui du TOUQUET de Janvier 1987 qui fait de celui de 2020 mon 34ème de rang sans en avoir manqué un seul. Un peu d'émotion, aucune nostalgie, mais une passion intacte au présent et exclusivement tournée vers l'avenir. Nous vous souhaitons bonne santé ainsi qu'une très bonne année sportive 2020 en vous remerciant pour votre aimable attention.
(Applaudissements)

(Lancement du clip fédéral)

APPROBATION du COMPTE RENDU du 74^{ème} CONGRES de TROYES

Mme VEROLA (Secrétaire Générale Adjointe). – Nous passons à l'approbation du compte rendu du 74^{ème} congrès de Troyes.

Y a-t-il des questions ? (Aucune)

Qui est contre ? Personne

Abstention ? Personne

En l'absence d'opposition, le compte rendu du 74^{ème} congrès de Troyes est adopté à l'unanimité.

RAPPORT MORAL et d'ACTIVITES

Mme VEROLA (Secrétaire Générale Adjointe). – Lecture du rapport moral préparé par Mme PAUGAM Gwenaëlle, Secrétaire Générale :

« Bonjour à toutes et à tous, des événements familiaux m'empêchent malheureusement d'être avec vous aujourd'hui ; mais j'espère que les choses vont vite s'arranger et avoir l'occasion de vous voir prochainement.

Bienvenus mesdames et messieurs afin de participer, et non pas d'assister, au 75^{ème} Congrès National de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal. Merci à tous d'être présents, non sans difficultés peut-être pour certains au vu des perturbations qui règnent dans notre pays et plus particulièrement dans les transports depuis plusieurs jours...

Nous voici rendus au Touquet-Paris-Plage, qui comme son nom ne l'indique pas est une ville du département du Pas de Calais, située à une vingtaine de kilomètres au nord de Berck, rendue célèbre par « Bienvenus chez les Ch'tis », bienvenus dans le Nord.

Je remercie Éric EVRARD, président du Comité Départemental de nous recevoir en ce centre des Quatre Saisons. Même si l'hiver n'est pas la saison idéale pour la baignade... la région est fort belle et incitera sûrement plusieurs d'entre nous à venir en profiter un peu plus en meilleur climat.

Nous savons que c'est toujours un défi d'organiser cette assemblée annuelle, mais nous ne doutons pas qu'avec l'aide de toute son équipe cela sera certainement une réussite. Je remercie les personnalités qui nous font l'honneur d'assister à nos travaux ; nous savons que leur calendrier est chargé à cette époque de l'année. Remerciements également à nos partenaires :

UHLSPORT notre équipementier

OBUT partenaire historique et fabricant n° 1 de boule de pétanque, MMA notre assureur, Les Eaux Vernière, Odalys partenaire de vos vacances, MS pétanque fabricant de boules, La chaîne L'Equipe, Audika spécialiste de l'audition, TORO Pétank, BOULENCIEL et JPF Pétanque : Partenaires officiels du Car Podium Fédéral

GRILL O'BOIS producteur de charbon de bois pour barbecue et bois de chauffage, SMC2 : leader en France de la construction des bâtiments sport et loisirs.

Je n'oublie pas la Fondation ILONA.

Merci au personnel du siège : Xavier GRANDE, Kévin GALLIER, Patricia GIORGETTI, Régine SINGRELIN, Clément MENEHIN, Christy MARACCINI, Rémi SEGUIN pour la SAOS.

Merci à la DTN : Jean-Yves PERONNET, Patrice RODRIGUEZ, William ROUX, Corentin DUTERME, Anna MAILLARD.

Je n'oublie pas nos arbitres, nos éducateurs, nos speakers Laurent CAUSSE, Marc Alexandre et notre chauffeur Hervé présent sur les championnats de France et le Pétanque Tour. J'ai bien sûr une pensée pour Jean-Pierre DARREOUS qui nous a quittés mais qui restera dans nos mémoires.

J'espère n'avoir oublié personne dans cette liste de remerciement.

Nous entamons déjà la dernière ligne droite de cette mandature « atypique ». Elle restera marquée par la disparition douloureuse de notre ami Michel Desbois qui nous a quittés beaucoup trop tôt. Tu me manques tellement ! Cette dernière année sera un peu plus courte qu'à l'habitude. Eh oui, comme vous le savez, le prochain congrès électif aura lieu en décembre prochain à Evian.

Qui dit élection, campagne électorale, dit questions : Qui va se représenter ? Qui sera candidat ? Qui a des chances d'être élu ? Qui ? Qui ? Qui ? Les suppositions et les pronostics vont aller bon train. Il paraît que c'est une tradition Française d'être toujours en campagne entre deux élections...

Je ne parlerai pas pour mes collègues, mais pour ma part, je ne me représenterai pas pour un quatrième mandat (Ça fait une énigme en moins).

Pour autant, il faut continuer à avancer sans perdre de vue l'intérêt général !

L'année a, comme d'habitude, été riche en événements. Le président a déjà évoqué de nombreux sujets. Je laisserai le soin à mes collègues de vous parler de leur domaine respectif dans leur rapport de commission. Ils le feront très bien et cela évitera les répétitions.

L'ordre du jour est chargé mais l'intérêt de cette Assemblée Générale est la participation de tous. Il est prévu un débat sur l'orientation de notre licence et l'éventuelle transformation du Championnat de France Triplette. Mais au vu des questions reçues, nombreux d'entre vous s'interrogent notamment sur les modalités de qualification du nouveau Championnat de France de Tir de Précision. Beaucoup de fake news (fausses informations) semblent circuler. Nous prendrons le temps d'échanger et de clarifier le sujet.

Sur le plan sportif, je tiens à renouveler mes félicitations à tous nos champions et championnes pour leurs titres et leurs performances de l'année. Vous connaissez déjà tous ces résultats. Aussi, je ne les citerai pas. Le Palmarès défilera en images demain devant vos yeux.

Je fais un point rapide sur les licences. Vous avez tous reçus les tableaux détaillés par comité, et par région. Pour rappel, depuis l'an passé, ces chiffres ne tiennent pas compte des duplicatas et permettent ainsi une vraie comparaison des effectifs.

On déplore une diminution de 53 clubs, soit un total de 5862 en 2019. Cela n'empêche pas le maintien de l'effectif total avec une hausse de 75 licences par rapport à l'an dernier. A la situation arrêtée au 03 octobre, nous étions 299 994 licenciés.

La comparaison globale de la prise de licences par sexe montre une baisse chez les hommes (-776) heureusement compensée par une hausse chez les femmes (+851) !

Chez les jeunes, on constate une baisse importante des effectifs. Nous espérons bien sûr que les réflexions sur la politique jeune seront positives et incitatives à la prise de licence.

Pour rester positive, je félicite tous les comités départementaux et régionaux qui ont augmenté leurs effectifs. Je ne citerai que les comités dont les effectifs seniors et jeunes sont en hausses : la Loire, la Savoie, la Nièvre, La Saône et Loire, l'Ille et Vilaine, le Morbihan, l'Essonne, le Haut-Rhin, la Loire Atlantique, les îles du Nord. Et une mention particulière à la Polynésie qui enregistre une hausse spectaculaire de 322 licences par rapport à l'an dernier.

Nous travaillons tous tout au long de l'année afin notamment d'attirer de nouveaux licenciés. Même s'il est difficile d'en mesurer les effets, la médiatisation croissante de nos sports est un atout très important. Il faut continuer à renforcer nos efforts et plus particulièrement l'accueil des jeunes qui passe par nos écoles de pétanque.

Pour terminer, je souhaite la bienvenue à Laure BONNET qui a nouvellement été embauchée afin de renforcer l'équipe du siège et permettre de mieux gérer la charge de travail qui ne cesse d'augmenter.

Je vous renouvelle simplement et sincèrement mes Meilleurs Vœux ainsi qu'à vos familles et vos proches. Merci à tous de votre attention. » (Applaudissements)

M. CANTARELLI (Président). – Y a-t-il des questions sur le rapport d'activité ?

Y a-t-il des abstentions ? *Aucune*

Y a-t-il des oppositions ? *Aucune*

(En l'absence d'oppositions et d'abstentions, le rapport moral et d'activité est adopté à l'unanimité)

RAPPORT FINANCIER

(Présentation du rapport financier avec diaporama par Claude STIRMEL)

M. MARAUX (Trésorier Général). – Bonjour à vous toutes et tous, je souhaite la bienvenue à l'ensemble des présidentes et présidents de nos Régions et Départements ainsi que leurs délégués et accompagnateurs, la bienvenue à nos collègues du Comité Directeur et les salariés de notre Fédération. Avant de présenter le bilan financier, je voudrais remercier l'ensemble des personnes m'accompagnant tout au long de l'année dans la gestion financière de notre Fédération.

✓ Notre comptable Christy, notre cheville ouvrière qui remplit les nombreuses tâches confiées. Nous travaillons en parfaite collaboration afin d'assurer un suivi comptable permanent, des remboursements réguliers hebdomadaires vers les comités, les régions, les élus du comité directeur et nos créanciers.

✓ La commission des finances et sa responsable Corine VEROLA qui assure la préparation du budget et elle contrôle les nombreuses pièces comptables de l'année.

✓ La trésorière adjointe Véronique BAJOLLET qui gère le suivi de l'intendance lors de nos comités directeurs, nationaux et congrès.

✓ Les membres de la commission des finances, élus du comité directeur et également les membres extérieurs participant à l'élaboration du budget et à la gestion financière de notre Fédération, avec un clin d'œil à Daniel READ, notre ancien trésorier, qui nous apporte toujours ses conseils avisés.

✓ Notre commissaire aux comptes, Jean-Luc MARELLI, qui vérifie à la clôture de nos comptes le 30 novembre les imputations comptables de nos écritures et la véracité de nos comptes de bilan et résultat. Il a contrôlé le jeudi 12 décembre les comptes de l'exercice comptable 2019 que je vous présente aujourd'hui.

✓ Le personnel du siège : Xavier, le Directeur administratif et financier pour la gestion du personnel en collaboration avec les deux Michel du Comité Directeur, les secrétaires Patricia, Régine et Laure, Kevin en charge du Partenariat et du marketing et pour la Communication Clément.

✓ Les responsables de la Direction Technique National : Jean-Yves et Patrice qui gèrent les recettes et dépenses 2019 spécifiques, avec les imputations comptables spécifiques à la DTN pour justifier nos actions auprès du Ministère dans le cadre de la convention d'objectifs. Je n'oublie pas William pour formation du centre de formation et Corentin pour l'analyse des dossiers de subvention au CNDS des comités et des clubs puis la répartition de l'enveloppe financière attribuée à notre fédération. Notre Fédération a été retenue par notre Ministère pour cette nouvelle tâche gérée par une commission spécifique ; je remercie également Anna et Florence qui assurent les dossiers pour les stages nationaux et pour les formations.

✓ Les responsables de la SAOS Promo Pétanque, Lucette COSTE, la présidente et la cheville ouvrière Rémi et Audrey qui gèrent les commandes, le stock et les diverses fournitures.

En octobre 2019 durant 2 jours nous avons reçu deux inspecteurs financiers dans le cadre d'un audit diligenté par le Ministère des Sports sur notre convention d'objectifs. Ils ont passé en revue notre système comptable. Ils ont contrôlé 80 pièces comptable, le cheminement et suivi de la pièce.

Une synthèse a été faite récemment avec de bonnes notes concernant le fonctionnement comptable : organisation structurée tout en nous préconisant le passage à une comptabilité analytique sur les actions de la direction technique nationale éligibles aux diverses subventions d'Etat. Nous devons remettre à jour notre règlement financier datant de 2005, notamment au niveau des délégations de signature.

Nous devons aussi réduire la durée de présentation des notes de frais au service comptable. Dans le règlement financier, nous avons mis 45 jours, ils nous ont préconisé -30 jours.

Principalement pour cette raison, vous avez reçu un projet de règlement financier mis à jour pour donner suite aux directives mentionnées précédemment et que nous passerons au vote.

Bilan 2019 : Un résultat excédentaire sur l'exercice de **42 765 €** (les explications à la présentation du compte de résultats).

Au niveau de l'actif :

Nous avons réalisé 39 379 € d'investissements, ce qui porte notre actif immobilisé à 141 188 € après amortissement.

L'actif circulant a diminué de 90 491 € par rapport à 2018, car nous avons constaté une baisse de nos produits à recevoir. Toutes les fiches financières 2019 ont été réglées avant le 30 novembre, ce qui n'était pas le cas à la clôture 2018. Je vous en remercie vivement pour votre réactivité.

D'autre part, sur l'avance SAOS concernant les lecteurs carte à puce, elle nous rembourse au fur et à mesure des ventes.

Nos disponibilités à hauteur de 1 866 254 € augmentent par rapport à 2018 de 420 483 €. Un bon point qui nous permet de procéder dans un délai rapide et régulier aux divers règlements et aux remboursements des dépenses envers nos comités régionaux, départementaux, clubs et fournisseurs divers.

A la suite de notre partenariat fédéral avec le Crédit Mutuel, nous avons procédé à l'ouverture de divers comptes tout en conservant nos autres établissements bancaires, la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes et la Société Générale.

Pour le poste des comptes de régularisation, il est en diminution du fait de la suppression de la charge à répartir concernant l'aide à la FIPJP pour la candidature du Sport Boules 2024.

En 2018, le Comité directeur avait validé une aide exceptionnelle de 50 000 € pour le dossier de candidature au JO 2024 du Sport Boules. Le montant devait initialement être étalé sur les 3 années 2018/2019/2020. Cette candidature n'ayant malheureusement pas pu aboutir malgré les efforts considérables de notre Président International Claude AZEMA, le comité directeur a décidé de clôturer en 2019 cette charge à répartir en affectant l'enveloppe restante, soit 33 350 € au bilan financier 2019.

Au niveau du Passif, les capitaux propres ont augmenté du fait de l'affectation de notre résultat positif de 2019 de 90 012,75 €

Des provisions ont été constituées :

- Une provision pour risques a été réalisée car le dossier en cours – Affaire DUVARRY Développement - n'est toujours pas clôturé. Nous avons utilisé 7 338 € pour une facturation d'honoraires d'avocats en 2019.

- Une provision pour les fonds dédiés au plan de professionnalisation de la DTN a été inscrite à hauteur de 630 945,74€ (elle reprend la provision faite en 2019 de 383 000 € budgété annuellement sur 8 ans et l'utilisation faite en 2019 à hauteur de 199 828,72 €).

- La provision pour les fonds dédiés « Evènementiel » de 18 000 € est toujours au passif de l'exercice.

- Une provision de 30 000 € a été constituée sur cet exercice pour des fonds dédiés pour le projet du Centre National Sportif et Administratif car nous aurons en 2020 les premières dépenses liées aux différentes études.

Pour les dettes, cette ligne reprend l'ensemble des factures non réglées au 30/11/2019, dépenses sur des actions ou événements ayant eu lieu avant le 30 novembre. Nous avons également les cotisations sociales et les charges fiscales des paies de novembre ainsi que les provisions des cotisations sociales et des charges fiscales trimestrielles.

LE COMPTE DE RESULTAT 2019 :

LES RECETTES : 4 309 939 €

- 80 % de nos recettes proviennent des licences, des affiliations et des mutations
- 15 % sont ventilés avec principalement les subventions de la DTN et les transferts de charges du personnel entre la FFPJP et la DTN.
- 5 % pour les autres produits.

Détail des principales recettes de la FFPJP :

Au niveau des licences, mutations et Affiliations, c'est une hausse de 34 795 € par rapport à 2018 avec le détail suivant :

- + 17 770 € de mutations,
- + 24 914 € de licences seniors,
- 7 359 € de licences jeunes.

Nous enregistrons une légère baisse du nombre de clubs, 5862 en 2019 pour 5915 en 2018 (- 53).

D'autre part, nous avons prévu 100 000 € de renouvellement de support licence qui ne se sont pas réalisés, nous retrouverons cette somme également dans les dépenses en moins auprès de notre prestataire.

Pour 2019, nous comptabilisons 299 994 licenciés (+ 75) et 20 166 mutations (+ 1373) au 12/10/2019.

On peut noter un léger différentiel de 36 794 € entre le budget et le réalisé dû principalement à une baisse de cotisations sociales)

Cette recette de transfert de charges vient de l'affectation à la DTN des salaires et des charges d'une partie de notre personnel qui travaille pour les différentes actions de la DTN, ainsi que de la refacturation à la SAOS des salaires de Rémi et Audrey.

Il y a également l'aide de 20 000 € de l'ANS perçue dans le cadre de la gestion administrative de l'attribution des subventions.

Recettes DTN : cette année, nous pouvons constater une légère augmentation de la subvention du ministère qui est de 158 904 € pour 147 876 € en 2018. Nous avons obtenu une subvention de

20 000 € en plus sur la rubrique Sport de Haut Niveau.

Les autres recettes pour parvenir au 192 250 € de 2018, sont : 18 346 € de facturation diverses DTN (stage, colloques, entreprises...), 15 000 € du CNDS pour le championnat de France Mixte.

Détail des principales dépenses :

Nous pouvons observer la répartition par rubriques :

- 26% de nos dépenses sont dédiés à **nos compétitions** : Coupe de France, CNC, Championnat d'Europe, Dépenses WEB TV et du car podium, Pétanque Tour, ainsi que l'ensemble des indemnités de déplacement et récompenses pour nos championnats de France.

- 19 % de nos dépenses représentent **les charges de la DTN** ; elles couvrent l'ensemble des actions : sport et santé, promotion du sport pour le plus grand nombre, sport de haut niveau, formation et emploi.

- 19 % **les salaires et charges de l'ensemble des salariés de la FFPJP**, le 3^{ème} poste important de dépenses. Nous poursuivons la professionnalisation de notre discipline, comme prévu dans notre plan dont nous reparlerons plus tard.

- 11 % pour **les dotations aux amortissements et provisions**

- 8 % pour l'ensemble **des commissions et le centre national de formation**.

Les rubriques inférieures à 5% sont conformes aux prévisions budgétaires et vous ont été détaillées, via la lettre financière.

Je vous présente les principales variations par rapport à 2018.

Salaires et charges : 797 150 €

Ce poste représente 19 % des dépenses, et couvre l'ensemble des salaires et charges sociales et fiscales versées à l'ensemble des salariés de la FFPJP.

La différence entre le réalisé et le budget est due principalement à une baisse des cotisations sociales et des charges fiscales.

La hausse des dépenses de 63 257 € par rapport à 2018 est due aux différentes embauches prévues.

Assurances : 233 471€

En 2018, nous avons eu des régularisations sur les années antérieures. Cette année, la dépense est conforme au budget.

Championnats, Coupe, CNC : 1 122 081 €

C'est le poste principal de dépenses de la FFPJP. 1/3 du montant correspond à la participation pour les indemnités de déplacement aux championnats de France qui sont remboursés aux comités par l'intermédiaire de la fiche financière.

Les variations constatées par rapport au budget :

- + 17 000 € Championnat d'Europe St Pierre les Elbeuf
- + 8 000 € Coupe de France 2019
- + 11 000 € Pétanque Tour

- + 7 000 € Frais pour championnats de France
- + 5 000 € Web TV et Clip Fédéral
- 46 000 € Remboursement Indemnités Championnats de France aux Comités

Commissions et Centre National de Formation : 341 330 €

- Réintégration du salaire de la personne chargée de formation dans le CNF
 - moins -100 000€ pour les renouvellements avec cartes (idem poste recettes)
- Cette rubrique représente 8 % des dépenses de la FFPJP.

Les variations sont les suivantes :

- + 33 000 € CNF
- 10 800 € dans les diverses commissions
- 48 000 € Commission Informatique pour l'édition de nos licences.

DTN : 805 598 €

Sport et Santé : + 7 000 € Suivi Médical et Prévention Athlètes

- Promotion du sport pour le plus grand nombre :

- 14 000 € Structuration Fédérale
- + 8 000 € Sélection Zones et Interzones
- 5 000 € Commission Handicap
- 9 000 € Développement actions dans les entreprises

Développement du sport de haut niveau : 285 000 € Budget / 294 631.68 € Réalisé

- +10 000 € Collectif France Féminin
- + 5 000 € Sportif de haut niveau
- 5 000 € Collectif France féminin Espoirs

Formation et emploi : 440 000 € Budget / 313 556.38 € réalisé

- 18 000 € Formation DTN
- 104 000€ Projet de Professionnalisation

Amortissements : 486 504 €

Les amortissements de l'année 2019 sont conformes aux investissements prévus à hauteur de 73 504,34 €
Aucune cession d'actifs sur 2019.

Une provision a été constituée concernant le futur Centre National Sportif et Administratif pour 30 000 € en vue des premières dépenses prévues, en 2020 (diverses études du projet).

A la suite du suivi du plan de professionnalisation, nous avons remis la provision à 383 000 € en réalisé 2019 et ce montant sera reconduit pour nos exercices futurs.

Passage de la provision Professionnalisation de 330 000€ à 383 000 €



A la suite de l'augmentation du prix de la licence sur le budget 2017 de 2,30 €, je vous rappelle que nous vous avons proposé une somme de 1,30 € pour le plan de professionnalisation de la DTN à développer sur les 8 années de 2017 à 2024. A la lecture de notre réalisé, on peut noter que notre projet se développe à petit pas et que nous devons provisionner pour les années à venir afin de faire face à nos augmentations de dépenses en fonction de nos embauches tant au niveau de la DTN que de nos comités régionaux.

Pour rappel, la dotation initiale de 383 000 € par an a été ramenée en 2017 au congrès de Mende à une provision annuelle de 330 000 €, la différence de 53 000 € a donc été redistribuée aux comités via la fiche financière avec l'augmentation des tranches kilométriques pour le calcul des indemnités kilométriques aux divers championnats de France.

Afin d'être plus réaliste avec le plan de professionnalisation et ses différentes perspectives, la provision de 383 000 € devra être maintenue pour 2019 et les années suivantes mais je vous rassure, nous conserverons le nouveau barème des indemnités pour les Championnats France.

Pour expliquer simplement ce graphique, les provisions en bleu représentent ce que nous collectons annuellement via les 1,30 € ; en orange, sont comptabilisées nos dépenses, le plan s'étalant sur 8 ans (2 mandats), vous voyez que nous collectons plus que ce que nous dépensons.

En gris c'est notre stock, ce sont les fonds dédiés de la professionnalisation. Sur les 5 dernières années, nous prévoyons de dépenser plus que ce que nous collectons, c'est à ce moment-là que nous utiliserons les fonds dédiés cumulés les années précédentes afin de financer l'ensemble des emplois de la professionnalisation.

RESULTAT 2019

Le résultat 2019 est conforme aux prévisions budgétaires avec un excédent de 42 765 €.

Par rapport à 2018, si nous ajoutons la provision de 30 000 € pour le projet de Centre National et la prise en compte de l'aide FIPJP 2020 de 16 700 € pour le dossier 2024

Nous arrivons à un excédent réel de 89 645 €, résultat très proche de l'excédent 2018 de 90 013 €.

Notre fédération a une situation financière saine qui nous laisse la possibilité de nous projeter dans l'avenir sur des réalisations et des actions bénéfiques pour nous tous, licenciés, clubs, comités régionaux et départementaux et Fédération.

J'espère que cette présentation financière vous a été compréhensible et suffisamment claire et je reste à votre entière disposition pour répondre à vos questions ou interrogations. Je vous présente tous mes vœux. *(Applaudissements)*

M. DESSAY (*Président CD41*). – Dans les chiffres DTN nous avons eu le mauvais tableau, nous avons eu 2017, 2018 et nous n'avons pas eu 2019 ?

M. MARAUX. - Ce sont bien les chiffres de 2019, c'est un copier/coller...

M. THOMET (*Trésorier du CD26*). – En faisant une analyse des comptes et notamment des recettes, j'ai la surprise de voir des mouvements au niveau des licences et nous avons gagné + de 3000 licences pour les seniors essentiellement des Vétérans, ce qui m'inquiète et que nous perdons 1600 licences dans les jeunes au niveau des Cadets, Minimes et Benjamins.

M. CANTARELLI. – Nous partageons la même inquiétude que vous et nous écouterons le rapport de M. FUENTES Loïc sur la commission des Jeunes.

M. TRAMIER (*Membre CD67*). – Ce n'est pas un phénomène propre à la Pétanque, il est général, nous le constatons au Comité Olympique, toutes les fédérations, même le football, ont des soucis avec les jeunes et la réduction du nombre de licences. Mme le Ministre a parlé de 3 millions de pratiquants et non de licenciés. C'est un phénomène qui nous inquiète.

RAPPORT du COMMISSAIRE aux COMPTES

M. MARELLI (*Commissaire aux comptes*). – Mesdames et Messieurs bonjour. En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre congrès national de Hyères en date du 11 janvier 2003, j'ai effectué l'audit des comptes de votre Fédération relatif à l'exercice clôt le 30 novembre 2019. Je rappellerai les principaux chiffres :

Total du bilan	: 2 322 655 €
Total des produits	: 4 309 939 €
Total des charges	: 4 267 174 €
Pour un résultat comptable positif de	+42 765 €

L'audit a été effectué selon les normes professionnelles applicables en France et j'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion en application des dispositions des articles L823-9 et R823-7 du Code du Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédées selon mon jugement professionnel ont porté sur la césure de l'exercice relative aux flux des dépenses et des recettes. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité, la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier général et dans les documents adressés aux comités sur la situation financière et les comptes annuels. En conclusion, je certifie que les comptes annuels sont, au regard des principes des règles comptables français sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière du patrimoine de la FFPJP à la fin de cet exercice. *(Applaudissements)*.

M. CANTARELLI. – Y a-t-il des questions sur le rapport financier ? *Aucune* Y-a-t-il des voix contre ? *Aucune* Y-a-t-il des abstentions ? *Aucune*

(Le rapport financier est adopté à l'unanimité)

REGLEMENT FINANCIER

M. MARAUX. – Nous avons fait une mise à jour de notre règlement financier qui datait de 2005 et à la suite de l’audit d’octobre nous avons certains points à corriger. Les réponses sont dans le nouveau règlement financier que vous avez reçu. Je vous présente les modifications.

(Règlement financier modifié en annexe)

M. PONGE (*Trésorier du CD30*). - L’article 6 à la première phrase une erreur de syntaxe puisque les acomptes sont par moitié et non par tiers.

M. MARAUX. – D’accord par moitié, nous ferons la correction.

M. COLANTUANO (*Président CD67*). – La date de réception ne doit pas excéder 45 jours après la mission, que se passera-t-il si une personne la présente après ?

M. MARAUX. – Elle ne sera pas remboursée, on applique le règlement

M. COLANTUANO. – Dans l’article 6 vous dites que les comités départementaux n’ayant pas respecté les délais, une information sera faite lors de l’Assemblée Générale..., il peut y avoir des motifs sérieux pour ne pas respecter ces délais. Pourquoi faire une information à l’AG, c’est de la délation ?

M. MARAUX. – Non, les autres comités respectent.

M. TRAMIER. – Pourquoi n’y a-t-il rien sur les recettes ? Les différents contrôles dont parlait le trésorier par rapport au Ministère sont parce qu’une ou deux fédérations ont des problèmes financiers. Des fédérations sont contrôlées pour arriver à attraper une fédération moins sourcilieuse ; ces pratiques sont sur les recettes et non sur les dépenses. Sur les recettes, nous pouvons avoir une présentation tronquée et au bout d’un moment, le partenariat que l’on devait avoir n’arrive pas et vous vous trouvez en difficulté.

M. MARAUX. - Le cabinet d’Audit nous a demandé principalement des pièces de dépenses, ils sont venus pour vérifier les dépenses de la DTN par rapport aux subventions versées par le Ministère à la convention d’objectifs sur 3 ans.

M. CANTARELLI. – Jean-Marie est en train de faire un document soumis à votre approbation, vos commentaires sont bienvenus, mais ce n’est pas quelque chose qui va être votée. C’est la réponse que nous devons apporter au résultat de l’audit et le Ministère l’attend.

M. DE BASTOS (*Président du CD39*). – Pour réagir à ce que le collègue a dit en parlant de délation, ce n’est pas de la délation. Si un comité n’est pas à jour au moment de l’Assemblée Générale, statutairement par exemple, il n’est pas en droit de pouvoir voter. Il est donc normal que ce jour-là, par obligation statutaire, si on n’est pas à jour de ses cotisations on ne peut pas participer au vote soumis.

M. CANTARELLI. – Cela n’empêche pas d’en dire le motif. Nous saurons motiver le retard ou la non-présentation.

M. CHAUVIN (*Président du CD37*). – Est-ce que cela figure dans les textes que la cotisation non payée interdit le vote ? A priori pour interdire, il faut que cela soit dans nos textes.

M. CANTARELLI. – En règle générale il faut être à jour de ses cotisations pour avoir le droit de voter.

M. BERNARD (*Président du CD92*). – Vous aviez dit que ce n’était pas soumis à approbation mais il me semble que sur le document il est dit que l’on vote ?

M. CANTARELLI. – Le document à rendre à l’expert doit avoir l’approbation de l’AG ; il est soumis à vos commentaires.

D’autres questions ? *Aucune.*

(Ce règlement financier est adopté. Il sera envoyé au Ministère)

ASSOCIATION ILONA

M. CANTARELLI. – Nous allons remettre comme chaque année le chèque à l'association ILONA. L'occasion de rappeler le partenariat que nous avons l'association, son slogan : « *ILONA et la FFPJP ensemble pour nos enfants* ».

Mme ADE (*Représentant l'Association ILONA*). – Mesdames, Messieurs bonjour, pour ceux qui ne me connaissent pas, l'association ILONA aide les parents d'enfant malade et œuvre uniquement dans le domaine de la Pétanque. Certains diront que c'est égoïste et que d'autres enfants sont malades mais quitte à aider des enfants autant le faire vraiment. Nous nous sommes concentrés sur les enfants de la Pétanque. Pour bénéficier des aides, il faut que l'enfant ou un membre de la famille ait une licence de pétanque ; nous aidons une dizaine d'enfants par an. Nous avons eu besoin de l'association lorsque notre fille était malade, nous devions partir à Nantes, l'association est intervenue et nous avons pu rester auprès de notre fille 8 mois, malheureusement elle est décédée. Après j'ai trouvé la force de m'engager dans l'association mais sans elle, je ne sais pas comment nous aurions fait pour être auprès d'elle.

Nous aidons aussi dans d'autre circonstance, les enfants défavorisés ou malades quand cela n'est pas pris en charge par la sécurité sociale, la mutuelle, etc. Nous avons aidé un enfant en lui offrant un ordinateur, il était hospitalisé et il ne voyait plus ses copains et ne suivait plus les cours. Les copains envoyaient des messages ainsi que les professeurs pour lui diffuser les cours. Comme tous les ans, je vous demanderai de mettre la publicité de l'association ILONA dans vos calendriers pour que vos licenciés connaissent notre association.

M. MARAUX remet un chèque 1 500 € et un chèque de 4 405 € pour les participations des joueurs aux différents championnats de France 2019. (Applaudissements)

COMPTE RENDU FINANCIER de la SAOS

Mme COSTE (*Présidente de la SAOS Promo Pétanque*). – Monsieur le Président de la F.F.P.J.P., Mesdames, Messieurs, bonjour.

L'Assemblée Générale annuelle de la SAOS PROMO PETANQUE, clôturant l'exercice comptable du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019, s'est tenue ce matin, à la suite de la réunion de son Conseil d'Administration.

L'arrivée de 6 nouveaux actionnaires en 2019 : CD25, CD58, CD73, Mayotte, CR-Bourgogne Franche Comté et le CR-Nouvelle Aquitaine, la SAOS PROMO PETANQUE compte à ce jour 91 actionnaires : la FFPJP, 80 comités départementaux et 10 Comités Régionaux.

Au nom de la SAOS PROMO PETANQUE je les remercie d'avoir fait ce choix judicieux. Une excellente nouvelle qui confirme que les actions fédératrices entreprises par la SAOS PROMO PETANQUE dès 2016 au bénéfice des organes déconcentrés de la Fédération que sont ses comités départements et régionaux, ses clubs et ses licenciés sont reconnus et appréciés.

L'intervention de la présidente de la SAOS Promo Pétanque au congrès annuel de la Fédération, son associé principal selon les dispositions légales, tend avant tout à vous rendre compte de la situation financière de la société Promo Pétanque au titre de l'exercice comptable qui s'est terminé le 30 novembre 2019.

Elle se présente ainsi :

- Produits d'exploitation :	+ 837 789 €
- Charges d'exploitation :	- 789 027 €
- résultat d'exploitation :	+ 48 762 €
- intérêts financiers :	138 €
Bénéfice avant impôt	+ 48 900 €
Après impôt Bénéfice	+ 39 349 €

Ce résultat est donc satisfaisant. Il est le fruit des actions correctives que nous avons mises en œuvre, dès 2016, qui ont permis l'accélération des ventes de marchandises dues à la diversification des produits et à diverses innovations que vous avez nécessairement relevées :

✓ La création d'un site internet dit « marchand » en 2016, plus de 1 000 clients référencés en 2017 aujourd'hui 2954, nous permettant de mettre en avant nos exclusivités : les maillots réplique* Equipe de France et les avantages conférés par notre équipementier UHLSPORT : **30% de réduction** à destination des Comités de la Fédération ; **offre tarifaire spécifique sur les pantalons de présentation**. (*Uniquement pour les actionnaires de la SAOS Promo-pétanque*) ; **possibilité de personnalisation complète des tenues**.

✓ Une page FACEBOOK pour présenter les produits de la boutique
✓ Un terminal de paiement par carte bancaire pour un service supplémentaire pour nos clients,
✓ Création d'un compte informatisé permettant aux comités et régions, après s'être identifiés à l'aide de leur adresse mail officielle et validée par la société : de voir les stocks en temps réel, de connaître le montant de la commande immédiatement, de payer immédiatement soit par carte bancaire, virement ou chèque ; d'être informés de l'avancer de votre commande, de son paiement, la commande en préparation, l'expédition et le numéro de suivi. Ce dispositif procure des avantages : la simplification des calculs pour l'élaboration des budgets prévisionnels des comités départementaux et régionaux, la prise en compte des tarifs en vigueur qui sont calculés automatiquement.

Dès octobre 2017, 46 comités avaient d'ores et déjà créé leur compte et l'utilisaient régulièrement.

Deux années plus tard, 101 comités ont créé leur compte, c'est-à-dire 55 de plus. Nous avons également procédé à une restructuration tarifaire favorable aux comités actionnaires décidée en Conseil d'Administration et lors de l'Assemblée du 11 janvier 2018. A la suite des invitations lancées lors de l'AG de la Société et de la FFPJP 25 nouveaux actionnaires ont gagné le giron de la SAOS Promo Pétanque, ce qui nous permet d'afficher 91 actionnaires.

✓ Acquisition d'un véhicule équipé et carrossé pour le déplacement de la boutique officielle de la Fédération dès le début de l'année conformément à l'accord donné par le Conseil d'Administration et par l'Assemblée Générale de la société du 12 janvier 2018.

✓ Audrey SIMMONET a été embauchée de février à août 2019 dans le cadre d'un contrat de travail à temps partiel puis par un contrat de professionnalisation pour seconder Rémi dans la préparation des commandes qui augmentent journalièrement.

✓ En 2019, nous avons enregistré 1257 commandes alors que nous en assurons 332 en 2016. Toutes les prestations qui découleront de la maîtrise et du développement de l'activité qu'Audrey devra aider à gérer.

Cette boutique a reçu un accueil chaleureux et remarqué de votre part qui a généré dès la première année un chiffre d'affaires conséquent de 51 559€.

✓ Nous avons organisé le village des partenaires dans le cadre des compétitions de la fédération parce qu'elle est détentrice des droits exclusifs, c'est-à-dire la coupe de France, les Championnats de France, les championnats nationaux par Equipe de Club, les championnats du Monde et d'Europe lorsqu'ils sont organisés sur notre territoire et que la fédération bénéficie d'une délégation de leurs droits exclusifs.

✓ La SAOS Promo Pétanque s'est érigée en centrale d'achats et amène de répondre aux demandes des comités et des clubs pour l'équipement vestimentaire de nos licenciés dans les championnats, qualificatifs et concours en proposant deux lignes de vêtement à des conditions tarifaires avantageuses en partenariat avec notre équipementier officiel, la Société UHLSPORT.

✓ Nous avons émis des cartes cadeaux sur tous les produits de la Boutique Officielle pour nous permettre de récompenser.

✓ 3 cartes cadeaux à utiliser sur les produits en vente à la Boutique au profit des 3 premiers clients ayant réalisé le plus gros chiffre d'affaires en 2019 à titre de récompense et de fidélisation. Une disposition que nous avons prise l'année dernière, ce matin nous avons remis lors de l'AG de la SAOS ces cartes au Comité Régional de la Bretagne, aux Comités Départementaux de l'Hérault et de l'Allier. Pour ceux qui n'ont pas franchi le pas je vous invite à le faire sans tarder !

✓ Partenariat : si comme vous l'avez remarqué l'exercice 2019 est bénéficiaire, il ne peut être passé sous silence qu'il est aussi le résultat d'une maîtrise des dépenses et aussi le fruit de l'arrivée de nouveaux actionnaires, d'un essor important de son merchandising via sa Boutique Officielle et surtout d'une augmentation significative des partenariats renouvelés tels que : MS PETANQUE, VERNIERE, l'EQUIPE, des partenariats développés : MMA, OBUT, ODALYS, AUDIKA, UHLSPORT, de nouveaux partenariats pour 2020 : Banque du CREDIT MUTUEL, la société FORD via son Groupe Maurin.

✓ Le rapide essor de la Société Promo Pétanque nous a conduit à proposer à la Fédération la création **d'un club des partenaires** pour qu'il devienne un vecteur essentiel à l'essor de la Fédération en capitalisant sur son image que dégage son Equipe de France constitué de joueuses et joueurs de haut niveau, aux palmarès élogieux et sur ses multiples compétitions sportives passionnantes et télévisées : la Coupe de France, les Championnats de France Triplette et Doublette Mixte, les championnats par Equipe de Club toute catégorie et les Championnats d'Europe et du Monde sur notre Territoire. Cette proposition a reçu un avis favorable de notre Président fédéral qu'il a fait partager à son Comité Directeur le 9 et 10 février 2019. Tous nos partenaires prestataires et fournisseurs

de la Fédération via la société Promo Pétanque se sont retrouvés le 17 octobre 2019 dans un cadre convivial pour le lancement du club des partenaires autour de nos joueurs de haut niveau afin d'échanger, collaborer, de monter des projets, d'intégrer un réseau d'entrepreneurs et de décideurs publics. Ce lancement fût un succès reconnu de tous porteur de l'ambition que chaque événement sportif partagé soit une séquence qui rassemble, une opportunité de relations performantes et un atout pour la notoriété de chacun et surtout de notre Fédération. Trois nouveaux partenaires nous ont rejoints en signant une adhésion et d'autres ont d'ores et déjà positionné pour leur entrée dès 2020.

En conclusion de cette belle année, si vous partagez nos convictions et nos actions et si vous souhaitez bénéficier des avantages réservés à nos actionnaires, permettez que je renouvelle mon invitation aux comités qui ne l'ont pas encore fait à nous rejoindre, en devenant actionnaire de la Société Promo Pétanque tant les avantages sont importants pour chacun de nous au sein de notre Fédération.

Je remercie tous les comités départementaux et régionaux qui ont cru dans nos projets et qui nous ont aidés à les concrétiser. Mille mercis de ma part et des collaborateurs qui nous entourent, de leur compétence, dévouement et disponibilité : Xavier GRANDE, Kevin GALLIER, Rémi SEGUIN, Audrey SIMONET qui gèrent la société au quotidien avec sérieux et compétence, Christy, Patricia et Régine qui nous prêtent leur concours chaque fois que cela est nécessaire. Tous unis pour une même passion, un seul et même but. Nous avons encore de belles choses à faire ensemble, nous essaierons de faire encore mieux pour l'image et le développement de notre Fédération et nous aurons toujours l'idée de nous entourer de nos actionnaires et de faciliter les relations entre eux et la société. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements*)

POLE ADMINISTRATIF

M. LE BOT (*Vice-Président et responsable du pôle administratif*). – Bonjours à toutes et tous.

Tout au long de la saison, le travail des personnes intervenant dans le champ administratif est de traduire dans les textes, les décisions prises par le Comité Directeur. Mais aussi de proposer au vu des problématiques émergentes : des procédures, des modifications de nos règlements.

Je retiendrai pour illustrer mon propos deux mesures qui impactent à la fois le Règlement Administratif et Sportif et le règlement des Championnats de France :

- 1) **Les étrangers hors Union Européenne** impactent les articles 8 du Règlement Administratif et Sportif (RAS) et 3 (alinéa b) du Règlement des Championnats de France, ceux-ci conditionnent à la fois :
 - * la délivrance d'une licence et le positionnement dans la bonne catégorie : Français, Union Européenne ou Etranger (F, UE, E) ;
 - * Se tromper de catégorie impacte l'équité sportive et la participation ou non aux Championnats de France. 1628 licenciés ont été répertoriés comme étrangers, les comités départementaux nous sollicitent pour avoir aujourd'hui, l'autorisation d'élaborer les licences. Nous nous sommes aperçus qu'il y avait des étrangers qui se trouvaient dans la catégorie UE, des ressortissants de l'UE se trouvaient dans la catégorie Etranger, mais aussi des Etrangers labellisés Français que nous n'arrivons pas à identifier.
 - * Le fait d'être étranger, le règlement des championnats de France dit que nous n'avons droit qu'à un seul étranger par équipe, cependant les ressortissants de la communauté européenne ne sont pas considérés comme Etranger et à ce titre peuvent participer aux Championnats. Il est important quand vous élaborez vos licences pour permettre à des personnes de participer ou non aux Championnats de France et donc de ne pas avoir une influence sur les résultats de vérifier s'ils sont étrangers étant donné leur titre de séjour ou ressortissants de la communauté européenne ou par la carte d'identité.

Nous nous sommes aperçus que des étrangers étaient possesseurs d'une licence en France et qui n'étaient pas en situation régulière sur le sol français parce qu'ils avaient des titres de séjour périmés ou dépassés ou jamais demandés. Il est important pour ces personnes de régulariser leur situation.

- 2) **Les contrôles d'alcoolémie** et les répercussions en cas de positivité (article 32 du RAS et 3 (alinéa c) du règlement des CDF :

Ainsi aujourd'hui, un licencié pris avec une alcoolémie égale ou supérieure à 0,25 mg par litre d'air expiré, sera exclu de la compétition mais privera ses coéquipiers d'une qualification éventuelle pour les phases suivantes.

Réécrire un texte n'est jamais chose aisée. Bien souvent le « diable se cache dans les détails ». Et la mise en œuvre, peut s'avérer plus complexe.

Seul le dialogue, la pédagogie et les explications permettent la levée des obstacles pour une mise en œuvre apaisée et appliquée par tous.

Merci à toutes celles et tous ceux qui m'aident dans ma tâche : par la perspicacité de leurs retours, de leurs interrogations, ils et elles contribuent à donner plus de rigueur à l'évolution de nos textes, règlements et procédures.

Je vous souhaite mes meilleurs vœux. Merci pour votre attention (*Applaudissements*)

M. CARTERON (*membre du CD77*). – Je n'ai pas compris la démarche : il faut vous envoyer la demande pour licencier ou renouveler la licence d'un étranger, ne pensez-vous pas que des personnes sérieuses dans chaque comité peuvent juger si la pièce envoyée est conforme aux Règlements ? Quand on voit la date de séjour jusqu'en 2022, je ne vois pas pourquoi vous envoyer ces pièces !

M. LE BOT. – Je suis d'accord, les personnes sont sérieuses dans tous les comités départementaux, malheureusement force est de constater que certaines licences ont été attribuées à des personnes qui n'avaient pas de titre de séjour. Il nous appartient de vérifier qu'elles sont données dans de bonne condition. Un exemple : pour une personne, j'ai demandé le titre de séjour, il était périmé depuis 2004... Cette personne ne peut pas avoir de licence et encore moins de participer aux championnats...

M. CANTARELLI. – Ai-je besoin de rappeler que nous devons ceci à la demande, notamment, de Madagascar où la Fédération a été condamnée, elle fraudait, elle avait instauré un système qui profitait de leurs joueurs, qui sont devenus des victimes. Ils nous ont demandé notre collaboration pour les aider à retrouver de la transparence. Nous le faisons en collaboration avec eux.

M. LABROUSSE (*CD85*). – Sur les britanniques, que faisons-nous pour eux ?

M. LE BOT. – Tant que le Brexit n'est pas effectif, pour l'instant ils sont européens... Et après le Brexit ils seront toujours européens parce qu'il y aura des alliances permettant la libre circulation des biens et des personnes.

M. METIVIERS (*CD79*). – Pour les contrôles d'alcoolémie, une personne contrôlée positive est donc interdite sur toutes les autres compétitions, est-ce bien cela ?

M. CANTARELLI. – S'il se fait prendre au Département, il n'ira pas aux Régions, ni aux France...

M. LE BOT. – Pour les Championnats de Clubs, s'il se fait prendre, il ne peut pas changer d'équipe, ni changer de division.

M. CHEVALLOT (*Président CD10*). – Au contrôle d'alcoolémie, si j'ai bien compris, vous disqualifiez la personne et l'équipe et sur le Championnat de France, est-ce que vous le disqualifiez pour l'année d'après ?

M. CANTARELLI. – On parle toujours de compétition en cours et pas pour l'année d'après.

M. VORILLION (*Président du CD21*). – Pour avoir eu le cas, nous sommes encore dans une demi-mesure, nous n'appliquons pas véritablement les contrôles, nous avons fait 67 contrôles sur tous les départementaux, dans d'autres compétitions pour aller sur un terrain, il faut boire ! Cela veut dire que vous ne pouvez sanctionner que sur ces championnats... Nous ne pouvons pas mettre la personne en discipline.

M. CANTARELLI. – Permettez-moi de vous rappeler que les contrôles correspondent au but de notre projet sportif fédéral de viser une pétanque de santé et de bien-être ; c'est d'abord un objectif de santé et de prévention et non pas de sanction. Dans les cas extrêmes, nous avons décidé de sanctionner. C'est de la prévention et nous voulons amener les joueurs à ne pas boire en compétition ou de rester dans la norme prévue par la loi : à 0,25 mg par litre d'air expiré.

M. VORILLION. – On met en porte à faux les personnes faisant le contrôle. Des départements ne feront pas le contrôle parce qu'il n'est pas officiel. Si tu vas en justice avec ce contrôle, tu es mort !

M. CANTARELLI. – Pourquoi ?

M. VORILLION. – Je pense à la personne avec qui nous avons eu un souci, si elle nous avait emmenés au Tribunal, on aurait rigolé !

M. CANTARELLI. – Que cette personne aille en justice et nous verrons !

Mme DELOL (*Présidente du CD24*). – En complément de la question du CD10, si les joueurs sont pris positifs sur le championnat de France Individuel, pour l'année d'après ce jour peut repartir faire les qualificatifs dans son département.

M. CANTARELLI. – Oui, chacun de nous a droit à l'erreur une fois.

Mme DELOL. – Les erreurs sont admises...

M. CANTARELLI. – Non, pas les erreurs. Il est sanctionné, il est exclu du championnat de France. Ce n'est pas parce qu'il a bu une fois que nous allons le suspendre à vie... Si on parle de récidive, Yvette, c'est autre chose.

M. LE BOT. – Rappel, si par le fait d’avoir bu, il trouble le championnat, là il y a un jury, rapport et commission de discipline, il ne faut pas confondre.

M. BERNARD (*Vice-président CD14*). – Par rapport aux étrangers, j’ai un souci. J’ai hébergé quelqu’un en situation irrégulière, il est arrivé à 16 ans, il a 18 ans et il est expulsable aujourd’hui, il n’a pas de carte de séjour mais un passeport mais rien ne peut prouver qu’il est France, comment est-ce que je fais pour lui refuser une licence ? Comment puis-je dire qu’il est en situation irrégulière alors qu’il a passeport de son pays d’origine ?

M. LE BOT. – Pour séjourner sur le territoire en fonction de sa nationalité, il faut un visa ou un titre de séjour. Vous avez donc sur le titre de séjour un tampon qui vous donne la nature du séjour, au-delà des 90 jours, soit la personne part, soit elle demande un renouvellement même si elle a un passeport. Tout le monde doit avoir une pièce d’identité ou un passeport. Quand vous quittez le territoire vous avez une démarche à faire, sauf sur celui de l’Union Européenne où aujourd’hui nous pouvons circuler librement. Les personnes de l’Union Européenne qui veulent s’installer sur le territoire français on leur demande un droit au séjour. La législation est complexe.

M. ROSEAU (*Secrétaire Général CD13*). – Pour les contrôles d’alcoolémie, je comprends le droit à l’erreur et si la personne fait une erreur lors d’un championnat de France, qu’il n’est pas à être condamné pour ceux de l’année suivante ; en revanche qu’en est-il des concours régionaux et nationaux ?

M. LE BOT. – Il est exclu de la compétition et des concours annexes sur le weekend.

M. CANTARELLI. – Pourquoi ? On parle d’une compétition unique, le prochain national est ailleurs et avec un autre organisateur. En revanche dans le cadre des qualificatifs aux Championnats de France, c’est une chaîne de la même catégorie, on part d’un début les qualificatifs pour finir aux championnats de France, dans ce cas, s’il est pris, il ne va pas jusqu’au bout.

ARBITRAGE & REGLEMENTS

M. GRIGNON (*membre du Comité Directeur et responsable de la commission arbitrage/règlements*). – En préambule, je remercie tous les présidents de Comités départementaux et de Régions, le personnel de la Fédération pour le travail et l’aide que vous m’apportez et je tiens à remercier tous les arbitres de France qui œuvrent chaque weekend sur les concours et comme je le dis souvent à la CNA, le grade le plus important est celui de l’arbitre départemental. (*Applaudissements*)

L’année dernière, nous avons environ 26800 concours officiels par an à arbitrer.

Je vous présente quelques chiffres pour les concours nationaux, supranationaux et internationaux :

- 2019 : 46 306 équipes ont participé à ces concours (les régions et départementaux ne sont pas concernés). 92 519 kilomètres parcourus par ces arbitres, 480 kms parcourus par l’arbitre responsable.
- 4 421 heures d’arbitrage soit 22 h sur une compétition nationale pour l’arbitre responsable
- 990 arbitres sur les compétitions ; 47% d’équipes par arbitre et 133% une moyenne de joueurs par arbitre

Je remercie mes collègues arbitres, je n’ai jamais de refus et je remercie les collègues du comité directeur qui soutiennent les arbitres tout au long de l’année.

Augmentation des sanctions par la commission de discipline. M. Poggi vous en parlera.

Vous avez vu le coup de gueule poussé concernant les arbitres qui ont été tapés, 7, cette année, c’est inadmissible.

Systématiquement, pour les violences envers les arbitres :

- Dépôt de plainte avec constitution automatique en partie civile par la FFPJP ;
- Soutien psychologique pour les arbitres victimes d’agressions auprès de notre assureur.
- Séminaire tous les 2 ans pour les arbitres nationaux et les années paires pour les arbitres du PNA.

Jeune Arbitre UNSS / Equivalence FFPJP

Formation UNSS : chaque année, de nouveaux jeunes arbitres sont formés à l’UNSS à différents niveaux (départemental/régional/national) ; la formation se fait parfois en collaboration avec les arbitres et/ou les éducateurs fédéraux lorsqu’il y a une convention dans le département. Les jeunes sont évalués sur la pratique et la théorie (QCM). Au Championnat de France UNSS, environ 12 jeunes arbitres obtiennent le niveau national.

Equivalence UNSS/FFPJP : depuis 2017, 6 jeunes arbitres UNSS ont officié lors des Championnats de France Jeunes et CNC. Ils obtiennent l’équivalence du diplôme d’arbitre départemental FFPJP. Si vous avez dans vos comités des jeunes arbitres (17-18 ans) n’hésitez pas à nous en faire part et la CNA les désigne pour arbitrer les championnats de France Jeunes. La volonté est que toutes les compétitions jeunes soient arbitrées par des arbitres JEUNES.

Modéliser la formation Jeune Arbitre FFPJP :

Détection des jeunes arbitres sur le territoire par les arbitres du pôle élite et les comités sous forme d'inscription en ligne.

- Formation et Examen jeunes arbitres à planifier sur le territoire
- Valorisation du jeune arbitre dans les écoles de pétanque
- Participation des jeunes arbitres aux concours jeunes et championnats des clubs jeunes sous responsabilité d'un arbitre adulte

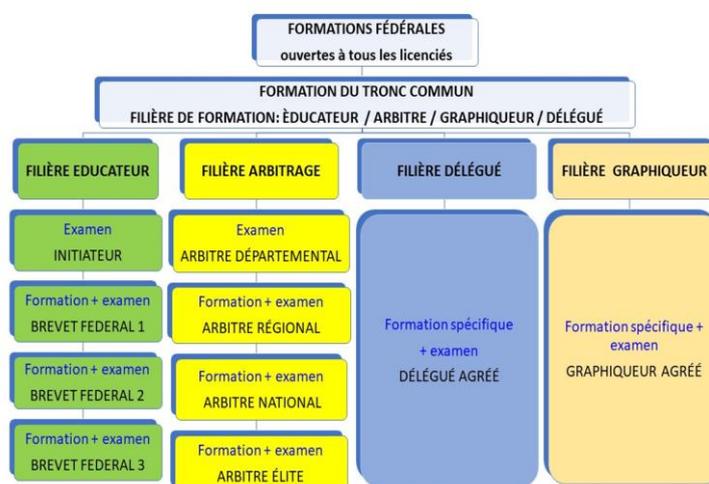
Audit sur l'Arbitrage :

J'ai déjà participé à l'audit de la Normandie, je remercie les présidents qui ont assisté à cette formation, à travers leurs dialogues, je me suis aperçu qu'il fallait aller à la base pour chercher l'information pour la faire remonter. Nous avons retenu après cette journée des éléments et nous aurons des propositions à faire. Nous allons faire ces audits sur toutes les régions. Les dates sont pratiquement toutes fixées.

- 1^{er} semestre : rencontre avec tous les présidents de CR et de CD.
- 2^{ème} semestre : analyse de l'Audit et propositions faites au Conseil National et au Comité Directeur en septembre pour application des nouvelles mesures en janvier 2021.

Tronc commun /examen d'arbitres

Les examens des arbitres départementaux et régionaux changeront, il restera l'examen d'arbitre national qui aura lieu le 3^{ème} weekend de janvier avec une seconde date en juin ou juillet pour permettre à ceux qui travaillent de le passer. Le tableau ci-dessous pour la formation des arbitres.



Il termine le diaporama avec une photo des jeunes arbitres aux championnats Jeunes à Nevers. (Applaudissements)

Mme ROUX (Présidente du CD42). – Pour l'examen d'arbitre départemental de la semaine prochaine, où récupérons-nous les dossiers ?

M. GRIGNON. – Les examens seront envoyés lundi par mail aux départements et régions, si certains présidents souhaitent recevoir directement sur leur boîte mail, n'hésitez pas à donner votre mail à Evelyne CHAPILLON.

Mme BEX-GRAMONT (Présidente du CD46). – A quel âge considérons-nous un jeune arbitre ? 18 ans.

M. GRIGNON. – Entre 16 et 23 ans.

Mme BEX-GRAMONT. – Tu as dit que ce jeune pourrait arbitrer que des concours jeunes...

M. GRIGNON. – J'ai dit que ces arbitres jeunes pourront arbitrer des nationaux jeunes, des championnats jeunes mais accompagnés d'un tuteur qui sera un arbitre aguerri.

Mme BEX-GRAMONT. – Donc pas de concours Séniors.

M. GRIGNON. – Tant qu'ils sont mineurs, ils ne peuvent pas arbitrer dans une catégorie supérieure.

Mme BEX-GRAMONT. – Quand on dit que chaque club doit avoir un arbitre dans l'avenir, on ne peut donc pas considérer que ce club qui a un arbitre jeune a son quota d'arbitre.

M. GRIGNON. – Il compte dans les effectifs des arbitres. C'est un arbitre pour l'avenir.

M. LACAVE (Président du CD40). – Tu as fait référence au tronc commun, tu as des candidats arbitres qui vont passer l'examen dimanche prochain, certains n'avaient pas compris qu'ils devaient suivre la formation tronc commun ; est-ce que l'examen s'ils le passent et l'obtiennent, ils devront passer le tronc commun par la suite ?

M. GRIGNON. – Les examens que vous passez cette année sont valables, il n'y a pas de tronc commun.

M. ROSSET (co-Président du CD69). – Dans ton préambule tu nous as dit que les arbitres les plus importants étaient les arbitres départementaux. Après dans ton discours je n'ai entendu parler que de formation des arbitres nationaux, du PNA..., tu sais bien que les arbitres départementaux ont besoin d'aide et de formation.

M. GRIGNON. – Les obligations des arbitres du PNA, j'en avais parlé lors de l'audit, les 30 arbitres du PNA auront l'obligation chaque année de prendre contact avec les présidents de comité pour faire les formations auprès

des arbitres départementaux. Ces arbitres ont l'habitude des grandes manifestations et compétitions et ils peuvent à travers cela faire de la formation. La formation est mon cheval de bataille, sans formation on ne peut pas avoir de bons arbitres !

PROJET CENTRE NATIONAL « Michel DESBOIS » de la F.F.P.J.P.

M. CANTARELLI (*Président, responsable du projet Centre National Michel DESBOIS*). – Le Centre National de la Fédération, le projet, sa genèse : notre siège actuel n'est plus suffisant pour l'administration de notre fédération, ni pour notre SAOS.

Le projet Fédéral : nous avons besoin de l'outil indispensable pour le développement de notre Haut Niveau et la culture de la Haute Performance.

L'objectif est de disposer d'installations fédérales et fonctionnelles nécessaires à notre développement et d'avoir notre « chez-soi », pour être autonomes tant du point de vue Administratif que Sportif et donc acquérir un Centre National FFPJP ainsi composé :

- ✓ Un Bâtiment Administratif (1 000 m²)
- ✓ Terrains extérieurs + Parking (4 000 m²)
- ✓ Un Equipement Sportif Couvert (64 ou 32 pistes 5 400m² maximum)

Le Bâtiment Administratif :

- Halle d'accueil avec « Musée de la Pétanque » : 100 m²
- 1 Salle de Presse / Médias
- Une grande salle de Réunions pour le Comité Directeur et Conseil National (40 places nécessaires)
- 5 Salles de réunions des Commissions
- 1 Salle de Formation spécifiquement équipée
- 5 Bureaux fonctionnels pour notre personnel et cadres sportifs
- Boutique SAOS et stockage
- Local technique et matériel
- Cuisine pour le personnel

Le Boulodrome Couvert

Objectif : Haut Niveau / Haute Performance :

- Organisation de stages tous collectifs confondus
- Organisation de stages « tous publics »
- Préparation physique et mentale de nos Sportifs de Haut-Niveau
- Rassemblements réguliers de nos collectifs (maintien au haut niveau, l'habitude et la culture de la haute performance)
- Préparation de nos collectifs avant les grandes échéances internationales
- Organisation éventuelle (en moyen de secours) de manifestations fédérales avec Carré d'Honneur pour TV
- Disposition des terrains adaptable au Jeu Provençal

Le Budget

Dépense totale envisagée : 7 000 000 €

Recettes :

Subvention Equipement : 1 500 000 €

Vente de notre siège : 700 000 €

Emprunt : 4 800 000 €

Quelles étaient les considérations à prendre en compte ?

- Les conditions d'accès : gare TGV, Aéroport, autoroute.
- Le déplacement minimisé, si possible, de notre personnel salarié.
- La centralisation des stages avec diminution des coûts de déplacements.
- Nous rendre indépendants du calendrier fédéral et de ceux de nos organes déconcentrés.
- Supprimer les coûts de location(s) d'équipement(s).
- Disposer de terrains + parking extérieurs (4 000 m² maximum)

Quelles sont les questions posées ? Les réponses.

- Utiliser des installations existantes appartenant à des tiers ? C'est-à-dire d'être tributaires des horaires et des jours d'utilisation ainsi que des frais de locations etc. ? NON
- Etre totalement indépendants (être chez soi) ? OUI

- Inclure de l'hôtellerie ? NON
- Faire de la restauration ? NON
- Eventuellement mutualiser les 2 contraintes précédentes avec une structure voisine ? OUI

Les villes candidates (*les candidatures sont closes*). Toutes ces villes souhaitent ardemment nous accueillir :

- CHANAY (01) : l'ancien site de la MGEN : refusé lors du Comité Directeur FFPJP d'Avril 2019
- MARIGNANE (13) : peu intéressant d'autant que la ville n'a pas encore précisément défini le site qui nous serait dédié. Désavantage de la nuisance des bruits de l'aéroport
- SEPTEMES Les VALLONS (13) :
 - 1 ex-Hôtel à transformer en Bâtiment Administratif
 - 1 endroit adjacent à bâtir pour le Boulodrome Couvert
- CABRIES (13) : Terrain tout à bâtir (pré-étude obligatoire)
- VICHY (03) : Tout inclus dans le site du Parc Omnisports

LES PROJETS RETENUS :

- ✓ **CABRIES (13)** : à proximité des moyens de communication :
 - 5 km (5 mn) de la Gare TGV AIX en PROVENCE
 - 17 km (15 mn) de l'aéroport de Marignane
 - 11 km du centre d'Aix
 - 25 km de Marseille
 - Accès autoroute direct depuis le site

Tout est à bâtir suivant nos besoins exprimés, à côté il est prévu une caserne de pompier et une Maison Régionale des Sports ; le coût du terrain : 50€ du m² viabilisé → 10 000 m² X 50 = 500 000€ pour être propriétaires ; hôtels et restauration à 1,5 km
- ✓ **SEPTEMES LES VALLONS (13)** : aux portes de MARSEILLE (limitrophe 15^{ème} arrondissement), en bordure des autoroutes A7 (vers le nord) et vers l'Est l'A51 (vers Aix en Provence)
 - A 16 km de l'aéroport de Marignane et 15 km de la Gare TGV d'Aix.
 - La commune dispose d'une gare SNCF (TER)
 - Le site envisagé a en face un hôtel (LEMON HÔTEL) et dispose de la Fibre Internet.
 - Un terrain à bâtir à côté de l'hôtel de 6 000 m² : l'acquisition du terrain : 620 000€ + 35 000€ frais ou loyer en bail : 11 000 € / an

L'acquisition du terrain et de l'ancien Hôtel : 1000 m² sur 3 niveaux : l'achat de l'hôtel + terrain : 1,750 M€ et le coût de la réhabilitation de l'hôtel est de 400 à 800 € (dossier écoresponsable) du m² soit 400 000 € à 800 000 €
- ✓ **VICHY (03)** : à disposition un terrain à bâtir dans le site magnifique site omnisport de Vichy. Ci-dessous proposition d'aménagements extérieurs et couverts.

L'aéroport le plus proche est celui de Clermont-Ferrand, il ne dessert que la Corse, Nice, Orly et Charles de Gaulle puis une heure de voiture pour atteindre Vichy. Pas très accessible du Nord Est par exemple.

Synthèse :

Sites en territoire historique sans déplacement de notre personnel :

- SEPTEME LES VALLONS : le plus chaleureux (situé en ville, proximité des écoles et d'un club).
- CABRIES, le tout à bâtir en un cadre aéré. Installations prévues d'une Caserne des Pompiers et de la Maison Régionale des Sports

Site hors territoire historique et central :

- VICHY est le plus complet, il conjugue la disponibilité de toutes les installations existantes et le terrain à bâtir avec la valeur ajoutée du dynamisme de la ville en faveur du développement. Le désavantage est les conditions d'accès.

Echéancier :

Les visites des sites et municipalités ont eu lieu courant 2019 ; une présentation faite par commission en Comité Directeur a été plus étoffée que celle de ce jour au Congrès du Touquet.

L'Objectif de construction est pour 2021

Le choix définitif du site aura lieu aux Comité Direction et Conseil National de Février 2020.

Ensuite, nous préparerons une note d'opportunité et ferons la demande de la subvention d'équipements pour une présentation finale au Congrès d'Evian de Décembre 2020.

Nous en sommes là actuellement, merci de votre attention. (*Applaudissements*)

M. LARVARON (*membre CD03*). – Par délégation du comité de l'Allier, dès que nous avons eu connaissance de ce projet, j'ai posé la question pour savoir s'il pouvait y avoir un appel dans toute la France. Tu m'as répondu que oui. Avec le Président GOVIGNON, j'ai travaillé avec l'Agglomération pour présenter un projet complet avec un attrait particulier. Il est vrai que nous sommes au centre de la France et au nord de l'Auvergne et près de nos sous, et lorsque que l'on dit que nous ne sommes pas reliés, sachez qu'en 2h33 vous venez de Paris quand la SNCF marche bien ; nous n'avons pas de TGV mais la ligne est en cours ; pour aller à Clermont-Ferrand, nous mettons 35 minutes

pas bien loin pour aller à l'aéroport. Par la route, pour venir au Touquet, j'ai pris l'autoroute à la sortie de Bellerive et suis arrivé ici sans changer d'autoroute. Pour venir de l'ouest c'est pareil, Joseph tu disais que pour venir de l'Est cela ne doit pas te faire plus long que d'aller à Marseille. Nous avons posé toutes ces questions de proximité de déplacement.

J'ai écouté le Trésorier Général qui indiquait que les championnats avaient bien été programmés puisque cela a permis de faire des économies. Il est évident que si nous avons un centre national au centre de la France, il faut savoir que nos amis du Cher sont le centre de l'Europe et nous dans l'Allier nous avons le centre de la France. Nous pouvons donc faire des économies. Nous avons suivi avec attention les avancées du dossier dans les divers comptes rendus. D'abord on nous a parlé de la création d'une commission, nous avons travaillé avec les services de l'agglomération avec les services de l'urbanisme et de communication pour vous présenter un projet le plus complet. A la première démarche on nous a cassé, en disant que nous c'était juste de l'existant. L'existant est ce que nous avons autour ; nous avons un parc de plus de 100 hectares dédiés aux sports...

M. CANTARELLI. – J'ai fait une présentation simple en rappelant que Vichy était le plus complet...J'aimerais que tu restes dans le domaine de la question.

M. LARVARON. – Tu as fait un rapport sur ce dossier, nous attendions une visite depuis mars, tu es venu le 25 octobre, tu as rencontré le président de l'agglomération, une réunion courtoise, la commission mandatée tu en étais le seul représentant ; une semaine après Francis GARRIGUE était avec nous, vous deviez revenir. Nous étions surpris lorsque nous avons eu le compte rendu de novembre de dire que l'on prend le projet pour Cabriès, on va rendre une étude et les autres sont passés à la trappe... Nous ne sommes pas d'accord...

M. CANTARELLI. – Ces choses sont fausses, je ne peux pas te laisser dire cela. Je précise ce qui a été dit au compte rendu. La commission s'occupant du centre national fédéral a jugé ma présentation du centre de Vichy, bonne, longue, très détaillée et de ce fait elle a décidé qu'elle n'avait pas besoin de venir visiter ; elle était convaincue de ce que j'ai présenté. J'ai exposé en entier à la commission et au comité directeur la présentation que vous m'aviez faite.

Pour Cabriès, sur ce site nous avons obligation de payer une pré-étude obligatoire pour commencer à ouvrir un quelconque projet. On ne pourrait pas approfondir le dossier Cabriès sans entamer une pré-étude et cela ne veut pas dire que nous avons choisi Cabriès au détriment de Vichy.

M. LARVARON. – Nous avons été étonnés que sur les réseaux sociaux, sur deux interventions dès le mois d'avril, M. LE BOT indiquait un projet de construction à Cabriès à une presse régionale et toi en Août tu as eu le même propos sur un média du sud pour dire que c'était choisi. Pour avoir un complément, quand vous aurez fait l'étude sur Cabriès, on voudrait en connaître le coût de fonctionnement. Là nous présentons un boulodrome de 64 jeux et des structures pour la télévision. Quand vous avez un hectare à entretenir c'est autre chose qu'un bâtiment dans le centre de Marseille, il y a un coût énergétique. Nous aimerions connaître quel sera le coût de fonctionnement par rapport aux différents projets ? Pour l'instant, nous avons déjà payé 2€ par licence pour la construction.

M. CANTARELLI. – Cela restera 2€.

M. LARVARON. – Avez-vous fait une étude financière pour la gestion ? Cela sera géré par quel organisme ? Sur la propriété de la construction, vous parlez de crédit-bail, quelle sera la formule juridique adoptée ?

M. CANTARELLI. – Tu défends ton territoire ; nous allons subir des influences politiques, rassure-toi, nous prendrons la décision qu'il faut.

M. LARVARON. – Pour les échos politiques, nous sommes tranquilles, il n'y a pas de candidat face au président sortant de l'Agglomération.

Mme LAGARDE. – Tu as dit que la décision sera prise en février 2020, est-ce que sera fait pour que vous puissiez prendre une décision entre Cabriès et Vichy ?

M. CANTARELLI. – Entre n'importe lequel, nous avons mis l'objectif de construction en 2021. Il faudra se décider sur le projet et travailler avec un architecte, etc.

M. MARTINEZ (CD65). – Quand vous avez budgétisé il y a un an le projet, je vous avais dit qu'au cas où il y aurait des possibilités à Marseille, donc cette pré-étude de 5 000€ pour les études de sol, je trouve que cela fait léger.

M. CANTARELLI. – Cette pré-étude ne fait que donner le droit à aller plus loin ; c'est pour voir la faisabilité du projet pour nous. Une société œuvre et travaille pour la municipalité de Cabriès.

Mme DERENNES (Trésorière du CD35). – Est-ce que la pré-étude sera faite avant de prendre la décision en février ? **M. CANTARELLI.** – Oui.

M. CHAUVIN (CD37). – Pourriez-vous affecter les 2€ sur des comptes spécifiques boulodrome sur l'ensemble et cela fera apparaître un compte « réserve boulodrome » pour le faire fonctionner et le payer ?

M. MARAUX. – Bien évidemment cela est prévu. Dans notre Règlement financier nous allons passer à la comptabilité analytique, ce poste-là il sera à part.

M. TRAMIER. – Une précision, dans ce type d'installation, nous ne sommes pas libres de faire ce que nous voulons. La politique de haut niveau relève de l'Agence Nationale du Sport et dans les démarches pour avoir des subventions, leur avis est indispensable. Si nous avons un projet et que l'ANS dit que pour la politique de haut niveau, qui relève de l'Etat, vous n'aurez pas de subvention ; cela impliquera en matière de développement de la

politique de haut niveau un nombre de conséquences. Nous ne pouvons pas agir sur des dossiers comme cela, par exemple la Maison du Handball a coûté un certain montant, il a fallu convaincre le ministère que pour la politique du haut niveau du Handball cela était important. Pour le Judo, qui avait une politique similaire, leur dossier a été refusé. Nous ne sommes pas si libres de décider dans ce type d'opération. Nous sommes légataires de l'Etat et ils ont le droit de parler en la matière.

M. GOVIGNON (*Président CD03*). – A qui appartiendra la décision finale du lieu ?

M. CANTARELLI. – Par le Comité Directeur.

M. BONNET (*CD64*). – Est qu'il a été fait une étude pour les personnes du comité et les salariés travaillant à la Fédération pour le déplacement à Vichy ou ailleurs ? Cela aura sûrement un impact pour les vies familiales, de déménagement, de logement, de fonction par rapport aux épouses et époux.

M. CANTARELLI. – Nous avons une certitude est que bon nombre de nos salariés ont un appartement à Marseille, cela met la contrainte de les déplacer. Nous avons les chiffres pour les réunions du Comité Directeur.

CHANCELLERIE

Mme VIGUIE (*membre du Comité Directeur et de responsable Chancellerie*) – Bonjour à toutes et tous.

Historiquement, la chancellerie était le lieu où se scellaient les actes avec le sceau du souverain. Aujourd'hui, je n'ai pas de sceau mais la commission peut sur des critères attribuer des récompenses. Au niveau fédéral nous délivrons des diplômes d'honneur, des médailles de bronze, d'argent ou d'or, le mérite national et le but d'or attribués par la Chancellerie. Sur le tableau vous constatez l'augmentation du nombre de récompenses tant au niveau des diplômes que des médailles depuis 2017. Cette augmentation fait écho et le temps de travail dédié à cette activité par le salarié de la fédération est augmenté. A ce jour Rémi s'en occupait, ce travail se cumulait à son travail de la SAOS et se trouvait superposé à un moment où le calendrier n'est pas propice. À la suite de l'embauche de Laure, une nouvelle répartition du travail nous permettra d'avoir plus de fluidité.

En tant que Président de club départemental/régional vous pouvez faciliter la tâche du salarié et il serait bien que GESLICO soit à jour et correctement complété. Cette année j'ai effectué des vérifications et c'est très incomplet voire vide. Il serait bon de vous habituer dès que vous avez reçu la demande de mettre à jour Geslico. Egalement de respecter la date butoir. Nous étions sur la date 31 juillet pour un retour des demandes. Vous attendez cette date-là pour nous retourner les demandes et après j'en ai encore beaucoup qui arrivent par mail avec des compléments. Au niveau de la gestion cela est compliqué ; on rentre chaque nom, prénom dans un tableau, on regarde si la demande est bonne, si le bénévole mérite cette récompense, s'il rentre dans les critères. Si vous pouvez RESPECTER la date et REMPLIR Geslico c'est important. Je vous demande également de mettre les fonctions et non pas uniquement le nom de la médaille.

Cette année, à la suite d'absences et erreurs, nous avons écrit sur les diplômes « pour service rendu ».

Pour 2020, les documents seront identiques mais vous les découvrirez sur des formulaires uniques. Une médaille par formulaire pour vous faciliter la tâche.

Malgré nos efforts, je sais que certains d'entre vous sont insatisfaits ; la commission pour 2020 va travailler à une meilleure gestion. Pour simplifier le traitement des demandes, nous essaierons de réduire le délai de livraison et d'améliorer les supports en travaillant avec un nouvel imprimeur.

Pour terminer, je félicite tous les récompensés de cette année 2019 pour leur bénévolat, leur fidélité à la Pétanque. Je remercie Rémi pour tout son investissement dans la Chancellerie. Je souhaite la bienvenue à Laure. (*Applaudissements*)

M. DE BASTOS (*Président du CD39*). – J'entends Mme VIGUIE qui nous dit qu'elle reçoit au-delà du 31 juillet beaucoup de demandes, moi c'est quelque chose qui m'exaspère. Je vous demande de faire un effort de contraindre ceux qui sont hors délais d'attendre l'année suivante. Pensez à tous les autres qui sont, en période de compétitions, sollicités aux tables de marque, aux organisations de concours, de nationaux et autres ; il faut gérer le calendrier au 31 juillet, une date mal placée pour ce genre de dossier. Cette année, avec une réception pour la Bourgogne France Comté au 16 novembre alors que deux comités départementaux avaient réalisé leurs Assemblées Générales.

M. CANTARELLI. – Cela a été amené par Robert DUTRONC dans les questions écrites.

M. PROVOST (*Président du CD35*). – Ce matin un confrère a posé la question à la SAOS sur les problèmes de ces médailles, moi j'ai fait la demande en mai, transmise en juin par le Comité Régional et elle est arrivée en décembre et n'a pu être décernée à la personne. Dès octobre, ne voyant rien venir j'ai appelé la Chancellerie qui m'a dit de voir avec la SAOS qui m'a dit de voir avec la Chancellerie ! (*Rires*)

Mme COSTE (*Présidente SAOS Promo Pétanque*). – Ce n'est pas un problème de la SAOS, M. SEGUIN a été embauché à hauteur de 80% pour la SAOS et 20% au titre de la Fédération. Ce n'est pas M. SEGUIN qui décide pour la chancellerie, il y a une commission ad hoc.

M. CANTARELLI. – Ce n'est pas ce qui a été dit, on parle de l'envoi.

(*Pause à 18h00*)

COMMUNICATION

M. FUENTES (*membre du comité directeur*). –

Lecture par M. FUENTES en l'absence de M. CHEVALIER, Président de la commission communication.

Je débute simplement cette intervention pour vous donner des nouvelles de Gérard qui se rétablit à la suite d'une double intervention chirurgicale qui l'a contraint à un repos forcé. Mais il vous salue bien et regrette de ne pas être parmi nous. Il vous donne rendez-vous prochainement sur les terrains.

C'est à moi que revient donc l'honneur de présenter l'activité de la communication fédérale. 2019 a été une année riche et ce domaine de la communication est chaque jour plus important pour notre fédération, dans une société où Tout est communication.

Vous découvrez à l'écran les membres de la commission. Je ne m'attarde pas mais qu'ils soient tous remerciés de leur implication. (Michel ROBERT, Claude STIRMEL, Michel LE BOT, Loïc FUENTES, Fabienne VIGUIE, Xavier GRANDE, Kévin GALLIER, Clément MENEGHIN.

LES CANAUX DE PROMOTION : chacun le sait la première de nos vitrines c'est la télévision, nous y avons une forte présence, que beaucoup d'autres disciplines nous envient. Cette forte présence est due aux événements fédéraux et aux événements privés diffusés. Sachez toutefois que la F.F.P.J.P. fait tout son possible pour accroître la visibilité de nos événements, et donc augmenter NOTRE nombre d'heure d'antenne. Ce n'est pas chose aisée étant donné la rude concurrence. En tout cas en 2019 nous avons pu diffuser 4 compétitions fédérales.

En ce qui concerne **la chaîne L'Équipe**, nos audiences sont toujours très satisfaisantes pour notre diffuseur et supérieures à la moyenne de la chaîne.

Il faut noter notre toute première collaboration avec la chaîne de télévision officielle du C.N.O.S.F. **Sport en France**.

Il est très important d'apporter une offre variée, et d'être présent sur divers canaux. Ce premier partenariat lors de Championnat Europe ESPOIRS en appellera sans doute d'autres.

Autre canal de promotion de nos disciplines justement **la WEB TV**. Elle se porte toujours aussi bien et a battu en 2019 le record du nombre de ses sorties puisque nous avons couvert la totalité des compétitions fédérales. Je vous laisse prendre connaissance des audiences qui sont stables d'une année à l'autre. Les passionnés sont toujours aussi nombreux à nous suivre. Total des visionnages et replay : 1 222 600

Autre nouveauté cette année **les live Facebook**. Nous avons fait le constat qu'il fallait absolument pouvoir mieux suivre nos équipes de France lors des compétitions internationales. Par conséquent, avec la D.T.N., nous avons mis les moyens humains et financiers pour couvrir l'ensemble des événements : 4 au total cette année. Pour une première année les audiences sont impressionnantes et cela prouve la très forte demande des internautes. Bien évidemment ces opérations seront reconduites en 2020 voire amplifiées. Notez bien que lorsque nous sommes à l'étranger, nous sommes dépendants du réseau internet local. Tout est fait pour donner les résultats et les vidéos en live. Mais « à l'impossible nul n'est tenu ! ».

Le nombre des abonnés à notre Facebook ne cessent d'augmenter : 40 000 et la messagerie via laquelle nous arrivent beaucoup de questions fonctionnent bien également.

Un simple rappel également, une page Facebook officiel FFPJP doit être un outil pour soutenir nos équipes et nos champions, et non les dénigrer. On connaît tous les dérives des réseaux sociaux mais il est de notre devoir à tous de rappeler les règles de respect qui incombent.

PETANQUE TOUR : un constat et un regret tout d'abord : il y a encore des zones vierges de toute étape sur cette carte et c'est regrettable. J'invite tous les comités qui n'ont jamais reçu une étape à discuter avec ceux qui l'ont fait. Il n'est encore jamais arrivé que l'on déçoive nos hôtes. Le Pétanque Tour c'est de la promotion directe de nos disciplines auprès du grand public, c'est la mise en valeur de nos championnes et de nos champions, et c'est la possibilité de resserrer les relations avec les collectivités publiques. Ça n'est absolument pas lourd à organiser, le cahier des charges est à votre disposition sur demande, nous proposons une animation clé en main !

Depuis sa création le Pétanque Tour s'est développé avec désormais l'accueil des scolaires, des périscolaires et du sport adapté. Les villes sont très sensibles à cela. Et nous proposons aussi une option Jeu Provençal pour les villes qui le souhaitent.

(Claude Stirmel fait défiler l'album de l'édition 2019)

L'édition 2019 a connu le même succès que les années précédentes avec 6 étapes au total. Nous gardons un souvenir particulier de CHARTRES car la municipalité a déployé de grands moyens pour mettre la pétanque en avant pendant toute une semaine, tout cela en collaboration étroite avec le héros local Philippe QUINTAIS.

Mais bien évidemment, AJACCIO, LARMOR-PLAGE, PORT-LEUCATE, BASTIA et VINCI AUTOROUTES ont nos sincères remerciements pour cette tournée 2019 très réussie.

Je tiens comme chaque année à remercier les champions. Ils ont compris l'esprit du PT et assurent parfaitement leur rôle d'ambassadeur de nos sports et de notre fédération. Le PT leur permet d'être au contact de la jeunesse, et de nombreuses photos dans cet album prouvent à quel point les enfants, les familles, prennent du plaisir à découvrir la pétanque ou le jeu provençal grâce à nos animations fédérales. Enfin, mille mercis à OBUT et MMA qui sont les fidèles partenaires du Pétanque Tour.

CARRE D'HONNEUR : depuis plusieurs années, nous travaillons également, en concert avec les comités organisateurs, à l'amélioration des carrés d'honneur. Notamment en cas de diffusion TV. A Limoges en juin dernier, nous avons tenté l'expérience d'un carré d'honneur à 4 jeux avec tribunes surélevées. Je crois que tous ceux qui étaient présents ont pu constater que tant d'un point de vue esthétique que pratique, il s'agit d'une bonne formule. Les tribunes surélevées avec entrée par l'arrière doivent devenir notre norme. A Lanester et à Quimper en 2020, les organisateurs ont opté pour ce choix. Nous les en remercions.

Vous avez également pu assister en 2019 à une exceptionnelle édition de la finale de la Coupe de France en Vendée. Merci au CD85 ! Marseille accueillera la prochaine en mars. Et là encore, la F.F.P.J.P. mettra tout en œuvre pour en faire un grand évènement « vitrine ». Nous devons tous prendre conscience que ces carrés d'honneur sont une grande partie de l'image que l'on renvoie.

CHARTE GRAPHIQUE : toujours dans un souci de cohérence, nous adopté début 2019 une nouvelle charte graphique. Quelques mots pour vous dire que cela nous a permis d'harmoniser l'ensemble de nos supports (signatures de mail, documents officiels, affiches et autres supports de communication...). Désormais tout répond aux critères de cette charte graphique qui met en valeur la fédération par des couleurs, des polices d'écriture et des présentations travaillées.

COLLABORATION MEDIAS : la F.F.P.J.P. s'appuie parfois sur des relais pour sa communication. Vous le voyez à l'écran, nous poursuivons avec Planète Boules. L'ami CHALENCON et Gérard PONCIE sont en contact avec notre équipe pour travailler sereinement. Merci à eux.

SUPPORTS VIDEOS : pour conclure j'évoque les supports vidéo. Ils sont incontournables pour une fédération qui se veut moderne. Vous avez déjà pu découvrir le clip de présentation de la F.F.P.J.P. qui a demandé un gros travail à nos équipes. Je les félicite. Je vous invite à l'utiliser aussi souvent que nécessaire. Il est fait pour ça !

La vidéo servira aussi de support à nos éducateurs. Une séance « modèle » dans une école de pétanque a été tournée et sa large diffusion permettra d'avoir un document référence en la matière. Un grand merci à la Pétanque Argonnaise et au CD45 pour les tournages qui ont eu lieu à Orléans. Monsieur CHEVALIER vous souhaite une excellente année 2020 avec en priorité la santé. *(Applaudissements)*

DISCIPLINE

M. POGGI *(Vice-Président et responsable des commissions de disciplines)*. – Mesdames, Messieurs, Chers collègues, l'année 2019 aura malheureusement battu des records en matière de discipline.

– 18 dossiers et 24 prévenus en commission fédérale (vous pouvez dans un premier temps constater la provenance des affaires et ensuite la répartition des sanctions par catégorie) ;

– 3 dossiers et 4 prévenus en commission Nationale.

– 9 dossiers ont nécessité une délocalisation.

– 12 suspensions immédiates jusqu'à comparution.

Néanmoins, ces deux commissions veillent à toujours faire preuve de fermeté tout en respectant scrupuleusement nos textes et en restant les plus justes possibles.

Comme les années précédentes, toutes les remises de peines ont été refusées.

Je tiens à remercier tous les membres de ces deux commissions, dont vous pouvez voir la composition ci-après : François KURZ, Président de la Commission Fédérale ; Daniel BRUAND, Président de la Commission Nationale, sans oublier Jean-Claude DESBOUYS (juge instructeur) ; ainsi que Messieurs Xavier GRANDE et Kévin GALLIER pour leur travail, leur accompagnement et leur collaboration dans le suivi des différents dossiers.

Je tiens une nouvelle fois à rappeler que les Commissions de Discipline sont indépendantes. Ce qui signifie que pour la bonne tenue de celles-ci, il est vivement conseillé aux personnes qui ne sont pas membres de ces organes disciplinaires, de ne pas ou plus s'immiscer dans leurs bons fonctionnements. Il est déjà très difficile de traiter certains dossiers sensibles, qui exigent rigueur et confidentialité, sans pour cela subir des ingérences ou des pressions de certaines personnes.

En ce qui concerne les formations disciplinaires nous en avons dispensées 2 : Occitanie et Bretagne. Ce qui fait un total de 10 régions formées depuis 2017.

De nouvelles formations disciplinaires reprendront à compter de février. Merci de vous rapprocher de moi pour toute demande.

Une formation des membres des Commissions Fédérale et Nationale aura également lieu fin janvier.

Cette année malheureusement, et nous le déplorons fortement, une dizaine d'arbitres ou de dirigeants ont fini aux urgences. Cela n'est plus possible et c'est pour cela que nous avons décidé d'alourdir les sanctions disciplinaires. Mesdames, Messieurs, sachez, bénévoles, arbitres ou dirigeants, que vous pouvez être assurés du soutien indéfectible du comité directeur fédéral.

Pour preuve, plusieurs modifications et ajustements du règlement disciplinaire et du code de discipline et sanctions ont été réalisées pendant l'année (celles-ci vous ont été envoyées courant décembre, et en voici les principales) :

- Article 6 : suspension immédiate d'office jusqu'à comparution pour les catégories 7 et 8.
- Article 29 : Plus de remise de peine accordée pour les catégories 6, 7 et 8
- Codification des sanctions (alourdissement des peines, sportives et pécuniaires pour les catégories 6, 7 et 8)

De plus, divers ajustements de formes et de fond ont été effectués sur les textes. Merci à celles et ceux ayant fait remonter des informations sur le sujet.

Les nouveaux textes comprenant ces modifications vous seront envoyés à la suite du Congrès.

Dernière chose importante sur le suivi des joueurs suspendus. Dorénavant, tout envoi d'information non conforme à la procédure (téléphone, mail, etc...) sans envoi de la fiche signalétique du joueur suspendu ne sera pas traité par le siège. Dès lors, toutes les fiches signalétiques doivent être envoyées au secrétariat de la FFPJP (et non plus à Xavier GRANDE, moi-même ou une autre personne).

Un grand merci pour le travail que vous effectuez chaque jour au sein de vos Comités pour le respect de nos règlements et pour l'image de nos sports. Merci de votre attention. (*Applaudissements*)

M. CHEVALLOT (*Président du CD10*). – Vous venez d'augmenter les peines et les amendes, croyez-vous que les personnes se tiendront à carreau ? Exemple dans l'Aube, j'ai suspendu un joueur 6 ans, 500 € d'amende pas réglée. Aujourd'hui, je suis à 21 pneus crevés, comment faisons-nous ?

M. CANTARELLI. – On porte plainte.

M. CHEVALLOT. - Je l'ai fait et on m'a répondu que pas vu pas pris ! C'est comme pour les arbitres, j'ai des personnes qui ne veulent plus arbitrer parce qu'ils sont agressés ; comment de personnes se font agresser verbalement sur tous les concours ? Cela devient injouable, on a beau augmenté les amendes, si elles ne sont pas réglées... que faisons-nous ?

M. CANTARELLI. – On peut la facturer à quelqu'un d'autre, au club. Pour le reste de ta question, je suis comme toi désolé des choses énoncées où la Fédération n'a pas de moyen ; les voyous qui trouent les pneus, brûlent les voitures et cassent les façades ou les salissent, quand l'Etat censée nous protéger ne le fait pas, je ne vois pas ce que la Fédération peut faire.

M. CHEVALLOT. – Ce qui nous tue, c'est l'argent. Ils viennent pour un ou deux euros.

M. CANTARELLI. – Je veux retenir le positif, faites le calcul du nombre de commissions de discipline pour le nombre de compétitions que nous avons chaque weekend, ramenez cela en pourcentage à la fin de l'année. Se décourager à cause de 1% de mauvais joueurs et ne pas faire plaisir à 99% ! C'est céder devant la minorité.

M. METIVIER. – Nous avons délocalisé une affaire dans la Vienne où nous avons réglé nos frais administratifs alors que nous avons réglé une affaire de la Charente où nous avons appliqué le règlement et nous avons l'amende, la sanction de 6 ans ferme dont 300€ d'amende + les 125€ de frais administratifs. Nous pour l'instant nous nous assoyons dessus ! Comment est-ce que cela se passe derrière ? On nous a dit que c'est le prévenu qui doit régler.

M. CANTARELLI. – Vous me permettez de ne pas avoir systématiquement la réponse à vos questions. Nous allons regarder cela avec la commission de discipline.

M. METIVIER. – C'est le CD16 qui va gérer, alors que l'amende devrait nous être réglé. Si nous n'avons pas l'information, comment faisons-nous ? L'affaire est délocalisée, nous devons recevoir l'amende et le CD16 qui gère la licence.

Mme COSTE. – J'ai noté que le président de cette commission de discipline a accepté une délocalisation. Il existe dans nos textes des dispositions spécifiques. A partir du moment où l'on accepte une délocalisation pour le compte d'un comité voisin, il est prévu que les frais doivent être payés par le comité qui aurait dû prendre la commission de discipline ; si effectivement après il y a remboursement par le prévenu, le comité en question récupérera l'argent mais il est hors de question que le comité qui a accepté la délocalisation se retrouve avec les frais sur les bras, sinon il n'y aura plus de délocalisation et de commission de discipline possible.

Mme BEX-GRAMONT. – Nous avons remarqué sur gestion concours qu'un licencié suspendu dans l'année en cours apparaît comme joueur suspendu s'il est suspendu depuis plus d'un an il n'apparaît plus ; est-ce que c'est normal ?

M. SCHMITT. – Depuis que vous avez chargé la nouvelle version du 2 janvier, normalement le cas des licenciés suspendus est réglé. Il y avait un problème de date pour des licenciés qui étaient suspendus jusqu'à comparution, dans la nouvelle version la date de fin est rajoutée, elle au 1^{er} janvier 2999... Vous devriez voir les suspendus.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

M. CANTARELLI (*Président et responsable équipements sportifs*). – Les enveloppes 2019 pour les équipements sportif 2019 étaient pour les équipements de niveau local de 22 M€ dont :

* 2 M€ pour les équipements mis en accessibilité et matériel lourd pour les personnes en situation de handicap,

* 20 M€ pour les équipements structurants locaux et les équipements de proximité en accès libre en territoires carencés, ainsi que pour les équipements sinistrés.

Enveloppe Outre-mer et Corse : 10 M€

Enveloppe des équipements structurants de niveau national : 9 M€

Les nouvelles orientations : il est question de régionaliser une partie des crédits de l'Agence, de garantir la pratique féminine notamment dans les équipements de proximité en accès libre du type plateaux de fitness et parcours de santé, d'encourager les démarches écoresponsables privilégiant les projets de rénovations d'équipements sportifs entrant dans les obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire (décret du 23 juillet 2019) et de contribuer à la mise en place des outils réglementaires favorisant l'accessibilité des équipements sportifs scolaires aux associations, aux salariés d'entreprises et au grand public.

Boulodromes Couverts réalisés en 2019 :

- PROPRIANO (Corse du Sud) -THIEZ (74) – 8 pistes
- SAINT FLORENTIN (89) 24 pistes
- BRESSUIRE (79) 32 pistes
- ANGERS (49) 16 pistes
- MALAUNAY (CD76) Boulodrome Dylan ROCHER – 4 pistes

Boulodromes Couverts en projets :

- SAINT YRIEIX LA PERCHE (87) : 16 pistes
- LAMBALLE (22) : 16 pistes
- FORT DE France (Martinique)
- ALENCON (61) : 32 pistes
- ARNOUVILLE (95) : 32 pistes
- VAULX EN VELIN (69) : 16 pistes
- SAINT LAURENT DU VAR (83) : 32 pistes
- MARSEILLE (13) à Bonneveine : 32 pistes

- DOUAI (59) : 64 pistes (diapo sur le projet de synthèse vues de l'extérieur et de l'intérieur), tout y est prévu, Aline CHAUSSOY porte ce projet à bout de bras, il sera le plus gros boulodrome. *(Applaudissements)*

Pour la commission des équipements sportifs, comme prévu je passe la main petit à petit au siège où Kevin GALLIER assurera la gestion des Equipements Sportifs ; Christian VIGNOT mon homologue de la FFSB est entré à la Commission, il est maintenant licencié à la FFPJP qui prépare le Schéma de Cohérence et le fichier des boulodromes couverts (cartographie). *(Applaudissements)*

ETHIQUE

M. CANTARELLI (*Président*). – Il excuse Bertrand GUERINEAU, le président de la commission Ethique. Deux commissions ont été annulées cette année en raison notamment des grèves des transports ; une demande de saisine a été rejetée et une demande est en attente.

Si vous avez des membres candidats pour entrer dans cette commission : il faut des membres extérieurs comme par exemple des ex-dirigeants des « sages », des anciens sportifs. S'ils sont en région parisienne ? C'est encore mieux.

INFORMATIQUE-NUMERIQUE-LICENCE-REGLEMENTS

M. SCHMITT (*Vice-Président, responsable de la commission informatique, numérique, licence et règlements*). – Bonjours à tous, la nouvelle version Geslico est en service depuis fin 2018. Après une année d'exploitation et de toutes vos remontées, la commission informatique s'est réunie début octobre afin de faire le point et proposer certaines corrections ou améliorations.

Dont :

- Corrections de certaines extractions sous Excel.
- Corrections du Pavé Autres dans extraction licencié, celui qui concerne les extractions dirigeant, Arbitre, récompenses, etc...
- Correction de la fonction classement dans les concours ne renvoie que 30 résultats et une extraction possible sous Excel.

Pour les améliorations :

- Possibilité d'Importation d'un bordereau en reprise en automatique.
- La gestion du certificat médical avec une simple case à cocher.
- La mise à disposition des photos des Licenciés.

Geslico ne doit pas être considéré comme un simple outil de validation de Licence. Geslico est notre base administrative et sportive FFPJP. Elle doit être conforme aux règles RGPD qui est la nouvelle norme européenne.

Elle doit respecter la confidentialité des données personnelles que les licenciés vous et nous confient. Un Login doit être personnel et attribué à une personne physique. Ce qui veut dire que chaque utilisateur doit avoir son login et en est responsable devant la CNIL de l'utilisation qui en est faite. Il y a actuellement 645 utilisateurs enregistrés

Quelques petits rappels :

Toute création de nouveau licenciée doit faire l'objet de présentation d'un document officiel d'identité et d'une recherche dans la base nationale afin d'éviter les doublons.

Plus d'un millier ont encore été supprimés fin 2019.

Le fait de créer un nouveau licencié n'a pas qu'un impact financier mais surtout administratif et sportif.

Le joueur peut être suspendu sous son ancien numéro (5 cas l'an dernier).

Un Nouveau licencié créé est considéré comme Promotion et en position normal alors que venant d'un autre département, il devrait être considéré comme muté inter-comité voir catégorisé et fausse les règles sportives des compétitions par clubs.

De plus les frais de mutation seront à la charge du comité quitté car il n'a peut-être pas eu de demande de mutation faite par ce joueur.

Les décisions prises en comité directeur hier sont que toutes les licences créées, nouvelles sur des mutés inter-comités, on y a mis une suspension administrative ; c'est-à-dire que le comité qui a créé la nouvelle licence devra faire les démarches auprès du comité quitté pour voir si le joueur est en règle de mutation, sinon la licence ne sera pas valable.

Question du CD39 concernant le règlement de la classification : il est demandé de prendre en considération que les joueurs pratiquant le Provençal ne soient plus classifiés. Le règlement étant déjà établi, la commission qui assure la classification se penchera sur le sujet ; je vous rappelle que nous sommes la Fédération Française de Pétanque et de JEU PROVENÇAL. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements*)

M. SALVATOR (*Président du CD78*). - J'ai essayé de changer une photo, c'était impossible !

M. SCHMITT. – Votre navigateur internet enregistre les photos dans son cache, quand le cache est plein, il ne rajoute plus de photo, il affiche l'ancienne ; la méthode la plus simple est de vider le cache de votre navigateur avec la touche CTRL+F5.

Mme ROUX (*CD42*). – Je n'arrive pas à télécharger la nouvelle version de Geslico ?

M. SCHMITT. – C'est Gestion Concours et non pas Geslico qui est une adresse internet. Gestion Concours est un logiciel sur votre PC qui s'est mis à jour le 2 janvier 2020. Beaucoup utilise un antivirus gratuit et si vous êtes sur Windows 10 vous n'en avez pas besoin et vous avez un très bon pare-feu qui se met à jour toutes les semaines.

Une licenciée (*CD86*). – Pour les reports de données de Gestion Concours sur Geslico, quand nous saisissons notre championnat pour éviter de recopier les numéros de licences sur Geslico est-ce qu'il y a la possibilité de reporter le fichier sur Geslico ?

M. SCHMITT. – Vous ouvrez Gestion Concours, en bas vous avez un fichier RSLD que vous pouvez importer.

POLE ADMINISTRATIF - PERSONNEL

M. LE BOT (*Vice-Président délégué, responsable pôle administratif-personnel*). – En trois ans la FFPJP a connu un développement, sur le plan des recrutements, non négligeable. Ainsi aux 6 salariés du siège que sont Xavier (DAF), Kevin, Régine, Patricia, Clément et Rémi sont venus s'ajouter Christy, Audrey et Laure.

Dans le même temps, la DTN voyait le recrutement de 5 salariés FFPJP, placés sous l'autorité fonctionnelle des cadres d'Etat Jean-Yves (DTN) et Patrice (DTNA) : William, Corentin, Anna, Florence et Philippe (tous CTFN).

Evidemment, une telle évolution n'est pas sans poser un problème, au niveau :

- De la législation du travail (contrat, missions, horaires, ergonomie, représentation du personnel...),
- Des infrastructures,
- De la répartition de la charge de travail.

Nous avons dû conduire également une réflexion sur la situation des personnes intervenant dans les différents staffs des équipes de France. Au total plus d'une dizaine de personnes pour lesquelles nous avons, au vu des situations, explorer les possibilités d'emploi en CDII (contrat à durée indéterminée intermittent permettant un cumul d'emplois).

Malheureusement, toutes ces personnes n'étaient pas éligibles à ces dispositifs. Ce qui a dicté notre conduite :

- La volonté d'œuvrer dans un cadre respectant la réglementation et inscrire la FFPJP dans un processus de professionnalisation.
- La volonté d'apporter à ces personnes des perspectives tant sur le plan personnel que professionnel.

Ces changements ont été diversement appréciés et ont pu impacter l'ambiance. Mais ces inflexions étaient nécessaires. Elles ne peuvent qu'améliorer la qualité du travail et les services que peuvent attendre d'une

Fédération ses organes déconcentrés. Je remercie les membres du Comité Directeur et en particulier Michel ROBERT.

Car ce travail de structuration n'est pas le plus facile, il n'est pas celui vers lequel on va d'emblée quand on est bénévole mais il est le complément indispensable à une politique sportive incontournable au sein d'une Fédération.

CALENDRIER FEDERAL

M. LE BOT (*Vice-Président délégué, responsable calendrier fédéral*). - Depuis sa mise place, la nécessité du calendrier fédéral n'est plus à démontrer. Dès le premier semestre 2020, le calendrier 2021/2024 sera à votre disposition. Il respectera la chronologie que vous connaissez depuis 2 ans.

Pour autant, l'enchaînement des championnats dès le mois d'avril (voir plus tôt pour ceux qui ont des secteurs) qui impose un rythme effréné aux licenciés mais également aux bénévoles, peut susciter des questionnements légitimes. Avec le nombre de nos championnats peut-il en être autrement ? Actuellement, non. Faut-il s'en satisfaire et se dire que ce qui est, était et sera ? Vaste sujet, car il touche à la fois notre passé et notre avenir.

Je finirai mon propos en remerciant les membres de la commission, car malgré la complexité du sujet, la bienveillance et la bonne humeur ont prévalu à chacune de nos rencontres.

M. COSTE (*Président CD84*). – Concernant le calendrier unique, l'année prochaine nous n'avons pas 3 jours consécutifs pour jouer au Jeu Provençal, au Championnat de France le Provençal se joue en 3 jours, pourquoi nous Comité Départemental devrions jouer en deux jours pour qualifier une seule équipe ?

M. LE BOT. – Comme nous l'avons dit dans la commission à laquelle tu appartiens, nous avons dans notre calendrier des weekends à 2-3 jours : le lundi de Pâques où nous avons positionné le Doublette Jeu Provençal parce qu'au vu de l'étude il y a plus d'équipes par rapport au Triplette. Le Triplette, nous arrivons à le jumeler en fonction des années, malheureusement je ne fais pas le calendrier Grégorien, j'ai donc des années où le 1^{er} mai, le 8 mai tombent un samedi ou un dimanche ! Il n'y a donc pas la possibilité de jouer sur trois jours, j'en suis navré. Peut-être que les joueurs, qui s'inscrivent, peuvent prendre une journée de congés le vendredi, je n'ai pas de solution.

Nous ferons autant se faire ce peu la place pour les comités qui ont énormément de participants sur la doublette et la triplette quand nous en avons la possibilité. A l'impossible nul n'est tenu !

GESTION des CHAMPIONNATS DE France - REPARTITION des EQUIPES

Mme VEROLA (*Secrétaire Adjointe et membre commission des championnats de France*). – Je vais vous présenter la commission gestion des Championnats de France. On va commencer par le Tir de Précision. Nous organisons le 1^{er} Championnat de France De Tir de Précision 5 et 6 décembre 2020 à Valence (26). Voici le nombre des équipes inscrites :

COMITES REGIONAUX	SENIOR MASCULIN	SENIOR FEMININ	JUNIOR MASCULIN	JUNIOR FEMININ
ANTILLES GUYANE/CD autonome	0	0	0	0
AUVERGNE/RHONE ALPES	3	3	2	2
BOURGOGNE/FRANCHE COMTE	2	2	1	1
BRETAGNE	2	2	1	1
CENTRE VAL DE LOIRE	2	1	0	0
CORSE	2	2	2	2
GRANDEST	2	2	1	1
HAUTS DE France	0	0	0	0
ILE DE France	1	1	1	1
NORMANDIE	2	2	1	1
NOUVELLE AQUITAINE	3	3	2	2
OCCITANIE	2	2	2	2
PACA	4	2	2	1
PAYS DE LOIRE	2	1	0	0
TOTAL	27	23	15	14

Les championnats de France 2020 :

CHAMPIONNATS de FRANCE 2020		
CATEGORIES	CANDIDATURES	DATE
TRIPLETTES SENIOR	LANESTER (56)	20 - 21 Juin
DOUBLETTES MIXTES	MONTAUBAN (82)	27 - 28 Juin
TRIPLETTES JEU PROVENCAL	CABESTANY (66)	03 - 05 Juillet
TRIPLETTES VETERAN	BERGERAC (24)	08 - 09 Juillet
TRIPLETTES SENIOR PROMOTION		11 - 12 Juillet
TRIPLETTES FEMININ	EPINAL (88)	18 - 19 Juillet
DOUBLETTES FEMININ	LAVELANET (09)	25 - 26 Juillet
TETE à TETE SENIOR		
TRIPLETTES JEUNE	NIMES (30)	22 - 23 Août
DOUBLETTES SENIOR	QUIMPER (29)	29 - 30 Août
TETE à TETE FEMININ		
DOUBLETTES PROVENCAL	QUILLAN (11)	04 - 06 Septembre
TIR DE PRECISION	VALENCE (26)	05 - 06 Décembre

Répartition pour les comités régionaux et départementaux a été projetée à l'écran

COMITE REGIONAL et DEPARTEMENTS	PETANQUE SENIORS MASCULIN et MIXTE							FEMININES			J. PROVENCAL	
	CR	Dpt Tripl	Promo	Doubl.	TàT	Vétér.	Mixte	Tripl.	Doubl.	TàT	Tripl.	Doubl.
TOTAL	42	200	127	128	127	128	128	127	128	128	128	128
	242											

Des championnats ne sont pas complets, notamment le Triplette Pétanque Senior Masculin, le Triplette Promotion, le TAT Senior Masculin et le Triplette Seniors Féminine.

Vous recevrez un mail d'appel à candidature. Pendant le congrès nous sommes à votre disposition, si vous voulez revoir la Région ou Département qui vous intéresse.

Nous vous avons proposé un débat sur les championnats de France Senior Triplette pour modifier notre championnat actuellement à 256 équipes à un championnat à 128 équipes réservé aux joueurs classés élites et honneurs et garder en parallèle le championnat Promotion. Ce sera au débat demain.

Je remercie tous les membres de la commission pour le travail effectué toute l'année. (*Applaudissements*)

M. COMBES (*Secrétaire Général CD05*). – Sur le calendrier distribué, pour le Tir de Précision les dates sont du 11 au 13 décembre et là vous avez publié 5 & 6 décembre !

Mme VEROLA. – Les bonnes dates sont le 5 & 6 décembre, nous les avons modifiées sur le calendrier en ligne.

M. COSTE. – Comment se fait-il que des quotas d'équipes ont été modifiés ? Le CD84 avait demandé 3 équipes en Triplette Jeu Provençal.

Mme VEROLA. – Au niveau du Jeu Provençal nous avons eu cette année beaucoup de demandes. Sur le Triplette 136 demandes et 135 pour le Doublette. C'est bon signe cela veut dire que plus de 8 comités ont demandé leur équipe, certains qui n'en demandaient pas en en ont demandées ; ces personnes il a fallu leur donner une équipe. Nous avons décidé de redescendre les quotas.

M. COSTE. – Nous avons communiqué sur notre calendrier départemental le quota d'équipe, si nous l'avions su, nous l'aurions descendu.

Mme VEROLA. – La répartition est toujours annoncée lors du Congrès, vous avez publié vos souhaits.

Mme LEVET (CD04). – Contrairement à Michel COSTE, nous avons demandé une équipe en Pétanque Triplette et nous en avons 2 d'attribuer ! Je ne prendrai pas la 2^{ème} équipe.

Mme VEROLA. – Pas de problème tu viens me voir et nous modifierons le tableau.

M RICARD (CD31). – Au vu de ce tableau, j'ai 2 interrogations : la première est pour la répartition des équipes sur le championnat de France Triplette Pétanque à 256, j'ai vu que la Nouvelle Aquitaine a 8 équipes par exemple, nous avons un calendrier unique qui nous oblige à faire nos championnats de Région sur une seule journée et sur une seule journée je ne vois pas comment on peut admettre plus de 32 équipes si on veut se coucher à des heures chrétiennes. Je ne comprends pas qu'à 32 équipes on peut en qualifier 8.

Vous nous avez parlé de nouveaux critères, j'aimerais les connaître.

Pour la question de M. Coste pour le Jeu Provençal, je me la repose, tous les comités de France ne demandent pas des équipes au Jeu Provençal, vous avez répondu ceux qui en avaient 3, sont passés à 2, mais pas tous. Ceux qui en avaient 2 sont passés à 1 mais pas tous ! Cela me convient à une condition que l'on m'explique la règle du jeu !

Mme VEROLA. – Au niveau du Jeu Provençal, nous sommes partis du principe que toutes les Régions et les Départements qui étaient à trois, nous les mettions à deux ; nous l'avons fait pour la Doublette et il a fallu enlever à 2 départements une équipe et pour la Triplette nous sommes arrivés en-dessous des 128 ; il nous restait 5 places à distribuer. C'est pour cela que sur le tableau nous avons 5 départements avec 3 équipes. Comment et à qui avons-nous redonné ces équipes ? Nous avons demandé une extraction à notre informaticien sur les concours organisés par les départements en 2019 ; nous avons donné priorité pour donner ces 5 équipes aux départements les plus actifs tout au long de la saison et ce uniquement pour le Provençal. (*Applaudissements*)

M RICARD (CD31). – Et pour le Triplette Pétanque ?

M. CANTARELLI. – Je vais y répondre. La qualification de 8 pour la Nouvelle Aquitaine est parce qu'elle qualifie encore, jusqu'à la fin du mandat, par territoire et non pas sur un championnat régional aquitaine.

M. BOULET (CD69) *. – J'ai vu que pour le Doublette Féminin, nous n'avions plus qu'une équipe alors que depuis des années nous en avons deux, idem pour le Triplette, pourquoi ?

M. CANTARELLI. – Est-ce que vous m'autorisez de dire de le voir avec Corine ?

M. MARTINEZ (CD65). – Pour le championnat de France Tir de Précision, je me suis aperçu que deux Régions n'avaient inscrit personne, je n'ai pas trouvé le Règlement du Championnat de Tir, est-ce qu'il sera sur le site ? Il serait bon avant de faire un championnat d'en connaître les règles du jeu.

M. CANTARELLI. – Par définition un Tir de Précision se joue individuellement et au score. C'est prévu pour demain.

*Fin de la première partie 19h25
(Reprise des travaux samedi 11 janvier à 8h35)*

CHAMPIONNAT NATIONAL DES CLUBS (CNC)

M. VAISSIERE (membre du comité directeur, responsable CNC). – Bonjour à tous, je suis vraiment heureux de me retrouver face à vous, cela change des relations épistolaires électroniques et c'est toujours plus agréable de mettre un visage en face un nom.

On m'a demandé de faire le plus court possible alors allons à l'essentiel, je ne vais pas vous redire tous les atouts du championnat des clubs, nous les connaissons tous et je sais qu'il se porte très bien dans vos comités et régions et je vous remercie pour votre engagement pour cette belle compétition.

Venons-en de suite aux chiffres pour constater que nous continuons à progresser très légèrement même si la tendance générale est la stabilisation car il est évident que la croissance exponentielle de ces dernières années à ses limites et nous arrivons au plafond.

Dans les différents championnats, encore plus de 7 % en open et féminin, le provençal qui continue son essor avec + 13, les vétérans aux alentours de + 10 mais le plus remarquable nous vient des jeunes avec une augmentation de + 30 %. Je crois que les efforts au sein de vos comités, des écoles de pétanque, de tous les éducateurs commencent à porter leur fruit. Bravo à vous, continuez à investir pour nos jeunes.

Au total c'est plus d'un tiers de nos licenciés qui participe à un championnat des clubs. C'est un succès qui ne se dément pas. Je tenais également à remercier et à féliciter le Comité Régional de Corse et ses 2 comités qui se sont lancés cette année dans le championnat des clubs. J'ai vu également que la Martinique avait recensé des équipes.

Comme vous le voyez quelque 16 500 équipes cela représente une machinerie lourde et qui est sans cesse en évolution. En 2019 nous avons eu la mise en œuvre effective des règlements intérieurs des nouvelles régions. Comme annoncé tout ne peut pas se faire à une seule année et il reste des marges progressions importantes notamment en Bourgogne Franche-Comté, Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine pour au moins harmoniser les calendriers.

Un autre chantier pourrait voir le jour, c'est celui de l'intégration des championnats des clubs dans le calendrier fédéral. C'est un sujet complexe, car nous pouvons avoir des groupes jusqu'à 12 équipes avec un championnat étalé sur 11 dates et d'autre à 4 équipes sur 2 dates. J'ai pris volontairement les 2 extrêmes pour vous montrer la complexité de mise en œuvre.

La tentation est aussi de chambouler le CNC en le disséminant sur toute la saison ; même si jouer le CNC en dernier peut avoir des inconvénients, cela a aussi son avantage car cela permet de lui donner plus de visibilité et en faisant du mois d'octobre le mois des clubs.

Bien évidemment le comité de pilotage reste ouvert à toutes les propositions mais si nous arrivons à harmoniser les dates des CDC au sein de chaque région ce sera déjà une belle avancée. Et je rappelle que l'idéal est de calquer le maximum de dates sur celles de vos CRC et CNC.

Venons-en maintenant au Règlement, vous le savez la principale modification apportée en 2019 est celle de l'établissement de listes pour garantir à tous, organisateurs, comités départementaux, comité régionaux et comité de pilotage d'avoir des championnats où chacun joue bien à sa place et pas à celle d'un autre pour fausser le résultat.

C'est une première année d'application, je sais que tout n'a pas été parfait et c'est pour cela que j'ai lancé une petite enquête pour essayer d'aménager le système et de répondre aux mieux à vos attentes. Tous n'ont pas répondu, mais je pense que l'échantillon des résultats est significatif. L'évolution qui pourrait voir le jour car c'est une demande forte de votre part c'est l'intégration dans Geslico et Gestion concours de l'équipe à qui appartient le licencié. C'est pour cela que je vais me rapprocher de Didier pour déjà connaître la faisabilité technique et bien sur le coût. Si nous arrivons à terme à cette intégration, cela pourrait vous décharger un peu du suivi qui reste très lourd.

Autre modification qui fait suite à vos observations, ce sera en CDC uniquement **la possibilité d'établir une liste à partir de la 1^{ère} feuille de match de la 1^{ère} journée.**

Pour autant, pour une première année d'application, cela reste une évolution positive, j'en veux pour preuve le nombre très faible voire inexistant des litiges que nous avons reçu au comité de pilotage. Pourtant nous en avons eu à traiter un nombre conséquent mais peu dans ce domaine. En revanche j'ai eu de nombreux coup de fil pour me demander si un tel ou un tel pouvait jouer. Cela veut dire que vous avez bien fait passer l'information et surtout que les joueurs et les clubs se sont méfiés et ont bien tous respecté cette règle des listes.

Dans **les nouveautés réglementaires pour 2020**, elles sont peu nombreuses excepté peut être pour les jeunes. Les amendes pour forfait général ont été revues à la hausse avec une différenciation pour le CNC si le forfait est connu avant le championnat où si c'est durant la compétition. On ne s'engage pas dans le championnat des clubs à la légère surtout en CNC ou CRC, l'augmentation du forfait général évitera je l'espère le mauvais calcul de certains clubs qui préféreraient payer une amende, car elle était moins coûteuse qu'un déplacement.

Pour les jeunes la nouveauté c'est le passage de 3 à 2 clubs pour former une entente. Je sais que dans ce domaine il y a pour et les contre et chacun peut faire valoir ses arguments. Je le répète, l'objectif c'est de faire jouer un maximum de nos jeunes licenciés et non pas de faire une sélection en formant une équipe avec des jeunes venus des 3 coins du département pour laisser finalement les autres sur le bord de la route. Je rappelle qu'à l'instar des listes pour les seniors, chaque équipe de jeunes constituée doit avoir une fiche de suivi qui doit être validée par le comité départemental en collaboration avec l'ETD ou l'ETR.

Dernier point important concernant les règlements, il ne sera **plus possible pour une équipe d'intégrer directement un CRC** sans être passé au préalable par un CDC. Le minimum pour organiser un CDC est d'avoir 4 équipes, si ce n'est pas possible elle devra s'associer avec un ou plusieurs comités voisins afin d'organiser ce championnat CDC.

C'est une mesure qui va permettre de faire jouer davantage nos jeunes qui étaient isolés dans leur comité mais surtout une mesure d'équité car certaines équipes arrivaient au CRC en ayant joué 7, 8, 10 rencontres et les autres, aucune.

Pour les autres modifications qui sont à la marge, vous pourrez les consulter au moment de la diffusion des différents règlements.

Venons-en maintenant aux CNC 2019 et ses 9 titres de champion de France décernés.

Je ne reviendrai pas sur le palmarès que vous verrez en fin de congrès. La grande première c'était évidemment la 1^{ère} finale du CNC jeu provençal qui s'est déroulé du 1er au 3 novembre à Montauban. Une superbe compétition organisée de manière magistrale par le CD 82 autour de sa présidente Carmen LAGARDE. *(Applaudissements)*

L'histoire retiendra que c'est le club de MOUANS-SARTOUX du CD 06 qui restera à jamais le 1^{er} champion de France des clubs au jeu provençal.

2019 c'était également la première fois que le CNC féminin passait à 2 divisions, le tout avec le CNC open, c'était SAINT-YRIEIX où Eric HERVOUET et le CD 16 ont démontré une fois de plus leur sens inné de l'organisation. Merci Eric pour ton accueil et à tous tes bénévoles.

Et puis 2019 retiendra le fantastique doublé réalisé pour le club de l'Esplanade de Marmande dans les catégories jeunes dans le magnifique boulodrome Christian Fazzino à Montluçon. Et pour le PAS-DE-CALAIS féliciter les équipes de MARCK, vice-championne de France chez les Féminines

Pour cette année 2020, nous aurons fin octobre plus d'une semaine de CNC au boulodrome de Saint-Yrieix où le CD16 va devoir encore se démultiplier pour accueillir les finales CNC du jeu provençal et en suivant les vétérans et les jeunes alors que nous retournerons fin novembre au traditionnel boulodrome de Saint-Pierre pour les finales du CNC open et féminin organisées par le CD 27

Avant de conclure je voudrais remercier tous les membres du comité de pilotage et en particulier Véronique BAJOLLET qui me seconde au quotidien car la gestion des championnats des clubs est une lourde tâche ; sans oublier ceux qui m'entourent et qui m'apportent leur aide toute l'année et leur précieuse contribution lors des finales. Alors merci à Jean-Claude DESMULIE, Patrick GRIGNON, Jean-Marie MARAUX, Michel ROBERT, Régis GAILLARD, Guy MACAIRE, Bernadette LEVET, Philippe POULARD et Fabrice HEDBERT ainsi qu'à l'aide ponctuelle de Mireille NOEL et Corine VEROLA. Merci également à la DTN autour d'Anna MAILLARD pour sa participation active au CNC jeunes et CNC féminin ainsi qu'à Claude STIRMEL, Loïc FUENTES, Francis GARRIGUE, Jean-Luc ROBERT et Clément MENEGHIN pour la WEB TV et aux deux animateurs Marc ALEXANDRE et Laurent CAUSSE. *(Applaudissements)*

COUPE DE FRANCE

M. SCHMITT (*Vice-Président, responsable Coupe de France*). – Mesdames, Messieurs, la Coupe de France créée en 1999 est cette année dans sa 21^{ème} édition. La 20^{ème} édition qui ne fut pas terminée lors du dernier congrès de TROYES, elle a vu la victoire des CANUTS DE LYON du Comité du RHONE au dépend du club OLERON PETANQUE du Comité des CHARENTES MARITIMES dans le très beau complexe du VENDESPACE à la Roche sur YON. Merci au Comité de la Vendée pour cette très bonne organisation.

Le club Les CANUTS DE LYON remporte également la coupe d'Europe des Clubs qui a eu lieu en Décembre dernier à Saint-Yrieix.

Pour La Nouvelle Edition 2019–2020, 3051 Clubs se sont inscrits.

Inscriptions en constante augmentation. Nous sommes actuellement à la dernière phase de Zone (32^{ème} de Finale) ou encore 64 équipes peuvent prétendre remporter cette Coupe.

La date Butoir de ces 32^{ème} de Finale est fixée au 2 février prochain.

Les 16èmes et 8èmes de finale se dérouleront les 15 et 16 février 2020.

Les Lieux choisis, qui ont été acceptées et approuvées par le Comité de Pilotage et le Comité Directeur sont : SEDAN (08) - VALENCE (26) - BASSENS (33) – ST JEAN DE LA RUELE (45), PONT A MOUSSON (54) – GRANDE SYNTHÉ (59) - LECUSSAN (31) - ILLZACH (68)

La finale de la Coupe de France trouvera son apothéose au Palais des Sport de Marseille du 19 au 21 Mars 2020.

Dans quelques minutes nous allons ouvrir la billetterie en ligne. Tout le monde pourra acheter ses billets sur le site de la F.F.P.J.P.

- Vendredi = 8 €, Samedi = 10 €, Pass 2 jours = 15 € et Gratuit pour les – de 12 ans

Concernant l'**article 10.2** sur la composition des équipes du point de vu des mutés et vu le nombre d'appel reçu permettez-moi d'apporter une précision.

La notion « d'avoir joué ou pas pour un club » n'entre pas en ligne de compte dans l'application de cet article. Il est écrit qu'un joueur changeant de club en cours d'édition ne pourra plus participer à l'édition en cours.

Ce qui veut dire que pour l'Édition 2019-2020 un joueur changeant de club en 2020 ne pourra pas participer pour la suite de cette compétition. La feuille de match ne devra comporter **aucun muté ni interne, ni externe jusqu'à la finale.**

Concernant les **Indemnités des Tours de Zone Nationale** et les inscriptions qui étaient comptabilisés sur les fiches financières de fin d'année elles le seront dorénavant sur l'acompte de début de saison.

Le **quota des Clubs** à qualifier le sera sur l'année N et non plus sur l'année - 1 d'où le rappel qu'il faut nous fournir **pour le 31 Janvier prochain** le nombre de clubs inscrits pour l'édition 2020-2021.

Je voudrais vous remercier ainsi que vos responsables de Comités de Pilotage départementaux pour votre précieuse collaboration, assurant le bon déroulement de cette belle compétition.

Pour conclure, je vous souhaite une très bonne saison 2020 à vous et vos proches et surtout une excellente Santé. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements*)

ENTREPRISES

M. VAISSIERE (*membre du comité directeur, responsable commissions entreprises*). – Re bonjour à tous.

Pétanque et monde du travail, voilà un attelage qui pourrait surprendre mais, comme vous allez le voir, a tout son sens. La pétanque, dans son approche et dans sa pratique a beaucoup évolué. Je dirai que pendant très longtemps la pétanque se pratiquait en dehors de l'entreprise mais aujourd'hui elle se pratique dans l'entreprise et pour tous.

Du rôle sportif nous sommes au rôle social de la pétanque. Aujourd'hui il n'est pas rare de voir des entreprises proposer à ses salariés des journées de *team building* autour de la pétanque. Team building, quel est cet anglicisme barbare, c'est en français le renforcement, la cohésion d'une équipe. Vous vous souvenez peut-être il y a quelques années des stages de spéléologie ou de saut à l'élastique pour souder une équipe, eh bien aujourd'hui c'est la pétanque qui joue ce rôle social.

On voit tout de suite les atouts, accessibilité pour tous, règles faciles à appréhender et surtout, cela marche à chaque fois, une ambiance détendue, des rires et la passion du jeu qui prend tout de suite le dessus.

C'est un concept qui est vraiment à la mode, nous avons même eu des propositions où la recherche d'un emploi se ferait boule en main, avec d'un côté des équipes composées d'entrepreneurs à la recherche de collaborateurs et de l'autre des personnes venues exposer leurs atouts, la pétanque permettant le temps d'une partie, d'échanger et de se découvrir.

Toutes les agences de communication ou d'événementiels ont bien senti le filon, elles sont nombreuses à proposer une journée ou une soirée pétanque. Au sein de la FFPJP nous ne sommes pas en reste puisque la DTN propose aux entreprises des journées clés en main avec différentes prestations. C'est pour cela que je vous encourage dans vos comités et surtout les clubs à se diversifier dans cette voie surtout si vous avez un potentiel important d'entreprises ou de société à proximité.

Pour autant la pétanque c'est aussi une pratique en dehors de son lieu de travail avec de nombreuses compétitions organisées soit par des fédérations affinitaires ou comité d'entreprises. La FFPJP est très attentive sur ces sujets pour que la pétanque ou le jeu provençal soient pratiquées dans de bonnes conditions et dans le respect des règles du jeu.

Pour cela que nous entretenons plusieurs conventions que nous mettons régulièrement à jour. Cette année nous avons signé la convention avec la SNCF, le renouvellement avec la FFSE est en cours de finalisation, nous

attendons juste la validation avant signature. Nous avons aussi une convention qui fonctionne très bien avec le Ministère de la défense. Et puis pour 2020 nous avons approché la Fédération des Pompiers qui organise tous les ans un championnat de France avec plus de 300 triplètes. Pourquoi ces conventions sont importantes car elles permettent de délivrer un titre national, voire des maillots, de respecter le règlement avec éventuellement le prêt d'arbitres FFPJP et puis aussi interdire à des joueurs suspendus de participer à ces compétitions.

Nous avons bien conscience que nous ne couvrons pas la totalité de ces championnats de pétanque car ils sont très nombreux mais nous devons être attentifs et vigilants de toute dérive car seule la FFPJP a reçu une mission de service public pour la pratique de la pétanque et du jeu provençal. Je vous remercie. (*Applaudissements*)

M. RABELLINO (CD68). – Nous avons de gros problèmes avec la FFSE, qui tous les samedis, organise des concours hors entreprise. Sur 20 clubs recensés dans le département, 19 sont des ententes et pas des clubs « entreprises ». Quand on signe une convention, il faut être clair et que cela soit de l'Entreprise. Quand on dit que la Fédération est la seule qui doit organiser les concours quand on a une concurrence déloyale, nous sommes cul nu. Je vous rends attentif à la signature de la convention que l'on tienne compte de nos spécificités départementales.

M. TRAMIER. - Pour prolonger, la FFSE n'est pas une fédération d'entreprises, c'est une fédération Loisir ; n'importe qui même s'il est chômeur peut y entrer. Le terme Entreprise ne veut rien dire. C'est une fédération qui se développe auprès des autres fédérations pour « piquer » les pratiques loisirs. Dans un moment où le nombre de licenciés est difficile dans toutes les fédérations, il faut être attentif aux relations. Le terme Entreprise est galvaudé.

M. CANTARELLI. – Merci à vous deux. Nous sommes en pour parler et vos remarques sont importantes pour la discussion que nous avons.

M. VAISSIERE. – Nous avons répondu au Comité du Haut Rhin pour la FFSE par rapport à l'association qui pose un problème. Il n'y a pas de problème juridique pour que cette association puisse participer et faire des concours. C'était un problème d'entente qui est ancien dans le CD68. D'un point de vue légal il n'y a pas d'interdiction d'organiser des concours qui malheureusement viennent en concurrence.

M. VORILLION. – Quelle est votre position par rapport à cette organisation de joueurs qui organisent pour 87€ par personne dans les entreprises ? C'est du « sponsoring », un circuit est fait, des personnes n'ont pas de licence...

M. CANTARELLI. – Plusieurs sociétés existent, elles sont professionnelles, elles ont trouvé ce marché et travaillent directement avec les entreprises. Ce sont des entreprises privées pour la plupart. Nous allons prendre contact avec ces personnes.

Nous l'objectif principale est de les aider pour faire du sport dans l'entreprise et aussi d'organiser que l'entreprise vienne hors de chez elle. Je fais le lien avec le club des partenaires créé où de nombreuses entreprises en font partie.

COMMISSION FEMININE

Mme NOEL (membre du comité directeur, responsable commission féminine). – Bonjour tout le monde. Voici un rappel des membres de cette commission : Fabienne VIGUIE, Marie-Madeleine CLAMENS, Jean-Yves THEARD et les membres de la DTN. Je vais vous faire un bilan des effectifs féminin, le bilan des 2 questionnaires envoyés, un à destination des licenciés et non licenciés, et le deuxième vous comités départementaux et régionaux. Nous vous parlerons ensuite de propositions d'actions envisageables et un mot de conclusion.

I. Effectifs féminins depuis 3 ans avec le rajout des juniors :

Une stagnation des féminines, l'idée de cette commission est de pouvoir augmenter le nombre de licenciés.

	2017	2018	2019
Seniors Elite	835	807	745
Seniors honneur	1 819	2 120	2 427
Seniors Promotion	25 177	24 885	24 750
Juniors	765	694	658
TOTAL	28 596	28 506	28 580

II. Bilan des 2 questionnaires :

a) Sondage relatif aux pratiquantes et non licenciées

Retours majoritaires du sondage par thème :

Image de la Pétanque :

- Sport en développement
- Moderne, Sportive, de plus en plus jeune

Type de compétition le plus attractif :

- En mixte
- En féminin

Forme de pratique la plus attrayante :

- Compétition par équipe de club
- Championnat qualificatif pour le France
- Compétition limitée en temps (largement plus prononcée chez les non-licenciées)

Freins à la pratique :

- Reconnaissance de la pratique insuffisante.
- Manque de temps lié à la vie personnelle.
- Manque de boulodrome couvert à proximité.

Les attentes vis-à-vis d'un concours :

- Une bonne organisation sportive.
- Une qualité du site d'accueil en matière de confort.
- Une qualité de l'arbitrage.

Les attentes vis-à-vis du club :

- L'accès à un boulodrome couvert.
- Des entraînements réguliers.
- Un suivi personnalisé.

Les effets recherchés en jouant à la pétanque :

- L'esprit d'équipe.
- Une progression personnelle.
- Un moment de détente (ce point arrive en 1er chez les non-licenciées).

b) Sondage relatif aux comités départementaux et régionaux :

- **Existence d'une commission féminine ou non** : 82 % des 50 réponses reçues ont mentionné leur référent et contact de la commission féminine. Nous avons du mal à avoir les réponses quand nous envoyons un questionnaire. Nous avons besoin de vous.
- **Actions mises en place par les comités** : marathons, journée de la femme, trophées hivernaux...
- **Communication faite par les comités** : Site internet / réseaux sociaux, Presse via journal local, Flyers et affiches
- **La culture de l'entraînement** : Seulement 30 % des comités ont des clubs proposant des entraînements pour les féminines. Et cela se réduit à 90 % à un club par comité parmi ces 30 %

Les attentes des comités :

- Un support de communication dédié aux féminines ;
- Plus de visibilité médiatique ;
- Création d'une banque d'actions réalisées en France ;
- D'autres compétitions phares pour les féminines licenciées à toutes les échelles ;
- Actions pour la féminisation des arbitres femmes.

III. Propositions d'actions envisageables :

- Développer la communication : affiches / photos de sportives en action
- Utiliser l'image, mais aussi des slogans pour faire passer des messages
But : se servir de l'image en progression pour encore plus la dynamiser
- Proposer des tournois limités en temps (« Début 14h – fin 19h ») : créer des formules de compétition toute prêtes à mettre en place par les clubs
But : attirer des non licenciées avec une autre forme de pratique
- Communiquer : faire des photos / vidéos / interviews de sportives de haut niveau mais aussi de sportives lambda
- Proposer des formules de compétition en temps
- Sensibiliser les clubs à l'important de l'accessibilité et du confort du site
- Communiquer sur la culture de l'entraînement
- Mettre à disposition des petits cycles d'entraînement
- Communiquer via des images sur la pétanque sportive mais aussi loisir : lien social, moment de partage et de rencontre
- Utiliser nos relais : communiquer en envoyant les informations / évolutions / création... directement à ces personnes référentes
- Créer un petit « press-book » électronique en fin d'année en centralisant en images les plus belles manifestations locales et en donnant quelques chiffres
- Contacter les comités ayant créé des flyers et affiches pour éventuellement s'en inspirer
- Cibler et se rapprocher de 2 ou 3 clubs « précurseurs » qui proposent ces entraînements spécifiques
- Mettre à disposition des petits cycles d'entraînement
- Communiquer davantage +++ solliciter notre graphiste
- Banques d'actions : en lien également avec le « press-book » électronique

IV. Conclusion

Elaboration d'un catalogue (style press-book) : Valoriser les belles manifestations consacrées aux féminines sur le territoire et donner l'envie de les multiplier pour les autres départements

Meilleure communication sur l'image de notre sport. Créer des supports de communication pour les relayer sur le territoire

ACTIONS EN COURS :

Présence des féminines sur le Pétanque Tour.

Création d'un Championnat d'Europe Jeunes féminines (- 18 ans) en 2020 (St-Pierre-les-Elbeuf).

Les actions citées doivent émaner du niveau national pour donner l'impulsion mais c'est grâce à vous que nous pourrions les mettre en place. Les dirigeant(e)s qui souhaitent nous rejoindre sont les bienvenu(e)s. Nous avons besoin de vous, de vos clubs !

Merci aux membres de la commission féminine, Karine Schmitt, Lucette COSTE et Anna Maillard associés aux projets. Anna est l'ambassadrice de la Pétanque au Féminin qui apporte beaucoup à notre commission féminine. Mes meilleurs vœux. (*Applaudissements*)

COMMISSION CARCERALE

Mme BAJOLLET (*membre du comité directeur, responsable du carcéral*). – Les jeux pénitentiaires n'étant toujours pas reconduits, Véronique BAJOLLET précise que des actions se déroulent ponctuellement dans plusieurs régions : la Bretagne, la Nouvelle Aquitaine, l'AURA et PACA. Elle remercie les intervenants qui encadrent des actions dans ces prisons : Florence TRELLU, Philippe CHESNEAU, Christophe ARSAC de la DTN et Roger BOSCO qui intervient comme arbitre.

Cette année, elle a choisi de présenter 2 actions dont les trophées ont été offerts par la FFPJP :

- ✓ **Le Centre de Détenation de Melun**, où s'est déroulé un 1^{er} challenge qui a regroupé des équipes de 5 clubs du département. Les joueurs et détenus se sont affrontés sur 5 parties toute une journée. Ce sont les détenus qui ont assuré les tirages et la table de marque à l'ancienne (en papier – crayon), ils ont également animé des ateliers et tenu une buvette (café, jus d'orange, coca). La doublette, Véronique BAJOLLET et Laurent VAISSIERE qui représentait la FFPJP n'a perdu qu'une seule partie et à 11 !

Cette journée s'est déroulée sous le soleil dans une ambiance très sympathique avec des détenus et leur moniteur de sport enchantés de recevoir des personnes extérieures.

- ✓ **Le club de Marmande**, qui a reçu des détenus, autorisés à sortir dans le cadre d'une permission d'une journée, accompagné de leur moniteur de sport pour une journée de pétanque.

Les organisateurs ont choisi de varier les rencontres : tête à tête, doublette, triplette et tir de précision. Les matchs ont été très disputés mais c'est finalement Marmande qui a gagné. Des lots et des coupes ont été remis aux participants.

Ce fut aussi une belle journée qui s'est déroulée dans la convivialité et le respect.

Elle termine en ajoutant qu'elle attend le projet de l'administration pénitentiaire sur une journée de sport en 2020.

Elle rappelle qu'elle se tient à la disposition des Comités départementaux qui seraient interpellés par une prison, car ce n'est pas un milieu habituel et les interventions ne se font que sous convention. (*Applaudissements*)

COMMISSION HANDICAP

Mme TROUBAT (*membre du comité directeur, responsable commission handicap*). – Mesdames et Messieurs, bonjour, outre le carcéral que vous a présenté Véronique, notre commission comporte deux volets liés aux différents handicaps.

1 - **les personnes atteintes de handicap mental et ou psychique** relevant du sport adapté et pour lesquelles nous avons une convention spécifique « Pétanque » avec la Fédération Française « Sport Adapté ». Cette convention se décline pour nos comités départementaux et nos comités régionaux, elle est disponible sur le site fédéral.

SPORT ADAPTE

Depuis le début de ce mandat, nous avons beaucoup travaillé avec vous. Vous avez compris l'importance pour notre sport de s'ouvrir, d'offrir toutes les qualités que peut développer la pétanque à des personnes en situation de handicap. Grâce à vous, notre territoire se maille petit à petit.

Nous mesurons les efforts que vous avez consentis en matière de sport adapté. Les regards, les comportements ont changé, et même sans convention, certains comités, certains clubs agissent en faveur de ces populations.

Soyez donc remerciés de votre investissement.

Merci également à Patrick Chalancon et Gérard Poncié qui relaient nos articles dans Planète Boules.

Etat des lieux des conventions départementales et régionales « sport adapté » sur le territoire.

Nous pouvons constater que le maillage de notre territoire s'est bien étoffé mis à part la région Centre Val de Loire mais peut-être que nous manquons d'information sur les départements de cette région.

Je me tiens à votre disposition pour mettre à jour cette carte.

Nous étions présents et avons apporté nos expertises :

- Au NATIONAL FFSA/FFPJP à MEAUX du 8 au 10 février 2019
- Au CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA à AURILLAC du 24 au 26 mai 2019
- Au STAGE de SELECTION de l'EQUIPE DE FRANCE SPORT ADAPTE A MONTAUBAN du 9 au 12 mai 2019
- Nos remerciements vont au CD 82, sa Présidente, ses arbitres, bénévoles et jeunes des écoles de pétanque, ainsi qu'aux éducateurs FFSA, à Philippe CHESNEAU et Corentin DUTERME.
- Le 31 MAI nous avons eu une réunion avec le Président de la FFSA Monsieur Marc TRUFFAUT. Nous avons fait le point de nos partenariats et émis un projet de compétition européenne avec la Confédération Européenne de Pétanque, cela doit se discuter en réunion du bureau de la CEP le 7 Mars prochain en présence de MM. Marc TRUFFAUT et Joseph CANTARELLI.
- Les 30 et 31 JUILLET le « PETANQUE TOUR » à Larmor Plage a accueilli des joueurs Sport Adapté. Nous suggérons aux CD organisateurs de chaque « Pétanque Tour » d'inviter des joueurs en situation de handicap.

Nous allons structurer leur venue pour mieux les recevoir. Par exemple vers 17 heures pour ceux qui travaillent, prévoir ¼ h d'animation avec des parties composées de 2 personnes en situation de handicap et d'une personne valide bénévole du Comité, pendant que 2 autres joueurs se confronteraient aux champions.

2 - Notre deuxième volet concerne les personnes porteuses d'un handicap physique ou moteur relevant d'Handisport.

HANDISPORT

- La 1ère rencontre Handipétanque à GY du 6 au 8 SEPTEMBRE a réuni 32 doublettes dont 8 personnes non voyantes ou mal voyantes et 6 personnes en fauteuil sur une initiative de Thibaut WOJEICK avec l'aide de son club de Gy, de notre Fédération, des Comités FFPJP et FFSA de Haute-Saône et de nombreux partenaires.
- Le 26 mars après un long mutisme, nous nous sommes rendus au siège de la FFH à Paris et avons élaboré une première ébauche de convention, l'été a permis d'affiner et de déterminer les attributions de chacun.
- Le 15 octobre après de nombreux échanges téléphoniques et par mail, nous avons finalisé la convention.
- Le 8 NOVEMBRE nous avons procédé à la signature de la convention avec Mme Guislaine Westelynck, Présidente de la FFH au siège de la FFPJP.

Cette convention est à décliner auprès des CD et CR, elle sera disponible sur le site fédéral bientôt.

CONVENTIONS FFH

Aujourd'hui nous avons connaissance :

- d'une convention avec le CD 70
- d'une convention avec le CR PACA
- d'un projet de convention avec le CD 65

Tout reste à faire pour les personnes en situation de handicap moteur, physique, mal et non-voyants...

A noter que la pétanque pour les personnes atteintes de surdit  ou malentendantes reste une pr rogative de la FFH, ce qui ne nous emp che pas d'apporter nos soutiens mat riels et humains lors de ces comp titions.

La Boccia est aussi une discipline FFH pour laquelle nous pouvons conseiller les personnes relevant de ce sport   rejoindre la FFH et apporter une aide  ventuelle.

Nous vous incitons   prendre contact avec les CD et CR FFH afin de d velopper la p tanque pour ces personnes en situation de handicap. La convention d partementale et r gionale pourra  tre t l charg e sur le site en word. Nous allons vous proposer en juin une formation sp cifique handicap destin e aux initiateurs et  ducateurs. Les infos vous seront communiqu es en temps utile.

Soyez remerci s pour tout ce que vous avez fait et continuerez   faire pour les personnes relevant du sport adapt . Merci pour tout ce qu'il vous sera possible de faire pour les personnes relevant du handisport.

Afin  ventuellement de vous aider financ rement dans vos actions, n'h sitez pas   nous faire parvenir, le moment venu, un dossier de demande ex CNDS, aujourd'hui par l'interm diaire de l'Agence Nationale du Sport, qui sera examin  par la commission f d rale d di e.

Le sport est un levier de citoyennet .

Notre p tanque est un sport mais aussi un outil :

- d'aide   l'autonomie,
- de d veloppement de la motricit ,
- de respect quel que soit son niveau de pratique sportive ou cognitif,
- de d passement du handicap,

Il contribue   une soci t  plus inclusive,   une sociabilisation partag e plus conviviale. Nous sommes tous concern s.

En cette ann e 2020 nous pouvons ensemble faire plus et mieux afin d'approcher 20/20.

Je suis   votre disposition pour tous renseignements compl mentaires.

Mesdames Gwenaëlle Paugam, Fabienne Viguié, Marie-Madeleine Clamens, Messieurs Roger Bosco, Jean-Yves Théard, la DTN et moi-même, membres de la commission « Sport Adapté Handicap » restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous souhaitons : une bonne année sportive, une excellente santé et espérons que vous n'hésitez pas à poursuivre cette belle aventure humaine en faveur des joueurs relevant du Sport Adapté et à vous investir pour la pratique de la pétanque avec les personnes Handisport. VIVE LA PETANQUE POUR TOUS. Merci de votre attention. (*Applaudissements*)

M. TRAMIER. – Une précision sur les budgets et moyens que vous pouvez avoir pour les actions menées auprès des handicapés au niveau de l'ANS nous avons 2 millions par an à distribuer mais nous avons relativement peu de dossiers. Tout dossier présentant un intérêt pour le sport handicapé est pris en compte, pas l'achat de boules mais si vous avez besoin de fauteuils, de perches ; on finance des installations, des bus, etc...si vous avez la volonté de mettre des actions auprès des handicapés.

JEU PROVENÇAL

M. GARRIGUE (*Vice-Président, responsable commission Jeu Provençal*). – Mesdames messieurs bonjour, les nouvelles sont très bonnes pour le Jeu Provençal. Ce sport est l'ancêtre de la Pétanque, il est pratiqué en Provence et de plus en plus de voir qu'un grand nombre de comités ont demandé des équipes pour les championnats de France. Je voulais remercier les membres de la commission.

2 points très importants pour la saison 2020 :

- Les jeunes juniors peuvent participer aux championnats Jeu Provençal.
- Il n'est plus possible de jouer les championnats en non homogène, ce seront des équipes homogènes.

Ces 2 règles sont effectives à compter du 1^{er} janvier 2020.

La commission est très heureuse que le CNC Jeu Provençal se soit bien déroulé en 2019 et la finale à Montauban a été un grand succès, avec de belles parties.

Cette finale a été suivie par de nombreux spectateurs, dont une délégation de la Confédération Européenne de Pétanque avec son Président, monsieur Mike PEGG. Le Président et ses accompagnateurs ont apprécié notre sport et la CEP souhaite présenter à tous les pays de la CEP le Jeu Provençal. Il est possible que nous ayons une démonstration en 2020 lors du congrès de la CEP.

Merci au Pétanque Tour d'accueillir le Jeu Provençal pour la 3^{ème} saison avec une étape supplémentaire.

Pour la première fois M. STIRMEL avec la WEBTV fédérale a filmé les deux championnats de France de Jeu Provençal. Merci à Claude STIRMEL, Gérard CHEVALIER et les commentateurs. (*Applaudissements*)

M. CANTARELLI. – Je confirme il y a aura bien une démonstration de Jeu Provençal lors du congrès de la CEP au Luxembourg en Avril. M. PEGG a découvert ce jeu et souhaite l'étendre au niveau des pays européens.

JEUNES - SCOLAIRE

M. FUENTES (*membre du comité directeur, responsable commission Jeunes-Scolaire*). – Mesdames, messieurs les congressistes bonjours,

Un an de travail avec le comité directeur, la commission jeunes, la Direction Technique Nationale, la Direction administrative et financière.

Présentation de la structuration, des travaux 2019 et des objectifs 2020.

La baisse des effectifs est une réalité qui touche l'ensemble du mouvement sportif français et il n'en est pas d'exception pour la Pétanque et le Jeu Provençal.

Structuration de la Commission jeune

Pour une meilleure identification des responsabilités et des attentes à la suite de ma mandature, nous avons élaboré un plan des champs des compétences selon trois axes. C'est en ceux-ci que l'avancée des travaux de la politique jeune est jugée :

Axes 1 et 2 développement interne, l'axe 3 porte les relations que mènent la FFPJP et ses organes déconcentrés vers l'extérieur : les partenaires privés etc.

Axe 1 : Développement et diversification de la pratique jeune fédérale : axe qui s'organise en 7 points :

- Championnats de France jeunes
- Championnats des Clubs jeunes
- Commissions jeunes départementales et régionales
- Compétitions internationales, nationales, régionales et départementales jeunes
- Règlementation concernant la pratique jeune
- Recrutement de jeunes arbitres et jeunes éducateurs
- Jeunes et jeu provençal

Axe 2 : Structure et formation des jeunes joueuses et joueurs : axe qui s'organise en 4 points :

- Ecoles de pétanque
- Centre départementaux d'entraînement
- Centre régionaux d'entraînement
- Livret de compétences

Axe 3 : Ouverture de la pétanque et du jeu provençal vers des publics jeunes extra-fédéraux : axe qui s'organise en 5 points :

- Sport scolaire (UNSS)
- Sport scolaire (USEP)
- Sport universitaire
- UGSEL
- Loisir : centre aérés, stage d'été...

Travaux de la Commission Jeune 2019

Il s'agira aujourd'hui d'aborder les grandes lignes de nos travaux 2019. La présentation se fera dans le cadre des axes de travail présentés précédemment :

Championnat de France jeune :

- Système suisse => note explicative
- 92 équipes par catégories
- Cadeaux souvenir de participation à tous les participants

Compétitions jeunes :

- Prise en charge déplacement délégué et arbitre principal, et frais arbitrages sur nationaux et internationaux jeunes.
- Mise en place du calendrier national des compétitions jeunes : merci aux comités d'envoyer leurs concours jeunes.

Règlementation :

- Tables rondes du congrès de Troyes et tables rondes du colloque des éducateurs de Mâcon, passage de la catégorie junior à 3 ans en 2021 ainsi : juniors 17-16-15 ans, et benjamins 8 ans et moins.
- Distances inchangées.

Processus de labellisation :

- 400 écoles de pétanque et de jeu provençal labélisées : présentation dans la partie DTN par Corentin DUTERME.

Signature de la convention pentapartite pour 6 ans.

- 22 conventions départementales UNSS
- 3 conventions régionales UNSS
- 17 conventions départementales USEP
- 3 conventions régionales USEP
- 3 conventions départementales UGSEL

Label « génération 2024 » qui consiste à favoriser les passerelles entre le monde scolaire et le monde fédéral. Délivré par le ministère de l'éducation nationale auprès des écoles primaires, collèges et lycées qui présentent un dossier de collaboration. Les établissements obtenant ce label seront dotés d'un kit de jeu de boules.

La carte passerelle est un dispositif du CNOSF afin de faciliter la découverte de plusieurs sports chez les jeunes. Cette carte est à destination des CM1 et CM2 licencié à l'USEP ou l'UGSEL et leur permet de tester des sports dans des clubs sans prise de licences, à raison de 3 séances par clubs maximum.

Objectifs de la Commission Jeune 2020

Il s'agira aujourd'hui de présenter les grands objectifs pour 2020. La présentation se fera également dans le cadre des axes de travail présenté précédemment :

- Création d'outil afin de mieux suivre l'activité des commissions jeunes départementales et régionales, uniformiser les bonnes pratiques.
- Ecoles de pétanque : écriture du cahier des charges des écoles de pétanque et de jeu provençal.
- Centres départementaux d'entraînement : écriture du cahier des charges des centres départementaux d'entraînement.
- Centres régionaux d'entraînement : écriture du cahier des charges des centres régionaux d'entraînement.
- Livret de compétence : fin d'écriture du livret de compétences.

Les autres travaux, mineurs vous seront présentés dans le document que je vous enverrai après le congrès.

J'aime bien terminer par une citation d'Albert EINSTEIN : « *Le succès vient de la curiosité, de la concentration, de la persévérance et de l'autocritique* »

Je remercie l'ensemble des acteurs qui mettent en place des actions en faveur de notre jeune public : les initiateurs, aux brevets fédéraux, les présidentes et présidents de Comités départementaux et régionaux qui mettent en place des actions en faveur de nos jeunes licenciés, les membres de la Direction Administrative et Financière, les membres de la Direction Technique Nationale, les membres de la Commission jeunes, les membres du Comité Directeur Fédéral. Je vous souhaite une excellente année 2020. (*Applaudissements*)

NATIONAUX

M. GARRIGUE (*Vice-Président, Responsable nationaux*). – Je vais revenir sur ce qu'a dit Loïc, on ne parle plus d'Ecole de Pétanque mais de d'école de Pétanque et de Jeu Provençal à la demande la commission. Merci Loïc de l'avoir enregistré, notre fédération a deux casquettes.

Voici le groupe de travail des nationaux : Loïc FUENTES, Michel ROBERT, Patrick GRIGNON, Jean-Noël VENON, et Jacques GUIGUE qui n'a pas pu venir, il s'occupe de toute la synthèse des nationaux. Je remercie également Régine et Patricia qui reçoivent les mails des délégués et de la saisie ; je remercie Kévin qui s'occupe du calendrier et la partie relation avec l'imprimeur et Clément qui pendant de nombreuses années a fait les saisies des résultats ainsi que le corps arbitral avec Patrick DESSAY qui nous fait suivre les comptes rendus des arbitres, ce qui nous permet de voir les anomalies. Je souhaite la bienvenue à Laure qui va s'occuper de saisir les concours et après du calendrier.

233 concours au calendrier : 103 seniors, 18 mixtes, 40 féminins, 14 vétérans, 41 jeunes, 16 Jeu provençal et 7 concours ont été annulés.

16 internationaux seniors, 17 supra nationaux seniors, 3 évènementiels seniors, 4 internationaux féminins, 2 évènementiels féminins, 6 internationaux jeunes et 2 évènementiels jeunes

Dans l'ensemble les délégués sur ces compétitions ont bien renvoyé les documents dans les délais. Quelques relances pour une poignée de retardataires, mais nous avons reçus tous les comptes rendus et les évaluations.

Seul manque les GCZ ou les RSLT (résultats concours) qui nous permettent de saisir les résultats sur GESLICO plus rapidement. Christy, que je remercie également, a calculé qu'il fallait 3 minutes avec le RSLT et que l'on gagnait ¼ d'heure par concours. Dans le rôle du délégué nous avons expliqué comment aller chercher le RSLT.

Le haut identique dès la 1^{ère} partie : pour la première saison les arbitres et les délégués n'ont pas eu beaucoup de problème pour faire appliquer la règle. Dans certains cas (froid, pluie) les arbitres ont bien géré la situation et nous avons reçu des remarques favorables des élus locaux sur les tenues pour un concours de ce niveau.

Colloque des nationaux : il s'est déroulé le dimanche 3 novembre 2019 à Montauban pendant la finale du CNC Jeu Provençal. Un grand merci au CD82 pour leur accueil. Petite participation des organisateurs des nationaux et des représentants des Comités Départementaux et Régionaux. C'est une période où l'on commence les Assemblées Générales de clubs, secteurs, comités..., à la demande des participants la prochaine édition du colloque, certainement 2021, il y aura plusieurs sites pour que tout le monde puisse participer.

Le montant des engagements avaient fait grand bruit depuis le passage à l'Euro il n'y avait pas eu d'augmentation, nous sommes passés à 6€ pour les nationaux, 8 € pour les internationaux et supranationaux. L'augmentation fait 2 € par joueur. La participation est en augmentation de 9 % sur l'ensemble des concours.

Calendrier 2020 :

L'inscription s'est faite en ligne pour la première fois. Pas de soucis sur ce point et nous continuerons pour 2021 avec la date butoir au 15 septembre 2020. Le seul souci est que nous avons du mal à nous faire payer les engagements.

Les calendriers sur papier sont à votre disposition encore pour cette année, mais nous avons diminué le nombre d'exemplaires, à la demande de nos pouvoirs publics.

RAPPEL : le calendrier est en ligne sur le site fédéral et il est téléchargeable sur les téléphones portables.

Calendrier 2020 : 237 Concours enregistrés, 4 de plus que la saison dernière

M. DESSAY (Président CD41 et arbitre). – Il serait bien d'harmoniser les horaires pour la coupure des repas et les fins de parties.

M. GARRIGUE. – On demande que les parties de poules soient terminées avant le repas donc que les nationaux démarrent à 9 h le matin et on joue les parties de poules terminées. On peut démarrer les concours annexes un peu plus tôt à 15h30 ou 16h00.

M. DESSAY. – Sur des nationaux, 250 équipes sur une journée, je ne comprends pas comment c'est possible ?

M. GARRIGUE. – Cette règle a été mise en place sur des concours nationaux annexes : des doublettes, des doublettes mixtes, des vétérans. Tu vas parler de Melun mais il y a d'autres concours. Quand j'entends un vétéran qui démarre à 9 heures le matin et qu'il y a 300 équipes, bien sûr on ne peut pas faire un national, il n'y a plus de finale ; le projet est donc que cela soit demandé sur un jour et demi. Par exemple, Andrézieux-Bouthéon, j'ai dit à M. SORICOTTI qu'il faut arrêter de finir à 1 heure du matin ; nous avons une augmentation des participants dans ces concours et cela devient difficile. Pour Melun, c'est spécial, il est en doublette mixte le 1^{er} mai et c'est uniquement sur le 1^{er} mai avec 350 participants et tout le monde veut y aller.

M. CHEVALLOT (CD10). – Tout à l'heure tu parlais des tenues homogènes, serait-il possible entre les délégués et les arbitres de se mettre en accord sur les tenues ? Un exemple, j'arrive avec un collègue en bermuda jeans, le délégué lui dit que c'est impossible, il va donc se changer ; on passe devant un arbitre qui dit que ce n'est pas grave cela va passer ! A la sortie 20% joués en jeans.

M. GARRIGUE. - Le jeans n'est pas interdit !

M. CHEVALLOT. – Le délégué de la Fédération disait que oui.

M. GARRIGUE. – Je rappelle que les délégués des concours nationaux sont nommés par les Comités Régionaux ; la Fédération reçoit les noms des délégués et envoie les convocations mais en aucun cas c'est la Fédération qui les nomme. Nous nommons sur les internationaux, les supranationaux et les événementiels.

M. CANTARELLI. – Le fond de la question de M. CHEVALLOT* est l'application différenciée dans certains cas et je mets cela sur le compte de la formation que nous avons à faire de nos délégués.

M. GARRIGUE. – J'en arrivais là.

M. GIBERT (CD80 et arbitre). - J'ai constaté cette année que nous avons une parfaite avancée sur les concours nationaux A et dans la même journée il y a des concours annexes B et C, et là nous retrouvons des joueurs habillés de façon disparate parce que nous sommes souvent dans le cadre de concours départementaux. Pouvons-nous prendre la règle pour tous les concours A nationaux et les annexes sur une même journée pour qu'il y ait de l'ordre sur les terrains ?

M. GARRIGUE. – Nous avons une réglementation sur les tenues sur les concours nationaux mais également sur les championnats. Je le note.

M. VIRGILI (Président CD66) *. - Sur le jeu Provençal, j'ai vu les nouveautés en termes de règlement sportif, une importante concerne les 65 ans ou plus et les personnes handicapées...

M. GARRIGUE. – Une question identique a été posée dans les questions écrites, la réponse sera donnée par Patrick GRIGNON.

M. VIRGILI. – Il y a une subtilité rédactionnelle qui fait que l'avantage octroyé aux personnes handicapées et de plus de 65 ans n'existerait plus ; je voulais savoir si j'avais bien lu et s'il y a des dispositions spécifiques pour ces personnes ?

M. CANTARELLI. – Patrick GRIGNON y répondra.

MEDICAL

M. IANNARELLI (*Médecin fédéral, médical équipes de France*). – Bonjours à toutes et tous, le rapport de la commission médicale, ont participé à cette commission : le médecin coordonnateur du Suivi Médical le Docteur Alexandre ZERDAB, le docteur Christian ALIGNE, Médecin Régional AURA, Didier PERIER le kinésithérapeute fédéral national, Bertrand GUERINEAU, notre psychologue, Bernadette TROUBAT, Membre du Comité Directeur et en collaboration avec la DTN.

1. La Surveillance Médicale Règlementaire.

Bilan quantitatif : le suivi complet pour 50 sur 52 sportifs soit 96 %, incomplet 0, non fait 2 soit 4 %.

Ces 2 sportifs ont été retirés de liste 2020.

Bilan qualitatif :

- 3 diabètes non insulino-dépendant
- 1 hypothyroïdie
- 5 pathologies de l'appareil locomoteur

Bilan psychologique : aucune anomalie détectée, pas de suivi psychologue demandé

Bilan diététique :

- 9 Surpoids dont 3 avec déséquilibres alimentaires
- 5 Obésités modérées dont 3 avec déséquilibres alimentaires
- 2 Obésités sévères les 2 avec déséquilibres alimentaires
- 8 suivis diététiques demandés et 6 effectués

Questionnaire de surentrainement : aucune anomalie retrouvée.

Pas de contre- indication que ce soit temporaire ou définitive.

2. Encadrement des équipes de France et des CDF.

Encadrement des Equipes de France en compétition Internationale.

Compétitions saison 2019.

- CM doublette individuel masculin / féminin et mixte en Espagne, CE Seniors et Vétérans en Bulgarie,
- CE Espoirs masculin et féminin en France, CM Jeunes et Féminin au Cambodge

Encadrement médical avec le Kinésithérapeute (Didier Perier), Médecin (Jean-Pierre Iannarelli)

Interventions médicales saison 2019 : une vingtaine d'interventions (ORL, pulmonaire, digestive, allergique, cutanée, traumatologique) toutes simples et sans réelles conséquences sur les compétitions.

Une intervention avec pronostic vital engagé chez un de nos jeunes joueurs lors du Championnat du Monde au Cambodge après la finale en raison d'un important coup de chaleur avec collapsus cardio vasculaire entraînant un arrêt cardiaque nécessitant un massage cardiaque externe par mes soins durant son transport en ambulance vers l'hôpital. Heureusement la récupération fut très rapide et l'évolution sans complication lui permettant un retour le soir même.

3. Encadrement des Championnats de France.

Antennes médicales :

- 2 CDF sans antenne de secouristes mais caserne à proximité.
- 2 CDF avec 2 secouristes non équipés.
- 6 CDF avec une antenne de secouristes.

Je vous rappelle que le dispositif de sécurité médicale est sous la responsabilité de l'organisateur et que celle-ci peut être engagée en cas d'accident et de dispositif insuffisant.

Interventions médicales : au total 75 interventions : plaies diverses, coup de chaleur, gastro-entérite, petite traumatologie, allergie, piqûres d'insectes et pathologies ORL.

1 évacuation par le SAMU pour décompensation aiguë d'une Insuffisance Respiratoire Chronique.

1 entorse grave de la cheville nécessitant un transport aux urgences et la pose d'un plâtre.

3. Prévention et lutte contre l'alcool et le dopage.

Contrôles d'alcoolémie :

- Sur le plan national : procédure d'exécution bien comprise et respectée par les Comités. Plus de 600 contrôles répertoriés (joueurs, arbitres et délégués). Je remercie les comités qui m'ont transmis leurs rapports.

Résultats : une douzaine de contrôles entre 0 et 0,25 mg/l d'air expiré ; 3 contrôles positifs entraînant l'exclusion du joueur. Tous les autres à zéro.

- Championnats de France : contrôles : 102 joueurs, 44 délégués et 73 arbitres.

Résultats : 15 joueurs entre 0,03 et 0,22 mg/l d'air expiré. 1 positif à 0,27 au 1er contrôle et à 0,24 mg/l d'air expiré au 2ème contrôle. 2 délégués à 0,04 et 0,06 mg/l d'air expiré. 1 arbitre à 0,04 mg/l d'air expiré.

Lutte et prévention contre le Dopage :

Bilan des contrôles antidopage 2019

- 4 contrôles sur le Triplette JP à Montauban.

- 4 contrôles sur les CE Espoirs masculin à Saint Pierre lès-Elbeuf.

- 4 contrôles à la demande de la société Quarterback sur le Trophée l'Equipe chez les féminines lors de l'épreuve du tête-à-tête. Tous ces contrôles se sont avérés négatifs.

Collaboration avec la Société Sport Protect : possibilité de se connecter sur le site web de la société ou sur l'application smartphone avec comme Identifiant FFPJP et mot de passe le numéro de licence. Permet facilement de vérifier qu'un médicament ou un complément alimentaire n'est pas inscrit sur la liste des substances interdites. Cette procédure est gratuite pour tous les licenciés.

4. Certificat Médical de Non Contre- Indication chez les mineurs de moins de 18 ans (CMNCI).

Dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2020, il a été proposé la suppression du CMNCI au bénéfice des mineurs (à l'exception de quelques situations en lien avec les sports à environnement et/ou contrainte spécifique). Le projet de loi de financement de la sécurité sociale a fait l'objet d'un vote favorable. Consécutivement à ce vote, la saisine du Conseil Constitutionnel a été opérée par des Parlementaires.

Le Conseil constitutionnel vient de statuer et annule en particulier ce dispositif d'exemption au bénéfice des mineurs voulu par les Ministères. Il statue que : est contraire à la Constitution l'article 61 qui supprime l'obligation de production d'un certificat médical de non-contre-indication pour l'obtention, par un mineur, d'une licence sportive car la délivrance d'un tel certificat médical, qui n'est ni un acte de soin ni un acte de prévention, ne fait pas l'objet d'une prise en charge par l'assurance maladie.

En résumé le CMNCI reste nécessaire chez les mineurs de moins de 18 ans.

5. Sport Santé

Médicosport Santé : transmission au CNOSF des documents nous concernant et nécessaires à l'actualisation du Médicosport-Santé pour son édition 2020.

Village Sentez Vous Sport : dans le cadre de la rentrée Sentez-vous Sport nous étions présents cette année pour la première fois au Village Sentez-vous Sport le 28 septembre au Parc de la Villette à Paris. L'animation sur place a été assurée par 2 licenciés de l'Amicale Sportive du Jardin du Luxembourg Yann Rousval et Sylvie Lafon et la présence de 2 sportifs sur liste HN : Théo Ballière et Ludivine Lovet. Remerciements à eux.

Campagne Mois sans tabac : note d'information envoyée aux CR et aux CD concernant la participation de la FFPJP à la campagne Mois sans Tabac qui s'est déroulée du 01 au 30 novembre 2019. A cette note d'information étaient joints des prospectus d'information pour arrêter de fumer et une liste d'Ambassadrices en région et de Villages Mois sans Tabac.

Formations sport santé : la création de sections Sport Santé dans nos clubs de pétanque s'inscrit dans la mouvance actuelle du sport pour tous et du sport sur ordonnance initiée par nos pouvoirs publics depuis quelques années. Afin de mener à bien ce projet plusieurs axes de travail ont été définis :

- Incitation des clubs à se lancer dans un projet Sport Santé : réflexion et propositions sur des modèles financiers pérennes.

- Prise de conseils, planification des moyens nécessaire à la création d'une formation diplômante :
 - Fédérations ayant déjà mise en place une formation.
 - Formations CROS/CDOS/CTOS existantes et répondant aux compétences requises relatives aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection longue durée (ALD). Afin de se fixer des objectifs réalisables, nous envisageons de démarrer ces formations au deuxième semestre 2020/ début d'année 2021.

Je vous souhaite mes meilleurs vœux pour l'année 2020 et la santé. *(Applaudissements)*

Société SCM2

MM. BACLE et MAGNIN *(représentants de la société SMC2)*. – La société SMC2 est partenaire de la fédération depuis 6 mois. SMC2 est une société lyonnaise spécialisée dans la conception et la construction d'équipements de sport et de loisirs. Elle a été créée en 2003 par 3 associés, toujours gérants de l'entreprise. Un chiffre d'affaires de 27 M€. La société emploie 80 personnes sur toute la France avec une présence commerciale et technique dans certains pays comme l'Allemagne et l'Angleterre. Notre métier est de concevoir et construire des équipements sportifs de proximité avec des clients principaux : les collectivités territoriales, les mairies, départements et régions. Nous avons sur les 80 salariés les compétences pour gérer un projet dans sa globalité de la conception jusqu'à la construction de cet équipement.

Les technologies utilisées par SMC2, la première qui a apporté le développement de l'entreprise est :

L'architecture textile : la toile tendue, une technologie de prestige utilisé pour les grands ouvrages sportifs mondiaux : les grands stades de football : le stade vélodrome de Marseille recouvert de toile et les stades de Toulouse, Lyon, Reims, etc.

Nous avons souhaité développer cette technologie au profit de projets plus modestes, simplifier la technologie pour la mettre en œuvre sur de l'équipement de proximité du gymnase, tennis couvert, boulodrome.

Les avantages pour les utilisateurs et les collectivités d'un équipement en toile sont de pouvoir profiter :

- ✓ la lumière naturelle du fait du matériau translucide sans lumière directe
- ✓ d'une grande résistance mécanique
- ✓ des qualités thermiques
- ✓ des qualités acoustiques

Les avantages pour le client est le montant des investissements et des frais de fonctionnement réduits et un matériau 100 % recyclable

La deuxième technique utilisée est la construction bois. Nous sommes des fervents supporters de ce matériau qui a des capacités techniques incroyables et des possibilités de franchir des portées de plus de 80 mètres, il nous permet de stocker du carbone et d'un point de vue esthétique et ambiance intérieur c'est un atout pour la construction.

SMC2 s'est construit autour de ces deux matériaux principaux que sont le bois et la toile pour proposer et développer des solutions constructibles présentées dans le diaporama :

Ils présentent aux congressistes différentes réalisations de boulodromes : fermés, couverts, semi-ouverts, avec préaux d'une ou plusieurs façades pour protéger de la pluie ou du vent. *(Applaudissements)*

M. CALOUIN –AJDOINT au MAIRE du TOUQUET

M. CALOIN *(Adjoint au Maire du Touquet)*. – M. CANTARELLI, Mesdames et Messieurs les administrateurs, Mesdames et Messieurs les présidents de Région, de comités départementaux et clubs, M. EVRARD et Bernard FOURDRAINE, notre Président local du club de pétanque du Touquet Paris-plage.

Je suis heureux de votre choix du Touquet Paris-Place que beaucoup d'entre-vous soyez montés jusqu'à nous pour découvrir notre belle station. C'est une station qui incarne l'élégance, la nature, le charme naturel, le sport. Le Touquet Paris-Plage est une jeune station de 108 ans qui a pris son envol en 1912, Pierre de Coubertin a été le directeur sportif de la station. Je vous invite au-delà de la passion de votre pratique sportive de la Pétanque de venir découvrir cette station.

Je m'adresse aux bénévoles que vous êtes, la première richesse du sport en général est, au-delà de l'aide consentie par les collectivités territoriales, les structures privées, c'est surtout le sportif et le dirigeant sportif qui fait la richesse du sport. Ce poids économique est chiffré, les bénévoles représentent environ 300 000 équivalents temps plein en France et 5 milliards de poids financiers soit 2% du PIB. Sans votre investissement, votre enthousiasme, votre passion, le sport n'existerait pas et l'Etat n'aurait pas les moyens de le financer. Un grand merci à vous au nom des dirigeants du sport en France, sans vous les participants ne pourraient pas vivre leur passion.

Je suis enseignant d'éducation physique, lors d'un stage on évoquait la pétanque en disant que la pétanque entre tout doucement dans les programmes d'éducation physique et sportive. Pourquoi ? Nous avons à développer en tant qu'enseignant des compétences auprès des élèves qui rejoignent les compétences que nous allons retrouver dans les autres matières (maths, français, etc.) de stratégie, de savoir travailler ensemble en déterminant des rôles différents auprès des élèves ; en leur demandant de développer des stratégies, ... L'enseignement est lié à l'éducation que l'on va retrouver dans la pratique de la Pétanque. La preuve que votre pratique a de très beaux jours à vivre. Je vous souhaite de garder votre enthousiasme, votre dynamisme, votre transmission. Un grand merci à vous, profitez de cette Assemblée Générale et du Touquet Paris-Plage. *(Applaudissements)*

Le Président de la FFPJP remercie Mme le Maire de son accueil. Il remet à M. CALOIN la Médaille de la Fédération pour Mme le Maire et un cadeau personnel à son adjoint. *(Applaudissements)*

(Pause 10h50 - Reprise 11h10)

RAPPORTS d'ACTIVITES de la D T N

M. PERONNET (*Directeur Technique National*). – Bonjour à toutes et à tous, je suis très heureux de vous faire ce compte rendu de la Direction Technique National (DTN).

Informations générales : l'année dernière nous étions heureux pour le dossier olympique et malheureusement nous n'avons pas été retenus. Il a fallu se remettre de ce coup au moral. Pour la convention d'objectifs que nous allons avoir prochainement, j'espère qu'il n'y aura pas de sanction financière. Vous avez entendu du trésorier que nous avons eu 20 000€ parce que les interlocuteurs, qui géraient le dossier haute performance, étaient positifs par rapport à notre dossier.

Réformes du mouvement sportif :

L'Agence Nationale du Sport (ANS) a vu le jour et bouleverse au Ministère le personnel qui change de structure. ANS reprend les deux conventions d'objectifs développées : haute performance et développement de la pratique. Dans le développement de la pratique nous avons deux autres orientations : le rayonnement international et une partie sur le développement de la pratique tout au long de la vie.

Le CNDS : nous avons été pilote. Nous avons recruté Corentin DUTERME qui présentera la synthèse de la première saison.

La réforme des cadres techniques concerne Patrice RODRIGUEZ et moi-même. La volonté est de changer le fonctionnement de ce dispositif créé par Charles De Gaulle, certaines personnes pensent que ce système ne fonctionne pas bien et qu'il faut le changer, alors que c'est la base importante de l'organisation du sport en France. Nous aurons une réunion de crise avec la Ministre prochainement pour voir l'évolution par rapport aux directives de Bercy pour les aides financières par rapport à nos postes.

Nous vous avons adressé un mail pour demander votre **correspondant technique** pour échanger avec eux. Nous attendons votre retour afin de créer le réseau.

Reconduite de la **convention PENTA-PARTITE** avec le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère des Sports, l'USEP et l'UNSS. Cette poursuite de la collaboration est le témoignage que notre sport est de plus en plus reconnu. Nous avons rencontré M. THERET, recteur de l'Académie de Rennes, qui avait collaboré avec nous pour l'Ouvrage « une autre idée de la Pétanque », il a fait la partie introductive. Il est maintenant délégué interministériel pour les JO à l'Education Nationale. Il nous a donné des indications pour réorienter nos actions envers le milieu

scolaire et comment travailler sur la convention arrivant à échéance. Nous avons été reconduits par le Ministère pour les deux conventions.

FORMATIONS

(Présentation par M. ROUX William)

Les actions réalisées :

- Constitution d'un guide de l'arbitrage
- Création de passerelle entre formation d'arbitre et formation d'éducateur
- Création d'une plateforme de formation avec l'INSEP et réactualisation des contenus de la formation fédérale.

Un premier travail a été fait avec la mise en place de la réforme, cette réactualisation continue.

FORMATIONS PROFESSIONNELLES :

LE CQP : Certificat de Qualification professionnelle Animateur Bouliste, Option Pétanque, publié au journal officiel du 21/07/2018. Il avait reçu un avis favorable pour 5 ans. A ce jour, malheureusement aucune session de formation n'a été ouverte en 2019. Nous sommes en attente de l'autorisation du Ministère.

DEJEPS : Spécialité Perfectionnement Sportif Mention Pétanque, formation habilitée pour 5 ans.

Une session de formation a démarré le 26 novembre 2018 et se terminera avec l'examen final le 16 avril 2020. Nous avons 17 stagiaires en formation ; 14 en parcours complet ; 3 en parcours partiel (des personnes titulaires d'une partie des UC)

FORMATIONS FEDERALES :

TRONC COMMUN : 34 formations ont été réalisées en 2019, moyenne de candidats par formation : 8,5
325 stagiaires
255 stagiaires admis à l'examen initiateur
41 stagiaires en recyclage

BREVET FEDERAL 1° : 20 formations ont été réalisées en 2019, une moyenne de 10,5 candidats par formation ; examen le février 2019.

217 stagiaires au total
156 stagiaires admis à l'examen BF1
54 stagiaires en recyclage

BREVET FEDERAL 2° : 3 sites de formation : Angers, Bassens, Bron

38 stagiaires en formation dont 38 reçus
Formation réalisée en octobre 2019 et l'examen a été réalisé en novembre 2019

BREVET FEDERAL 3° : la session de formation a eu lieu en corrélation avec les UC3 et UC4 du DEJEPS

Date de formation : 26 novembre 2018 au 31 mai 2019
4 regroupements de 4 journées
2 stagiaires en formation BF3 dont 2 reçus
11 stagiaires en formation DEJEPS ont obtenu les UC3 et UC4 correspondant au BF3

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE ET EQUIVALENCES (VAE)

10 demandes déposées :

- 8 dossiers Brevet Fédéral 1 : 7 validations, 1 refus
- 2 dossiers Brevet Fédéral 2 : 1 validation totale ; 1 validation partielle

EQUIVALENCE

- 1 demande déposée pour un Brevet Fédéral 2 : 1 validation

FORMATION DIRIGEANT :

DISCIPLINE : 3 formations ont été réalisées en 2019, 71 stagiaires en formation, 19 comités départementaux et 3 comités régionaux

Les perspectives : notre ambition est toujours la même : favoriser la montée en compétence de tous nos acteurs, de toutes les personnes qui œuvrent au sein de la Fédération pour développer nos disciplines et également les personnes en marge de la Fédération et qui souhaitent pouvoir bénéficier de notre activité : les enseignants, instituteurs, les centres de loisirs, les éducateurs externes.

Projets pour 2020 :

- Mettre en place des formations informations sur le projet associatif et le CNDS en relation avec Corentin DUTERME.
- L'ouverture de la plateforme fédérale de formation et la mise en place de la formation à distance.
- Le renouvellement des formations de formateurs.
- Mise en place d'un turnover sur le territoire pour les formations BF2, (4 sites de formation en 2020 : Toulouse, Dunkerque, Strasbourg, Orléans).
- Mise en place du recyclage pour le BF2.
- Mise à jour sur Geslico des diplômes ; notre volonté est de mettre à jour la base de données avec notre listing à la Fédération.

DEVELOPPEMENT

(Présentation par Corentin DUTERME CTFN)

Bonjour à tous, je suis Corentin DUTERME, CTFN en charge du développement depuis le 1er mars 2019.

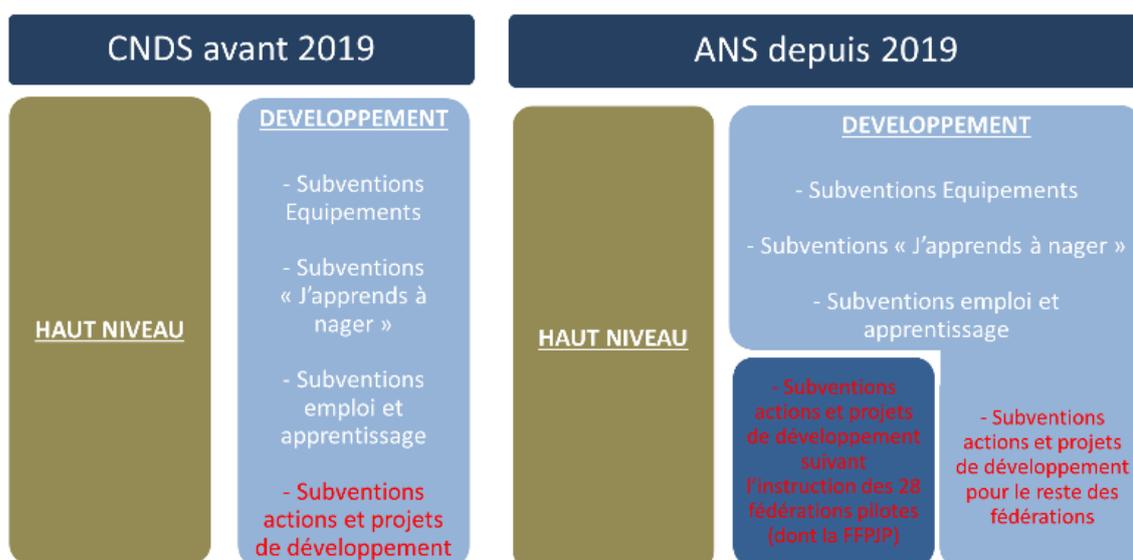
SUBVENTIONS L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) :

La FFPJP est une fédération pilote dans l'attribution des subventions de l'Agence Nationale du Sport (ex CNDS) depuis 2019.

Rappel du contexte :

Le Gouvernement et le Ministère des sports ont souhaité la création de l'Agence Nationale du Sport (ANS) le 24 avril 2019 (modifiée le 1er août 2019) en remplacement du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Ce changement d'appellation s'est accompagné d'un changement de prérogatives :



Rappel des modalités de 2019

- Un budget national similaire à celui de l'an passé : **186 000 €** (contre 187 985 € en 2018) et qui devrait être reconduit en 2020.
- Le projet sportif fédéral au cœur du dispositif (avec ses grandes priorités : les jeunes / les femmes / le handicap / la structuration des équipes techniques régionales et départementales)
- Une commission dédiée (composée de salariés de la fédération, de membres élus du comité directeur et d'élus de nos territoires)
- Le dépôt des dossiers passe par le Compte Asso (via le code fédéral 746).
- Le calendrier : 24 mai 2019 : ouverture de la campagne
30 juin 2019 : fin de la période de dépôt des demandes
17 juillet 2019 : commission ANS/FFPJP
31 juillet 2019 : communication de nos bénéficiaires à l'ANS
- Seuil de subvention **minimum de 1 500 €** (1 000 € si territoires ruraux).
- Contrôle de la réalité des actions financées via notamment des comptes rendus financiers de subventions à transmettre à la DTN **avant le 31 mars 2020**.

Bilan chiffré 2019 : 138 dossiers déposés

Structures ayant déposé au moins un dossier :

Comités régionaux :	5 dossiers
Comités départementaux :	34 dossiers
Clubs	28 dossiers

Une problématique majeure de nombreuses structures sont sans projet associatif.

Répartition de l'enveloppe avec axes de priorité

Actions	Nombre de dossiers financés	Montant	% des 186 000 €
A1 : Les jeunes	52	84 198 €	45 %
A2 : Les femmes	24	54 852 €	30 %
A3 : Le handicap	19	33 500 €	18 %
A4 : ETR/ETD	3	8 950 €	5 %
Hors priorités	4	4 500 €	2 %
TOTAL	102	186 000 €	100 %

4 dossiers hors priorités ont été soutenus sur les 186 000€ qui correspondent à la sanctuarisation des territoires d'Outre-Mer demandée par le Ministère des Sports.

Perspectives ANS 2020 :

- Pensez à me transmettre votre compte-rendu d'actions 2019 le plus rapidement possible (via Cerfa n°15059-1), date limite le 31 mars 2020.
- Une campagne 2020 qui devrait être similaire à celle de 2019. Les axes prioritaires (jeunes, femmes, handicap, ETR/ETD) devraient être conservés. Les modalités de dépôt devraient être sensiblement les mêmes (avec un avancement dans le calendrier espéré pour une campagne de dépôt plus longue).
- Pensez à joindre votre projet associatif à votre demande. Ce dernier doit être en adéquation avec le projet sportif fédéral (pensez à l'actualiser, cf. « projet associatif type de la FFPJP »). Nous avons constaté l'absence de projet associatif de la part des structures.

Ce projet associatif sera obligatoire pour prétendre à une subvention de l'ANS/FFPJP pour la campagne 2021.

Accompagnement fédéral dans l'élaboration d'un projet associatif et pour le dépôt d'une demande de subvention ANS/FFPJP (formations dans les territoires).

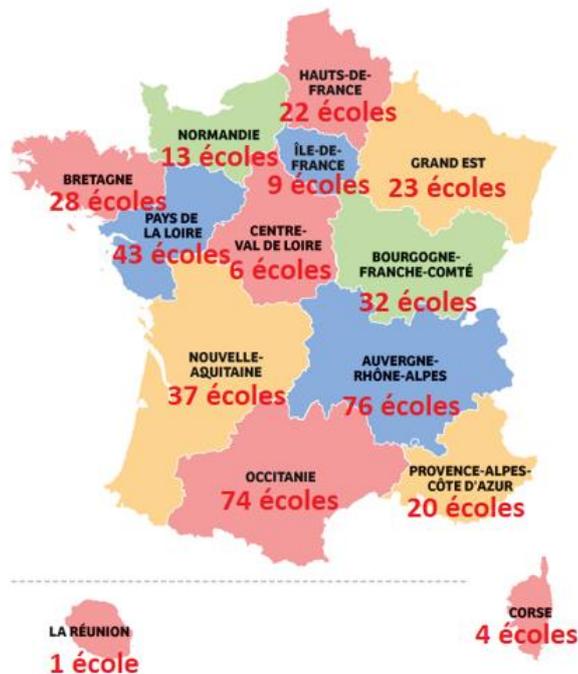
Labellisation des écoles de pétanque : labellisation 2020-2021

- La labellisation 2020-2021 s'est déroulée selon les **mêmes critères** de labellisation que celle de 2018-2019.
- Bilan chiffré :

✓ 388 écoles labellisées	✓ 6 757 jeunes	✓ 1 955 éducateurs
20 sans étoiles	1 407 benjamins	1 231 initiateurs
145 une étoile	2 307 minimes	557 BF1
183 deux étoiles	2 088 cadets	145 BF2
40 trois étoiles	955 juniors	13 BF3
		9 DE

Les banderoles et diplômes ont été récupérés sur le stand.

Ci-dessous la répartition géographique sur les différentes régions du Territoire :



Perspectives 2020 :

- Réécriture d'un nouveau cahier des charges des écoles de pétanque,
- Redéfinir la labellisation d'une école de pétanque (critères, process, ...) et proposer de nouveaux outils d'accompagnement (outils de communication, matériel, outils pédagogiques, ...),
- Faire le lien avec les futurs centres d'entraînement départementaux et régionaux.

Sujets d'actualité

- Pensez à nous envoyer vos tableaux de bord et calendriers jeunes.
- La carte passerelle du CNOSF (généralisée à l'ensemble du territoire national 2020), permet de faire le lien entre le monde scolaire et le monde sportif. En lien avec cette carte passerelle va être créée (en collaboration avec Be Sport, réseau social du monde sportif) une plateforme informatique nommée « Mon club près de chez moi ». Dans ce cadre, un recensement de l'ensemble de nos structures (comités et clubs) va être opéré pour répondre au mieux à ce dispositif.

Objectifs 2020

- Nouvelle campagne de subventions ANS/FFJP (avec la volonté de faire des formations d'accompagnement à la structuration d'un projet associatif et au dépôt d'une demande de subvention).
- Elaboration du cahier des charges des écoles de pétanque et des centres d'entraînement régionaux et départementaux.
- Finaliser et concrétiser notre collaboration avec la FFH (définition d'une feuille de route et montage d'une formation handi-pétanque en collaboration avec la FFSA)

LA PROFESSIONNALISATION

(Présentation par M. RODRIGUEZ Patrice DTN Adjoint)

Je me présente, Patrice RODRIGUEZ, je suis arrivé le 1^{er} septembre 2018 en tant que Directeur Technique National Adjoint sur la professionnalisation et la déclinaison du projet fédéral sur les territoires.

La première tâche a été de créer une boîte à outils pour vous aider dans vos démarches administratives pour créer des postes. La première année, pas un emploi n'avait été créé, nous nous sommes posé la question de pourquoi nous n'arrivions pas à vous convaincre à créer des emplois. Nous avons mis en place une nouvelle Direction Technique Nationale et de nous entourer de collaborateurs : Florence TRELLEU (Nouvelle Aquitaine) et Philippe CHESNEAU (Pays de la Loire) avec nous depuis le 1^{er} janvier 2020 pour vous accompagner dans la démarche d'emploi.



LA BOITE A OUTILS créé en 2019 pour avoir une approche globale de la professionnalisation envers les Régions, une boîte à outils composée de documents administratifs et juridiques types a été créé. Un projet associatif que nous avons présenté avec Corentin, en Conseil des Ligues à Marseille :

- Une convention d'aide à l'emploi signée entre la FFPJP et le Comité Régional,
- Un appel à candidature avec fiche de poste type,
- Un contrat de travail type personnalisable à chaque territoire.

Cela ne suffisait pas, nous avons donc eu avec les élus MM. LE BOT et ROBERT une réflexion et avec les remontées du terrain, nous avons décidé de faire une démarche d'accompagnement plus poussée et être plus proche des élus du territoire pour accompagner ce recrutement.

Nous avons rencontré durant ces 2 jours 7 régions où nous avons eu un audit flash sur leur territoire. Nous avons eu une synthèse des besoins de développement qui sont associés aux critères et indicateurs présentés par Corentin sur le projet sportif fédéral et le CNDS : le nombre d'écoles de pétanque, le nombre de conventions scolaires signées ; le nombre de licenciés jeunes, féminines et votre modèle économique, quelle part peut être donnée par chaque partie pour faire le financement. De là nous avons proposé un financement du modèle économique pour chaque région.

Après nous nous occupons avec ce modèle d'aller chercher le CNDS emploi auprès de la direction régionale. Une bonne nouvelle, le CNDS sur la part régionale emploi est prolongé en 2021. Donc sur 2020 et 2021 on peut chercher 2 fois 12 000€. Selon les régions on peut avoir une aide à l'emploi associatif du Conseil Régional. La Bretagne viendra signer sa première convention emploi, 15 000€ seront donnés par le Conseil Régional.

Après nous organisons le recrutement avec un appel à candidature et fiche de poste type par les réseaux du Comité Régional, les CROS, CDOS, etc. Nous traitons avec les élus et présidents de Région, nous faisons un premier tri et je fais une proposition de profils les plus adaptés pour recevoir les personnes en entretien. Pour le remplacement de Philippe CHESNEAU par exemple, avec Patrice MARZAT, nous avons reçu 8 candidatures, nous en avons proposé 4 pour un entretien ; Patrice avec son vice-Président, Philippe et moi-même avons fait la commission de recrutement et nous étions d'accord à l'unanimité pour Florian ROUSSEAU.

Après cette étude, l'entretien et le choix du candidat, nous mettons en place le contrat de travail, la fiche de paie, le suivi des congés et URSAFF, toute la gestion administrative et juridique de l'embauche qui est cadrée par la convention d'emploi qui lie la FFPJP et le Comité Régional. Vous êtes l'employeur, la Fédération apporte une aide à l'emploi et prend en charge la gestion administrative de cet emploi. Nous faisons ensuite un suivi Ressources Humaines avec un tutorat du nouveau CTFR, c'est là où interviendra Philippe CHESNEAU sur le suivi des missions et des actions sur les thèmes privilégiés du projet sportif fédéral chez les jeunes, scolaires, écoles de pétanque, ETR, formations, etc.

Je remercie les personnes des 7 Régions pour leur participation à ces entretiens (Ile de France, Hauts de France, Centre Val de Loire, Grand Est, Corse, Normandie et Bourgogne Franche Comté) ; je suis heureux d'avoir participé avec MM. LE BOT et ROBERT et Philippe et Corentin à ces entretiens depuis deux jours. Nous avons 4 prévisions de création de poste de CTFR en 2020. Je remercie Patrice GUERIN et Patrice MARZAT avec qui j'ai aimé collaborer pour recruter Florian ROUSSEAU.

CHAMPIONNATS / LE HAUT NIVEAU/LA HAUTE PERFORMANCE

(Présentation par Jean-Yves PERONNET- DTN)

Qualifications aux Championnats de France Triplettes Jeunes : nous allons passer de poule de 6 au Swiss système ; vous recevrez un descriptif détaillé. Pour éviter de prendre les points *average* et pour départager les personnes à égalité cela nous oblige d'être à 92 équipes ; c'est-à-dire que ceux qui ont gagé 2 parties sur 3 soient qualifiés pour les 32° de finale. La proposition définitive vous sera envoyée après le comité directeur de février.

Pour 2021, nous allons voir pour les qualifications mixtes, la volonté fédérale est d'interdire les qualifications territoriales, il faut passer à la Région et cela imposera de lourds déplacements ; certains départements veulent garder la qualification départementale et cela peut être intéressant. Nous avons mené une première étude sur les effectifs 2018, avec vos carnets de bord et les effectifs 2019, nous allons refaire la simulation en totalité pour faire une projection pour 2021. L'idée est de classer les comités aujourd'hui ; pour faire les quotas différents critères : le nombre de licenciés, le pourcentage d'équipes qui participent dans vos championnats, pour faire la différence entre les petits et grands départements on prend le pourcentage mobilisé. Avec ces trois critères et quand nous aurons fait le classement de nos départements, nous aurons 4 catégories. Pour l'instant nous n'avons que le nombre de licenciés jeunes. Je vous ai envoyé des simulations avec des cases de couleurs, qui prennent en compte le nombre de licenciés, le nombre de joueurs engagés dans le championnat et le pourcentage utilisé, je vais essayer de prendre d'autres critères pris dans la labellisation des écoles de pétanques (nombre écoles de pétanque, les résultats aux championnats de France, les conventions en milieu scolaire, l'activité du calendrier jeunes, les formations d'éducateurs, etc.).

LES CHAMPIONNATS DU MONDE 2019 :

ALMERIA (Espagne) : Championnats du monde individuel / double féminin/double mixte :

- Médaille d'or pour le TàT Féminin : Charlotte DARODES.
- Médaille de Bronze pour le Double Féminin Charlotte DARODES / Angélique COLOMBET
- Médaille d'or pour le Double Masculin : Philippe SUCHAUD et Henri LACROIX conservent leur titre
- Médaille d'argent pour le TàT Masculin : Henri LACROIX
- Médaille d'argent pour le Double Mixte : Angélique COLOMBET et Philippe SUCHAUD

ALBENA (BULGARIE) : Championnat d'Europe Seniors vétérans : 1^{ère} participation de la France

- Médaille d'Or par équipe : Christian FAZZINO, Marco FOYOT, Christian LAGARDE, Fernand RIVIERE.

ALBENA (BULGARIE) Championnats d'Europe Seniors Masculins : pas de médailles, ce n'était jamais arrivé,

SAINT-PIERRE LES ELBEUF (FRANCE) : Championnats d'Europe Espoirs Féminins

- Médaille d'Or par équipe : Caroline BOURRIAUD, Céline LEBOSSÉ, Emma PICARD, Alison RODRIGUEZ
- Médaille d'Argent pour Tir de Précision : Emma PICARD

SAINT-PIERRE LES ELBEUF (FRANCE) : Championnats d'Europe Espoirs Masculins : aucune médaille

PHNOM PENH (CAMBODGE) – Championnats du Monde Féminins

Pour les féminines nous avons deux équipes et en face beaucoup de joueuses expérimentées, notamment les joueuses asiatiques. L'équipe 1 a réussi un parcours satisfaisant en remportant la médaille de Bronze en échouant en demi-finale contre la Thaïlande. L'équipe 2 (Caroline BOURRIAUD, Camille DURAND, Aurélie HONTANG, Céline LEBOSSÉ) a échoué en 8^{ème} de finale, c'étaient des joueuses moins expérimentées. Ce championnat devrait leur servir pour leur prochaine grande compétition. Concernant le Tir de Précision pour Daisy FRIGARA c'était sa première compétition, le premier tir a été difficile au niveau mental et elle a su se remettre dans le 2^{ème} mais l'écart était trop grand. Elle a dû prendre sur elle pour donner le meilleur dans cette épreuve exigeante.

- Médaille de Bronze : Audrey BANDIERA, Daisy FRIGARA, Sandrine HERLEM, Anna MAILLARD

PHNOM PENH (CAMBODGE) – Championnats du Monde Juniors

- Médaille d'Or par Equipe : Joe CASALE, Dawson DUBOIS, Flavien SAUVAGE, Jordan SCHOLL
- Médaille d'Argent pour Tir de Précision : Joe CASALE

Le bilan de la saison 2019 : 6 médailles d'Or, 2 médailles d'argent, 6 médailles de Bronze et 6 épreuves sans médailles. Ceci est un bilan tout juste satisfaisant par rapport aux résultats des saisons précédentes

Objectifs pour 2020 : conserver les 10 titres sur 12 possibles et rééditer un exploit comme en 2018.
(*Applaudissements*)

M. CANTARELLI. – Signale la présence de M. PIECKOWIAK Bruno, président du CDOS du Pas de Calais.

M. RODRIGUEZ. - Invite M. VENON, Patrice MARZAT à venir sur l'estrade pour signer les conventions CTFR pour les Comités Régionaux Bretagne et Pays de la Loire. (*Applaudissements*)

M. CANTARELLI. - La professionnalisation avance à la Fédération. Des questions ?

M. PASTOURELY. – Pour la labellisation des écoles, j'ai appris que certains critères ne sont pas aussi intéressants : le 1^{er} critère devrait être est-ce que l'école existe ou pas. Je vous envoyé un courrier au nom de tous les présidents de Nouvelle Aquitaine qui s'inquiètent de la possibilité de nombreux bénévoles, je parle des formations et du tronc commun. J'ai entendu que les chiffres sont stables or dans ma Région je constate que ce n'est pas le cas, le nombre des bénévoles, qui devaient passer le tronc commun, a diminué. Et nous avons dû reculer ou annuler des formations.

Pour la création d'emploi, Florence TRELLU est partie de notre Région, elle n'a pas été remplacée. Je suis entouré d'excellents élus à la Régions et nous avons pris la décision d'attendre la fin du mandat, nous pensions que la Fédération aurait pu faire de même avant de nous enlever Florence. On nous dit aussi que cela ne va pas nous coûter cher, 26 000 € sur trois ans ! Si ce n'est pas cher pour vous, pour nous oui. Nous avons augmenté la redevance envers les comités parce que l'on veut financer le Championnat du Tir de Précision. Le côté sportif dans la Région Nouvelle Aquitaine a toujours été en avant et nous avons récompensé et fait participer le plus possible d'équipes dans les championnats de France et CNC. On laisse le choix aux prochains dirigeants qui seront élus dans quelques mois s'ils veulent créer un emploi.

M. CANTARELLI. – Ta remarque sur les écoles de pétanque, nous l'avons notée, sur l'aspect des bénévoles, où étais-tu quand William ROUX a parlé ? Sur le cas du remplacement, si tu veux donner suite après ou en fin d'année, nous n'allons pas nous mêler de la gestion de votre Région. Je terminerai en étant satisfait de ligne de ta politique sportive.

(Pause déjeuner – reprise à 14h30)

PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET 2020

(Budget présenté en annexe)

M. MARAUX (Trésorier Général). – Nous allons procéder à la présentation du budget 2020. La Commission des finances, sous la responsabilité de Corine VEROLA, a demandé à chaque responsable de commission de présenter un budget détaillé de leurs actions en 2020. Ainsi lors de la confection du budget, nous avons pu prendre l'ensemble des demandes des différentes commissions.

Le budget a été validé par le Comité Directeur fédéral en novembre et s'équilibre à hauteur de 4 592 000 € (+ 2.4 % par rapport à 2019).

Nous sommes restés sur les mêmes tendances que le budget 2019 en reprenant les chiffres estimés entre le budget et le réalisé.

Recettes – Licences et Mutations 2020 : total : 3 272 000 € soit 71 % du budget

Par rapport à 2019, il y a la non-reconduction du budget 2019 de 100 000 € affecté au renouvellement avec cartes puisque nous n'avons rien réalisé en 2019. Nous avons prévu une légère hausse de budget sur les licences et les mutations en s'appuyant sur le réalisé 2019. Les effectifs, notre priorité avec le concours de l'ensemble de nos clubs et de nos comités, ce pour quoi nous devons nous battre au quotidien pour le développement de notre sport Pétanque et 2019 a été correcte avec une stabilité de nos effectifs à 300 000 licenciés et 5 862 clubs.

Recettes – Autres produits : Total : 44 340 €

Pour cette rubrique, nous ne constatons pas de grands changements. Nous avons seulement pour les transferts de charges DTN sur les LDD (véhicules en leasing), l'effet des années temps plein annuel.

Recettes – Autres produits Salaires : Total : 501 800 €

Pour les transferts de charges hors DTN et vers la DTN, ces transferts de charges ne sont que des tiroirs qui nous permettent de réaffecter les salaires et charges vers des actions spécifiques (Pétanque Tour, Professionnalisation, comptes DTN). Cette méthode nous permet un suivi des activités et notamment du plan de professionnalisation qui vous a été présenté au Bilan financier 2019.

En ce qui concerne les transferts de charges de la SAOS, nous avons prévu 66 800 €, en effet la SAOS compte un poste à temps plein et un poste à mi-temps sous forme de contrat d'alternance, que la FFPJP refacture.

Nous comptabilisons également une aide de l'Agence nationale du Sport de 20 000 € affecté principalement à la gestion des dossiers de subventions CNDS qui sont gérés par nous-même sous couvert du Ministère.

Pour les transferts de salaires et charges pour la DTN, nous avons budgété une augmentation de 85 000 € en tenant compte au 1 janvier 2020 de l'embauche de Philippe CHESNEAU en Conseiller technique national et également de l'avancement du plan de professionnalisation pour les conseillers techniques régionaux.

Recettes – Autres produits Divers : Total : 154 150 €

Pour cette rubrique des autres produits, nous constatons une progression constante des participations en Coupe de France, signe de l'engouement de nos clubs envers cette manifestation nationale emblématique de notre fédération. Nous avons reconduit le réalisé 2019 à hauteur de 30 000 €.

Pour l'organisation de la finale de la Coupe de France à Marseille, nous avons budgété 60 000 € de subventions des différentes collectivités locales (Ville de Marseille et Conseil Régional PACA).

Pour la convention Dailymotion, nous prévoyons une recette de 3 500 €, recette qui provient du nombre de lectures des vidéos de la WEB TV fédérales tout au long de l'année).

Pour les droits d'inscriptions aux concours nationaux, nous avons prévu 23 000 € car nous encaisserons la part d'inscription pour les concours internationaux que nous reverserons à la FIPJP.

Pour le Pétanque Tour, 37 000 € de participation des Villes sont prévues sur 6 étapes prévues.

Pour le centre de formation, une somme de 80 000 € a été budgétée en fonction des différentes formations prévues sur 2020.

Recettes – DTN et subventions : Total : 193 270 €

La facturation DTN reprend l'ensemble des factures établies pour refacturation des accompagnateurs et les facturations émises vers les comités lors des stages ou colloques.

Pour les subventions, nous avons reconduit prudemment une « petite » subvention du CNDS, et nous maintenons dans les mêmes proportions la subvention du Ministère puisque nous arrivons à la 3^e année de la convention d'objectifs0

En 2019, la FFPJP a organisé des événements pour des entreprises, nous avons prévu de reconduire le même budget de 10 000 € de recettes et 10 000 € de dépenses sur ces actions.

Recettes – Provisions : Total : 336 800 €

Dans l'utilisation des provisions, nous prévoyons cette année d'utiliser 336 800 € de provisions constituées sur les exercices précédents, conformément au plan de professionnalisation.

LA PARTIE DEPENSES :**Stock et Frais Réunions : Total : 601 200 €**

Les frais de Congrès sont en augmentation du fait du déplacement plus lointain, de l'augmentation des personnes invitées, des tarifs de l'hôtellerie et de la restauration).

Pour les frais de l'ensemble des Commissions, nous passons d'un budget de 340 675 € en 2019 à un budget de 370 500 €.

Nous avons mis en place une nouvelle commission Centre National Sportif et Administratif pour les premières dépenses d'études du projet avec un budget de 10 000 €.

Pour le poste Informatique, Médias, Presse, un budget de 37 000 € en diminution du fait du non-renouvellement de la convention avec Boulistenaute.

Secrétariat et Charges Siège : Total : 158 800 €

Pour ces rubriques, nous ne constatons pas de différences significatives avec les précédents budgets et bilans.

Salaires et charges : Total : 936 000 €

En ce qui concerne les salaires nets, en 2020, nous aurons 8% d'augmentation dû aux embauches de Philippe CHESNEAU au niveau de la DTN qui sera chargé de la coordination et de développement de l'emploi lié au plan de professionnalisation et d'une secrétaire.

Assurances : Total : 237 000 €

Budget renouvelé pour 2020 avec une légère augmentation par rapport au réalisé 2019.

Championnats et coupes : 1 195 500€ (26% du budget)

C'est l'un des principaux postes qui représente 26% de nos dépenses prévues.

Les principales variations concernent :

Hausse de 43 000 € du budget de la Coupe de France qui se déroulera à Marseille mais qui sera compensée par les recettes provenant des subventions des collectivités locales que nous avons budgété à 60 000 €

Hausse de 16 000 € du budget lié au championnat d'Europe avec l'organisation du championnat d'Europe à ST PIERRE LES ELBEUF

Hausse de 10 000 € pour le Pétanque Tour sachant que nous avons en recette + 5 000 € de participation des Villes organisatrices

Création de 2 nouveaux comptes, un premier pour la rétribution à la FIPJP des frais d'inscription à un concours international (2 000 €). Le second pour le financement

Des frais de déplacement du délégué national et de l'arbitre national dans les Nationaux et Internationaux Jeunes 2020 (+ 7000 €).

Hausse de 11 000 € pour les frais liés à la WEB TV ainsi qu'aux productions TV.

Cotisation et aides : Total : 57 900 €

Les cotisations et aides représentent les affiliations aux différentes structures, et les aides versées aux DROM.

La diminution du budget se justifie par la suppression du tiers de l'aide de 50 000 € versée à la FIPJP pour le dossier de candidature du sport boules aux JO de 2024 à PARIS, somme que nous avons décidé d'affecter à l'exercice 2019 puisque nous savions que le sport Boules n'était pas retenu.

DTN : Total : 952 600 € (+ 14 600 € de budget). Ce poste représentant 21 % du budget, voici les principales variations :

Il n'y a pas de grandes variations dans les domaines suivants : Sport et Santé, Développement du Sport de Haut Niveau (-2 000 €)

Promotion du Sport pour le plus grand nombre (+6 000 €)

La seule augmentation notable est l'augmentation du budget sur la formation et l'emploi de 11 000 € dû au projet de professionnalisation.

Dotations et Provisions : Total : 453 000€

Pour les dotations aux amortissements, elles resteront stables et conformes aux investissements prévus (+ 1 000 €)

Nous retrouvons également la provision annuelle du projet de professionnalisation que nous avons validé à 383 000 €. La présentation du budget s'achève, si vous avez des questions, n'hésitez pas, nous prendrons le temps de vous répondre. *(Applaudissements)*.

M. CHEVALLOT. – Vous parlez du congrès, au dernier rapport de la fédération, j'ai lu que vous étiez étonné des tarifs pratiqués des hôtels par rapport à l'année dernière, une augmentation de 35€ par chambre. J'ai cru comprendre que vous alliez contrôler et que les organisateurs de congrès vous envoient les tarifs. Et à Evian vous dites que les tarifs vont augmenter, est-ce que dans l'avenir vous allez bloquer les organisateurs sur les tarifs ? Si vous les faites, on va tomber.

M. MARAUX. – Je n'ai pas indiqué que l'on allait au-delà d'une certaine somme ; nous pour préparer le budget, il est évident que nous devons tenir compte des montants de vos hôtels. Nous sommes obligés d'une année sur l'autre d'augmenter ce budget.

M. CHEVALLOT. – L'année dernière le centre du Congrès nous a coûté 28 000 €. Il faut bien que nous puissions récupérer sur quelque chose. Tout augmente.

M. MARAUX. – On ne va pas vous bloquer si le tarif des chambres augmente, mais il y aura une augmentation au budget.

M. CHEVALLOT. – Vous nous versez pour l'organisation 30 000€ et si on regarde le tarif par invitation, nous sommes en diminution. Notre traiteur va nous augmenter et votre subvention ne suffira pas.

M. MARAUX. – La partie restauration est en dehors de la partie hôtel. Je comprends que vous avez des frais supplémentaires.

M. CANTARELLI. – La partie hôtellerie est payée par la Fédération.

M. CHEVALLOT. – Je parle des invitations des délégués qui sont pris sur la subvention.

M. MARAUX. - Depuis que je suis à la FFPJP, je n'ai jamais eu un président organisateur venir me dire qu'il a fait un déficit sur l'organisation de son congrès !

M. UATINI (WALLIS ET FUTUNA).- Je voulais vous faire part du problème que j'ai rencontré. Je devais arriver ici jeudi et 15 minutes avant de prendre le train pour le Touquet la correspondance a été annulée. J'avais pris les devants et contacté M. BIGOT, cependant j'ai dû me reloger à Paris et payer cher. Je suis revenu ici pour repayer l'hôtel et la chambre que je n'ai pas occupée jeudi ; on va me dire que ce n'est pas le problème de la Fédération mais c'est un problème national qui concerne tout le monde. La prochaine fois on fera le congrès à Wallis ! *(Applaudissements)*

M. CANTARELLI. – Merci de votre présence et malheureusement vous avez été victime de nos grèves et il y a recours mais pas auprès de la Fédération.

(Le budget 2020 est adopté à l'unanimité)

DEBATS

1°) Faut-donner une nouvelle orientation à notre licence ?

M. CANTARELLI. – Rappelle que c'est un débat, la question est de fond. Lors de son allocution il a alerté sur la volonté du Ministère de tutelle d'avoir une masse de pratiquants et de faire une nation sportive. L'objectif annoncé est pour les pratiquants et non pas les licenciés, cela pourrait impacter la licence.

Cette question est également dans le projet sportif fédéral. Qu'est-ce que nous avons à l'heure actuelle ? Nous avons une licence sportive et une licence temporaire. Par le passé des débats ont déjà eu lieu sur la licence loisir ou avoir une licence à 2 catégories : loisirs et compétitions départemental et haut niveau. On peut aussi ne rien changer et voir des formules pour aménager la licence.

M. BOULET (CD69). - Depuis des années quand vous prenez des concours ouverts à toutes catégorie : promotion, honneur ou élites, quand vous passez à la table de marque vous payez le même tarif, à la sortie qui est-ce qui gagne ? Ce n'est jamais le promotion. Alors pourquoi ne pas faire une licence à 3 tarifs ?

M. CANTARELLI. – Je ne vais pas donner de réponse, l'objet est d'avoir ce débat et de rassembler les idées et nous en tirerons une synthèse en fin de congrès, si une orientation est donnée. Nous vous écoutons.

Mme COSTE (CR PACA). – Je suis étonnée sur la manière de présenter ce débat, à l'heure actuelle une réglementation est en cours, si vous souhaitez la changer, il me paraîtrait opportun que le comité directeur nous expose quels sont les raisons pour lesquelles il le met aujourd'hui à l'ordre du jour. Ce n'est pas parce que le Ministère parle de pratiquants que l'on doit confondre pratiquants et licenciés. Demandez à votre trésorier quelle est la part de recettes que représentent les licences dans le budget de la fédération ? Je pense que vous avez fait cette analyse et vous êtes mieux placés que nous pour la faire. Faites-nous des propositions, dites-nous pourquoi vous mettez ce sujet à l'ordre du jour ? Je vous remercie de nous laisser la possibilité d'en parler mais je pense qu'il serait judicieux que le comité directeur nous donne des pistes. Qu'est-ce qu'il vous gêne dans le fonctionnement actuel ? La catégorisation par exemple, vous savez que certains licenciés ne veulent pas aller jusqu'au bout des compétitions pour ne pas être catégorisés et continuer à faire les championnats toute catégorie et ceux de certaines catégories. Le problème n'est pas là, il est sportif. Aujourd'hui vous nous présentez une licence loisir et une licence compétition, quelle est votre analyse ?

M. CANTARELLI. – Nous n'avons aucune arrière-pensée et l'avenir de la pratique du sport est lié à la pratique en club et le club est le centre de notre projet fédéral. Ce n'est pas nous qui l'avons décrété mais l'Etat. Pas besoin de rappeler que tout commence dans un club et que pour notre fédération la licence se prend dans un club.

La source de recette de notre licence est connue, les chiffres sont donnés et le pourcentage par rapport au budget est connu. Nous souhaitons entendre si parmi les congressistes des idées pouvaient être apportées et s'il fallait ou non aménager ou donner une autre orientation à notre licence, pour clore ce chapitre qui figure dans notre projet fédéral. Quand nous parlons des clubs, la licence loisir revient souvent avec la pratique des cartes de membre ; la licence à 2 vitesses avait été envisagée. Nous ne voulions que réactualiser ce débat.

M. CHAUVIN (CD37). - Je m'occupe d'un club omnisport, toutes les fédérations cherchent comment récupérer tous les licenciés qui veulent faire du sport d'une façon indépendante ; vous les voyez courir le long des routes, hors structure. Aujourd'hui la réflexion est faite de comment pouvons-nous récupérer ces personnes ? Avec un tarif spécial loisir qui leur apporterait une garantie d'assurance. C'est le premier pas pour ces personnes, ensuite de s'affilier avec une licence compétition dans la fédération où il n'était pas. Une fois qu'il a pratiqué, il prend goût à être ensemble.

M. ROSSET (CD69). – Je vous remercie d'avoir mis la question à l'ordre du jour. Nous avons une licence à un tarif faible, nous avons tous des enfants qui pratiquent un autre sport ; comme nous ne sommes pas chers, nous récupérons le bas du panier. Un exemple, mon gamin joue au football, il se bagarre sur le terrain, il prend 3 matchs de suspension mais la licence de mon enfant va coûter 150€. Nous notre licence coûte 35 €, on se bagarre, on prend 3 ans. Il faut trouver un parallèle entre le prix de la licence et les sanctions.

M. TRAMIER (Membre CD67). - Le contexte actuel, Mme le Ministre avait dit 3 millions de licenciés, elle s'est fait reprendre par le 1^{er} Ministre qui a dit que ce n'est pas possible, elle a donc dit « pratiquants ». Actuellement, l'Etat fait un forcing pour que l'on puisse avoir un chiffre pour les JO 2024.

Deuxième élément, Mme le Ministre estime que certaines Régions sont défavorisées pour la pratique sportive, le but est que le sport soit ouvert à tout le monde ; certains pensent que c'est à cause de la licence, qu'elle coûte cher; contrairement à ce qu'a dit monsieur, ce sont les affiliations qui posent problèmes. Nous avons l'étude sur 63 fédérations ; je peux vous donner les chiffres. Un autre élément, après 2025, les aides d'Etat et des Régions vont disparaître. Il y aura eu les jeux olympiques, un dispositif a été mis en place, vous aviez l'occasion de vous développer et ceux qui n'ont pas pris le virage vont mourir. Dans ce contexte la licence représente une importance considérable. Dans le bilan, les licences représentent 80% des recettes, aucune fédération n'a cela. A partir de 2024-2025, les fédérations devront vivre sur la licence. Bien entendu, pour le Basket avec qui j'ai travaillé, c'est de pouvoir développer le nombre de licences et comment y arriver. Et là le débat s'impose et 2024 c'est bientôt.

M. LABROUSSE (CD85). – Tout le monde est joueur, le président, les arbitres, pourquoi ne figure-t-il pas sur les licences : président, dirigeant de club, dirigeant départemental, etc. ?

M. CANTARELLI. – Beaucoup de disciplines pratiquent des licences différentes, on délivre une licence joueur, dirigeant etc., pourquoi ? Dans certains sports à un certain âge, on est dirigeant parce que l'on ne peut plus pratiquer ce sport or nous, nous avons cette différence avec les autres que nous pouvons jouer tant que l'on est debout...

M. DE BASTOS (CD39). – La démarche proposée par la Fédération est pertinente, pour moi le souci principal est d'adapter la contrainte en fonction du besoin et de l'envie du pratiquant. La contrainte d'un joueur et d'un compétiteur ne doit pas être la même que celle d'un simple licencié qui souhaite pratiquer dans un cadre loisir. L'exemple des tenues, du certificat médical, et d'autres contraintes acceptées par un compétiteur dans une logique sportive et compétitive n'est pas la même que celle du simple licencié dans un club qui vient passer un moment agréable, le seul cadre qui doit être commun est celui de l'assurance. Il faut cette protection commune et ensuite que la licence de l'un et de l'autre réponde à des contraintes qui leur soient spécifiques. Nous pourrions dans ce cadre-là pérenniser nos licences et même gagner en effectifs ; aujourd'hui j'entends comme beaucoup de collègues : *« j'en ai marre, je veux simplement aller au club, jeter des boules et passer un bon moment et pourquoi on vient m'embêter avec le certificat, le pantalon etc. ».* (Applaudissements)

M. CANTARELLI. - Par exemple la fédération de tennis fait une licence loisir au même prix qu'une licence compétition, avec la seule différence que la licence loisir ne comprend pas le certificat médical.

M. PASTOURELY. – Je rejoins ce qui vient d'être dit quand on parle de deux licences à vitesse compétition et loisir ; il est vrai que les joueurs qui jouent dans les clubs pour faire 2-3 parties pour passer le temps se retrouvent avec des licences trop importantes pour eux ; la compétition ne les intéresse plus. Faisant une licence compétition plus chère pour ceux pratiquant la compétition et une loisir pour ceux qui restent dans les clubs. Je sais que des clubs ne vendent pas de licence mais des cartes de membre et cela leur fait passer l'après-midi.

M. CANTARELLI. – L'aspect carte de membre était sous-jacent au débat. Vous savez pourquoi les personnes font des cartes de membres parce que cela évite de redistribuer l'argent encaissé à la fédération et ses organes déconcentrés. La recette licence fait de nous une fédération autonome avec 80 % du budget ; si demain on va vers une licence à 2 vitesses et en adaptant que l'on ait une licence loisir et une compétition, on ne peut pas avoir cette licence loisir moins chère que celle qui existe aujourd'hui au risque de mettre nos finances en danger. Nos collègues Luxembourgeois ont instauré une licence loisir, ne donnant pas obligation à la compétition – comme la nôtre – et ils ont autorisé les clubs loisirs ; ils ont eu une forte augmentation et ils ont doublé le nombre de clubs. Les joueurs qui se sont découverts du talent sont passés prendre la licence compétition et derrière les clubs suivent, des clubs loisirs deviennent des clubs sportifs.

M. VORILLION. – Vous avez l'exemple de la Fédération Française de sport boules, qui il y a 10 ans a pris la licence loisir et c'est une catastrophe ; ils sont sinistrés. Tout cela pour lutter sur les cartes de membres. La chance pour nous est que nous n'avons pas une licence chère. Il faut peut-être mettre plus de pratique...

M. CANTARELLI. – Je suis heureux que tu fasses passer cela au congrès.

M. CHAUVIN. – Nous avons fait un calcul de coût avec la licence loisir, quand vous connaîtrez le prix de revient, cela ne va pas loin ; ce n'est pas la licence qui coûte cher mais tout ce qui a autour, l'exemple du football avec le district, ce n'est pas notre cas ; pour le coût si vous faites une licence à 10 €, ce n'est rien mais après cela va ramener du monde. Les autres continueront à pratiquer hors de chez nous.

M. TRAMIER. – Ne pas oublier que nous sommes un sport délégataire et que nous dépendons de l'Etat et le but et le critère premier de la reconnaissance de la Fédération est le nombre de licenciés et les licences loisirs ne sont pas reconnues. Votre puissance de négociation notamment avec les conventions de la DTN joue là-dessus. Si le nombre de licenciés diminue les conséquences seront certaines.

M. BURY (Président CD85). - Quand on est élite on n'a pas d'avantage, je ne vois pas ce que cela amène si ce n'est que l'on est plus fort et que l'on gagne. Nous avons énormément de licenciés vétérans et certains se posent la question de « est-ce que l'on va prendre une licence ou une carte ? Sur la côte lorsque vous prenez des cartes,

l'année d'après la moitié sont devenues licences. Avec le nombre de vétérans si vous faites une licence loisir, vous allez avoir progressivement vos chiffres baisser et des pertes de licences. Si on fait une licence loisir, il faut la faire plus chère que la normale.

M. PRADO (CD87). – Qu'est-ce qui fait que cela est attractif de prendre une licence ? Mon prédécesseur citait l'exemple des vétérans, si nous n'avions pas mis en place les CDC Vétérans les jeudis, aurions-nous eu beaucoup de personnes qui continueraient à aller jouer ? Les vétérans sont en augmentation constante, les inscriptions d'équipes également, les concours vétérans dans notre département fonctionnent bien. Autre exemple : les féminines, si nous n'avions pas mis en place les CDC Féminines, est-ce que ces femmes auraient pris des licences ? Oui, si on leur propose quelque chose d'attractif, nous n'avons pas à avoir ce débat. Nous avons un sport où la licence ne coûte pas chère, c'est certainement le sport qui permet de pratiquer pour un coût modeste, mais que leur proposons nous de notre côté ? Nous, les personnes prennent des licences pour pratiquer le championnat des clubs, pour jouer avec des copains et rencontrer des personnes qu'elles n'auraient pas eu l'occasion de rencontrer.

M. CANTARELLI. – Deux fois merci pour avoir lié le devoir d'attractivité que nous avons pour gagner des licences et merci pour l'allusion à ce qu'a pu apporter le championnat par équipe de club dans le domaine.

M. COLANTUANO (CD67). – Là nous ne parlons que d'argent, du point de vue sportif comme le disait Mme COSTE les personnes qui n'ont pas envie d'être catégorisées vont prendre automatiquement une licence loisir et non pas une licence compétiteur. Est-ce qu'il n'y a pas le risque de baisser le niveau des compétiteurs parce que nous n'aurons que des joueurs loisirs ?

M. CANTARELLI. – Tu opposes loisir et élite, le souci actuellement est de faire face aux pratiques individuelles et hors fédération. Nous nous devons nous poser la question : est-ce que notre licence actuelle correspond à une demande actuelle ou est-ce que l'on doit évoluer dans le domaine ?

M. BONNET (CD64). – Comment peut-on tolérer, j'étais président de club pendant 10 ans et 10 ans président de district, que certains clubs ont plus de cartes de membres d'honneur que de licenciés ? Il faut savoir que les bons joueurs au bout de 3 concours gagnés, ils ont amorti leur licence. Cependant les « vieux », qui ont 55 ans et sont en pré-retraités, paient des cartes des membres de 40 ou 50€ - le prix d'une licence ! Ils font perdre des licenciés au club et font diminuer le nombre de licenciés de la Fédération en France. Les clubs se permettent avec des cartes de membres qui ne valent rien, de laisser jouer ces gens-là dans des concours clubs avec des licenciés qui paient plein pot. Il serait bon que la Fédération prenne une décision une fois pour toute et que ce soit marqué sur les règlements et calendriers. (*Applaudissements*)

M. CANTARELLI. – Cette question des cartes de membre revient toujours, vous avez été applaudi, quel moyen avons-nous, Fédération, de lutter contre cette pratique de carte de membre quand cela est autorisé dans des statuts de club ? Le seul moyen est de passer par vous les organes déconcentrés plus proches des clubs.

M. BOULET. – Un bémol, j'ai un boudrome et les cartes je les autorise qu'aux personnes extérieures à mon club qui n'ont pas de boudrome et qui viennent jouer l'hiver parce qu'il fait froid ; mais elles ont une licence ailleurs.

M. CANTARELLI. – Cela s'appelle une participation du joueur déjà licencié hors cadre de votre domaine qui utilise un équipement sportif que vous avez payé et dont vous payez le chauffage, etc.

M. CARTIER (CR-AURA). – Nos effectifs sont stables, je ne vois pas pourquoi on chercherait une concurrence dans les clubs affiliés entre le loisir et la compétition où l'aspect financier de la carte loisir pourrait faire dévier les pratiquants occasionnels. Si on veut aller chercher une population que nous n'avons pas chez nous, il faut le faire dans les vrais clubs loisirs, ceux qui ne font que du loisir. Moi, je joue dans un club loisir, ce que je fais dans un club affilié en compétition et ce que je fais dans un club loisir, cela n'a rien à voir. Il n'y a pas la même organisation, la même ambiance. Les vrais joueurs loisirs ne sont pas dans nos clubs. Là il faudrait trouver quelque chose d'attractif pour qu'ils transforment leur carte d'adhésion loisir en une licence. On peut déjà amener l'assurance, il paierait 3 ou 4 euros d'adhésion et cela permettrait de récupérer une licence à la FFPJP et pour eux d'être assurés. Le joueur loisir, qui a bien pratiqué et qui a envie de faire de la compétition, irait chercher une vraie licence compétition dans un club affilié. Et rien ne l'empêcherait d'avoir une licence compétition et en doublon une adhésion à un club loisir pour aller s'amuser avec ses copains.

M. BOUSSARD (CD78). – C'est un faux débat le fait d'avoir une assurance, nous avons tous une responsabilité civile, cela ne mènera à rien de plus d'avoir une licence. Le vrai problème est de faire venir des personnes et qu'il n'y ait plus de problèmes sur les terrains. Il faut trouver l'attractivité pour faire venir les personnes.

M. CANTARELLI. – Un mot est revenu souvent : ATTRACTIVITE. Nous avons vu dans la synthèse de présentation pour les féminines, si nous sommes attractifs, nous arrivons à attirer du monde, si nous arrivons à diminuer nos problèmes de violence aussi. Si on adapte nos compétitions à la société actuelle, introduire des compétitions ou des formules d'entraînement à des heures régulières et encadrées. Si on arrive à faire des

compétitions où nous savons à quelle heure nous arrivons et à quelle heure nous repartons et jouer en temps limité en jouant sur l'attractivité plutôt que de modifier notre licence. Merci à vous.

2°) Transformation du Championnat de France Triplettes 256 en deux fois 128 (Promotion existant) et 128 (Elite + Honneur)

M. CANTARELLI. – L'idée est que si on groupe les championnats, nous gagnons une date de championnat au calendrier et nous rentrons dans une logique sportive où l'on joue dans sa catégorie. Le promotion joue dans sa catégorie Promotion et dans l'ancien 256 le promotion affrontait les Elites/Honneurs et maintenant ils jouent entre eux.

M. ALIGNE (Médecin- CD26). - Pour les petits clubs où il n'y aurait qu'un honneur ou qu'un élite, comment constitue-t-il son équipe ?

M. CANTARELLI. – Je n'ai pas la réponse, nous nous sommes posé-la question également.

M. THEARD (CR AURA). – Pour compléter, je me pose la question des mutations, cela va faire des chamboulements énormes dans les clubs ; certains joueurs n'auront pas la possibilité de s'équiper dans leur club, on va aller vers des clubs de haut niveau et les mutations seront peut-être une manne pour la Fédération, mais nos clubs qui auront été formateurs se trouveront spoliés puisque leurs joueurs partiront ailleurs.

M. THOMET. – Je pense aux clubs qui organiseront ces championnats. Quand il y a un championnat où il y a des promotions et des honneurs/élites, la buvette tourne bien. Quand vous avez que des élites ou des honneurs, elle ne tourne plus.

M. CANTARELLI. – De toute façon ce sera le même jour.

M. BERNARD (Président du CD92). – Vous posez cette question et voulez un débat. Avez-vous fait des statistiques sur ce qui s'est passé précédemment ? Qui participe aux championnats de France ? Est-ce qu'il y a beaucoup de Promotion ?

M. CANTARELLI. - Non, nous n'avons pas de statistique. Le but visé du débat est de les regrouper en 2 fois 128, on gagne une date au calendrier parce qu'il est bien chargé et on jouerait dans la catégorie. Derrière viennent les obstacles et c'est sur ces obstacles que nous voulons débattre : les freins éventuels qu'il y aurait pour faire ce championnat.

M. CARTERON. - Si j'ai bien compté, vous supprimez 128 équipes dans un championnat de France triplettes ?

M. CANTARELLI. - On peut le voir comme ça, il y avait 128 et plus 256 cela fait de moins, c'est arithmétique

M. GOVIGNON. - Quel est l'intérêt de priver les promotions de participer à deux championnats de France ?

M. CANTARELLI. - Joël, la Fédération n'a aucune intention de supprimer quoi que ce soit ...

M. GOVIGNON. - Alors quel est l'intérêt de faire 2 championnats ?

M. CANTARELLI. - On se posait la question, comme je l'ai dit, gagner une date et surtout de faire jouer dans sa catégorie.

M. GOVIGNON. - Je pense que dans les départements la participation va baisser dans les championnats, les promotions font le nombre ...

M. CANTARELLI. - Didier vient de me donner les chiffres : dans le championnat 256 qui vient de se jouer il y avait 390 joueurs Elites, 320 Honneurs et 59 promotions, donc peu de promotions ont joué dans le 256. Evidemment c'est lié à la qualification.

M. VORILLION. - J'ai participé à cette réunion et cette idée vient de moi, je m'excuse ! Mais ce n'était pas dans ce but-là, c'était un constat par rapport à Charnay où le tripléte promotion, l'après-midi il n'y avait personne. Il est vrai que notre tripléte est magnifique, il y a toujours du monde, c'est triste de voir nos promotions devant des tribunes vides. C'est un constat aussi de l'attractivité de la compétition mais ce n'est pas pour enlever les promotions.

M. LARVARON. – Je ne vais pas dans le même sens, j'ai eu l'honneur de pouvoir disputer un championnat de France Promotion à Roanne et en même temps il y avait le championnat, à l'époque où on faisait 64 et 192, au début des années 2010 ; moi, en faisant le championnat de France Promotion et avec un championnat de France Elite-Honneur à côté, je me demandais si je ne faisais pas 4 parties d'un concours sauvage ; on était complètement abandonnés, personne ne nous regardait. J'ai vu l'année d'après à Béziers, c'était pareil. On a l'avantage quand il n'y a qu'un promotion, on l'a vu dans le Gard ; avoir un championnat spécifique Promotion, c'est un honneur pour les

promotions qui y vont. N'oublions pas sur tous nos concours les porteurs de mises et ce sont les promotions et reconnaissons les un peu dans ce championnat promotion et non pas en les jumelant et en les mettant en second ordre ! (*Applaudissements*)

M. CANTARELLI. - Personne ne cherche à minimiser, la Fédération n'ait pas à convaincre de l'importance de nos joueurs promotions, ni de nos vétérans, etc...

M. RICARD (CD31). - Des quelques interventions sur ce sujet, j'en ai une qui m'a choquée : on veut gagner une date au calendrier, certes, mais avant de gagner des dates en supprimant ou jumelant des choses, il faudrait peut-être se poser la question ; pourquoi on perd des dates en mettant de plus en plus de championnat ? Ma première remarque.

Ma deuxième remarque et vous reconnaitrez que je suis légitime pour en parler : la catégorisation. La catégorisation il fût, un temps où j'ai eu le plaisir et l'honneur de travailler dans cette commission, quel regret ! Je me souviens d'un ami qui était présent dans la salle hier, qui un jour m'a dit : « Francis tu te bats, pour rien, la catégorisation n'intéresse personne ... », je constate qu'il avait grandement raison. La catégorisation n'intéresse personne, la preuve : on est en train de dire : « *les promotions, les ceci, les cela, ...* ». Moi mon souci n'est pas celui de certains comités de France, nous nous battons contre des faux promotions. Dans l'intérêt de la Pétanque, je dis que nous devons nous battre pour des faux honneurs ; c'est-à-dire la masse des joueurs qui alimentent nos concours de boules tous les weekends, qui dans un comité comme le mien, dans la Haute-Garonne avec 1 000 concours par an, si un gars joue tous les weekends et n'arrive pas à faire 12 points, je lui conseille de prendre la carte de pêche ! En ayant fait 12 points, il se retrouve honneur, peut-il aller à un championnat de France ? Non pour lui c'est mort. Parce que le Championnat de France existant aujourd'hui à 256, il n'y va pas, le Championnat de France demain à 128 dans lequel il n'y aura que des Elites et des Honneurs, il n'ira pas non plus ; la seule chance qu'il avait de se glorifier un jour était d'aller au championnat de France Promotion. Donc, il est important de les séparer, on ne peut pas mettre le *team* des champions du Monde en parallèle des « ballochards » qui vont aux concours à la bourriche. (*Applaudissements*)

Si nous avons une vraie catégorisation qui existe par le biais des grilles que nous avons montées avec nos collègues et si nous avons une application qui soit plus subtile et raisonnée que celle que nous avons encore en 2020 ... Certains comités ne rentrent pas les résultats, ce n'est pas grave, il ne se passe rien ! Ils sont tranquilles, ils sont tous promotions à la sortie, ils peuvent aller au Promotion. D'autres comités ne catégorisent pas certains concours parce qu'ils ont oublié et d'où est-ce que l'on sort qu'il y a un où c'est 12 points, l'autre 11 points et un autre 48 points ? On n'a jamais tenu compte de la catégorisation, depuis que la nouvelle grille existe, de la spécificité locale, de comment se marquer les points. Je ne suis pas contre un championnat Elite/Honneur, un championnat réservé aux Elites, si vous souhaitez que nous ayons que des grandes teams comme Rumilly, Bron, très bien, on fait une Fédération professionnelle ; mais si on veut que tout le monde puisse s'amuser, on garde les championnats tels qui sont et on travaille sur la catégorisation. (*Applaudissements*)

M. CANTARELLI. - Sur l'intervention de Francis, deux choses à rappeler : sur le nombre de championnats de France, je rappelle que la Fédération, avant nous, avait proposé de réduire le nombre de championnats de France par année pour soulager le calendrier et de jouer les championnats dits Annexes tous les deux ans ; le congrès nous a obligés à revenir en arrière et d'avoir tous les championnats la même année tout le temps. C'est une demande du congrès. D'autre part, le sujet mis à l'ordre du jour n'est pas une préconisation, n'est pas un désir de la Fédération, c'est une idée qui est venue de la commission championnat de France qu'on vous soumet en débat pour avoir votre avis et pour savoir si on continue ou non à travailler sur le projet. Et troisièmement, merci pour ton intervention pour la façon dont on catégorise, je connaissais tes avis depuis longtemps et effectivement là nous avons du souci à nous faire et des questions à nous poser de comment catégoriser mieux.

M. MARTINEZ (CD65). – Je vais élargir la réflexion, je suis responsable jeunes, une chose m'a toujours choqué, ce championnat en groupe de 6, c'est sûr c'est une bonne chose, j'en suis conscient, on l'adapte aux jeunes. Aujourd'hui pour être champion de France Jeunes, il faut 10 rencontres ; en Seniors, il en faut 8. La protection des Jeunes n'est pas respectée en comparaison des Sénior qui eux-mêmes physiquement sont mieux préparés à faire plus de rencontres. Pourquoi ne pas mener une réflexion et élargir ce championnat de groupe de 6, puisque l'on recherche de la qualité, c'était le but au début, et peut-être que la phase qualificative sera via les Régions et de retomber comme le championnat Jeunes avec des groupes de 6 et là on a une vraie compétition.

M. VINCENT (CD50). - Moi ce qui m'embête sur ce championnat tripléte, ça fait 25 ans que je suis dans la Pétanque, il a toujours été le championnat phare, cela veut dire qu'on va priver des petits joueurs. Nous, un comité de 2600 licenciés, le championnat tripléte est un championnat phare, on a 150 triplétes et tout le monde joue. Là on va passer à un championnat à 20 triplétes et, tout à l'heure on parlait d'ouvrir à tous ; là on va empêcher des petits joueurs de rencontrer des grands joueurs et tout ça pour gagner une date ! La compétition Elite, je suis d'accord mais n'enlève pas un championnat phare. Nous on se bat pour avoir des clubs en Coupe de France, on sait bien que sur les 6000, 5500 ne vont pas gagner mais les clubs s'inscrivent quand même. Et ce championnat tripléte chez nous, c'est un championnat phare. (*Applaudissements*)

M. CANTARELLI. - Encore une fois, nous n'avons pas l'intention nous Fédération de toucher à quoi que ce soit, une idée a germé, on vous-la soumet au débat. On va peut-être ne rien faire du tout...

M. BLAISE (CD88). - Je voudrais revenir sur la catégorisation. On fait le Triplette mixte, le Tête à Tête Aînés et le doublette Aînés, ceux qui ont la chance de gagner cette compétition se retrouvent Elites, pourquoi ? J'ai entendu que certains ne rentrent pas les résultats, j'en ai parlé à Didier, il rentre ça comme un championnat, nous comme un Trophée c'est-à-dire comme un championnat Départemental parce qu'il n'y a pas de qualification pour un championnat de France. Donc, celui qui gagne ces championnats se retrouvent Elite et après c'est peut-être le seul résultat qu'il va faire et pendant 4 ans il sera coincé et ne pourra plus faire le Promotion.

M. CANTARELLI. - J'éclaire l'intervention de M. BLAISE qui est de ma Région, ils jouent des championnats non qualificatifs aux championnats de France ou le championnat de France n'existe pas, comme le doublette Vétérans par exemple, parce que nos gens aiment bien jouer des championnats et des titres que cela qualifie ou non à un championnat de France. Ces concours comme ils sont championnats départementaux décernent un titre ils tombent en classification tel que cela vient d'être dit.

M. PRADO (CD87). - Tout à l'heure tu donnais les chiffres du nombre de promotion en phase finale du championnat triplette, c'est une compétition compliquée, la triplette, ce n'est pas des « baltringues » - le terme me gêne - qui vont aller au bout, c'est clair. En revanche pour les qualificatifs au niveau des départements, nous le championnat promotion rencontre un grand succès mais ceux qui jouent au Promotion s'inscrivent aussi au championnat triplette normal, j'ai peur que si on fait c'est deux trucs on va prendre une grosse gamelle ... ce n'est pas au moment de la phase finale qu'il faut compter les promotions, mais au départ de la source ; ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières. Je pense que si on doit compter le nombre de promotions qui participent au championnat triplette toutes catégories cela représente un pourcentage et pas comme on nous l'a donné. Je suis président d'un petit club, moi s'il y a deux championnats je serais en difficulté pour constituer les équipes pour participer aux triplettes ; à un moment on va priver des gens d'une compétition. J'ai vu l'arrivée du championnat Promotion, ailleurs je ne sais pas, mais chez nous il explose, tous les ans, il augmente, on est obligé de le faire sur deux secteurs... mais ce n'est pas aux dépens de la triplette toute catégorie. (*Applaudissements*)

M. THOMET. - Il y a 90 départements, si on fait un 128, cela veut dire qu'il y a au minimum une équipe par département, donc le reste alors qu'il y a des départements qui ont 3, 4 équipes voire même plus qu'allez-vous faire de tous ces joueurs ? Il va y avoir une migration, je ne sais pas ce qu'il va se passer...

M. CANTARELLI. - On appliquera les barèmes. D'autres interventions ? Aucune.

La question était de connaître les obstacles et de savoir si la commission devait continuer à travailler dans cette direction... Une remarque ?

M. CHAUVIN. - Je venais de dire qu'il fallait que l'on développe les compétitions et être attractifs, de mon point de vue c'est contradictoire d'en supprimer un. Une autre idée, au lieu d'enlever, créons ; si vous voulez vraiment avoir un championnat Elite et Honneur, rajoutez un championnat Elite et Honneur mais ne touchez pas au championnat Open ! (*Brouhaha*)

M. CANTARELLI. - On voulait gagner une date, tu m'en mets une de plus ! (*Rires*)

M. LACAVE (CD40). - Le débat est riche et intéressant, il n'y aura pas de vote, vous nous demandez notre avis ; je vous demanderai modestement pourquoi ne pas demander l'avis à main levée par exemple pour la poursuite du projet ou pas ? Après vous aurez une vraie idée de ce que les personnes pensent dans la salle...

M. CANTARELLI. - C'est ce que j'allais dire au moment où Didier a pris la parole...

Mme LEVET (Présidente CD04). - Depuis tout à l'heure on parle de 2 championnats à 128, il me semble que dans nos effectifs on avait 80% de joueurs promotions, pourquoi ne pas mettre un promotion à 256 et laisser l'autre à 128 ? La catégorisation sera respectée et c'est quand même eux qui font vivre notre Fédération.

M. CANTARELLI. - Le promotion est plein à 128, je ne sais pas si on le remplirait à 256 !

Mme BEX-GRAMONT (CD46). - Une remarque : mon inquiétude est que nous, nous sommes un petit département comme l'Ariège, la Lozère au niveau de l'Occitanie, je me pose la question de notre quantité de joueurs Elites et Honneurs qui représentent 10 % de notre quota de licenciés, qui risqueraient de muter pour qu'ils puissent jouer ensemble, pour nous ils sont répartis dans les 67 clubs que nous avons, je ne souhaiterais que d'ici 3 ou 4 ans on dise comme pour les championnats triplettes Jeunes que le Lot n'aura plus d'équipes au niveau départemental...

M. CANTARELLI. - Bien sûr nous allons vous consulter, à quoi bon travailler dessus si pour vous le sujet n'est pas intéressant.

A main levée on va vous demander : qui est favorable à créer ce championnat distinct Promotion 128 et Elite Honneur à 128,

Après décompte, le championnat restera tel qu'il est.

Fédération Néerlandaise de Pétanque (NJBB)

M. Sjoerd PIETERSE (*ancien président NJBB s'exprime en français*). – Mesdames, Messieurs, bonjour, je vais me présenter, je ne suis plus le président de la fédération néerlandaise depuis novembre dernier, votre Président a eu la gentillesse de m'inviter avec mon successeur Mame Lieke VOGELS pour voir ce que vous faites ici et comment cela se passe et vous parler ensuite de notre Fédération.

Nous allons commencer par le contexte de la pétanque au Pays-Bas, ensuite ce que nous avons entrepris pour mieux positionner la pétanque dans le paysage sportif des Pays-Bas et pour finir nous allons vous présenter nos projets pour les années à venir.

Le contexte :

L'Ordre de grandeur :

- France : 300.000 licenciés au Pays Bas : 15.000 licenciés
- France > 6000 clubs, au Pays bas < 200 clubs

Sur 1000 Néerlandais il y a un licencié, sur 1000 Français il y en a 50, cela fait une différence !

Une autre différence est l'âge ; l'âge moyen chez nous est de 69 ans environ et j'ai entendu que chez vous qu'il y a des personnes qui considèrent que les 55 ans comme des vieux (*Rires et applaudissements*). Chez nous à partir de 55 ans on est vétéran et notre catégorie vétéran compte +90% de nos licenciés. Des jeunes nous en avons presque 150.

Cela dit, beaucoup de Néerlandais connaissent la Pétanque mais comment la connaissent-ils ? C'est un folklore français. Ils viennent en vacances en France et voient sur les places des villages les personnes jouées et considèrent cela comme un folklore, comme le pastis, le camembert, la baguette, les bérets (*Rires*) ; ça joue dans les campings et ce sont plutôt des vieux.

Même dans nos clubs beaucoup voire la plupart des licenciés considèrent la pétanque comme un loisir et pas comme un sport. Là, j'hésite un peu à le dire, mais je vais le dire, nous avons eu jusqu'à cette année 2 sortes de licences : une compétition et un loisir. Cela ne nous a pas plu ; je ne vais pas recommencer la discussion mais nous avons aboli les licences loisirs à partir de cette année. (*Applaudissements*)

On ne sait pas encore ce que ça va donner ...

La stratégie de la Fédération, qui a été adoptée il y a quelques années est de positionner la pétanque comme un sport de compétition dans l'espoir d'intéresser plus de membres de nos clubs à participer aux compétitions dans l'espoir de créer un environnement dans lequel les sportifs d'autres disciplines voient la pétanque comme une possibilité sérieuse de continuer à pratiquer un sport après qu'ils ne peuvent plus pratiquer leur sport qui exigeait plus de possibilité physique.

Pour se faire, nous avons réorganisé nos compétitions. Nous avons fait une compétition nationale de clubs et probablement comparable à votre coupe de France des Clubs, c'est notre compétition principale qui donne accès à la Coupe d'Europe des Clubs. A part cela, il y a beaucoup de compétitions régionales.

Nous avons entrepris de perfectionner les championnats nationaux, chez nous nous n'avons pas de problème de quantité ... 256 ? Pas question (*Rires*)..., mais nous avons des Triplettes, Doublettes, Tête à Tête, Jeunes, Mixtes, nous les avons tous mais ce sont des championnats à 64 équipes.

Pour faciliter tout ça, nous avons modernisé la structure de la Fédération. La modernisation était principalement une centralisation ; les organismes régionaux indépendants étaient obstructifs à tous les changements nécessaires et nous les avons écartés (*Rires*), ...

Comme projet, nous avons le sport de haut niveau, on parle de la participation aux championnats du Monde et championnats d'Europe, nous participons à presque tous les championnats, certaines équipes ont des résultats pas mauvais, je nomme nos Vétérans qui ont été deux fois de suite : champions d'Europe, jusqu'à ce que les Français s'en mêlent ...(*Rires*)

On participe aux championnats mais nous n'avons pas les moyens de les préparer correctement, il nous manque une stratégie cohérente pour sectionner, qualifier. Nous avons donc décidé de concentrer nos efforts et de ne pas participer automatiquement à tous les championnats. Nous allons concentrer nos efforts sur certains championnats pour commencer les championnats d'Europe et ces résultats seront importants pour décider si nous allons aux championnats du Monde ou non.

Nous ne participerons probablement pas à tous les championnats d'Europe et nous allons nous concentrer sur certains pour mettre nos moyens sur les équipes que nous voulons préparer.

Cela dans l'espoir de réaliser des résultats attractifs, ce qui est important pour la propagation de la Pétanque en Hollande.

Je laisse la place à Mme la Présidente de la Fédération Néerlandaise de Pétanque.

Mme Lieke VOGELS (*Présidente de NJBB, s'exprime en français*). – Merci beaucoup Monsieur le Président de m'avoir invité à ce congrès, c'est un honneur d'être ici.

Bonjour Mesdames et Messieurs, c'est avec grand plaisir que j'ai assumé en novembre dernier la présidence de la NJBB, la Fédération de Pétanque des Pays-Bas. Je compte faire de mon mieux au profit de la Pétanque comme sport de compétition mais aussi comme sport de loisir. Je vais présenter la vision de la gouvernance de NJBB au sujet du développement de la pétanque.

Dans mon projet une grande place est réservée au développement de la Pétanque, je vous donne quelques exemples :

- Nouveaux groupes cibles, nous essayons d'intéresser d'autres catégories telles que les jeunes et les femmes, ces groupes nous aimerions les rallier et ils participeraient au développement de notre sport, pour ça nous envisageons des formes de jeux différentes :
- Des bistrot-boules, en ce moment de plus en plus de bars s'équipent de terrains de pétanque intérieurs, on peut y réserver un terrain et jouer aux boules tout en dégustant une boisson et une collation. Ces bars sont appréciés des jeunes et des étudiants mais sont aussi fréquentés par des familles.
- La NJBB a le désir de réserver un championnat d'Europe en 2022 avec l'aide d'un bureau d'organisation nous sommes en négociation avec une ville, nous visons à réaliser un grand événement en centre-ville avec en marge des championnats des activités liées à la Pétanque pour accrocher un plus grand public. Ce serait une opportunité pour la promotion de la France. Pour cela nous souhaitons la collaboration des organismes de tourisme et de l'ambassade de France.

Innovations :

- Boules colorées pour les joueurs moins expérimentés et pour les spectateurs, toutes les boules se ressemblant, la pétanque sera plus attrayante pour les spectateurs s'ils peuvent discerner quelle boule appartient à quelle équipe. Nous sommes en train d'explorer les possibilités de produire des boules intégralement colorées qui conserveront leur couleur.
En premier, nous visons les nombreux les joueurs loisirs tout en respectant les exigences de la FIPJP.
- Licence numérique : à partir de cette année, la NJBB a envoyé à tous ses membres une licence numérique qu'ils peuvent chercher sur leur téléphone portable, cela nous fait économiser des frais, des heures de travail, coût de production, frais de port et contribuer à la durabilité. C'est aussi pratique pour les licenciés qui peuvent à tout moment télécharger leur licence, plus de risque de perte. La licence est pourvue d'un code QR qui permet aux arbitres et officiels de contrôler à l'aide d'une application sur leur portable si le joueur a le droit de jouer
- L'application « Boulesbaas », cette application permet de trouver tous les terrains de boules disponibles dans les environs. Elle permet au joueur qu'il soit membre d'un club ou non d'avoir leur score aussi bien pour les parties en tête à tête, doublette ou tripléte, cela donne un classement par terrain de jeu mais aussi par localité et à l'échelle nationale.
Pour finir nous développons une utilité demandée qui aide à organiser un concours.

Merci de votre attention. (*Applaudissements*)

Confédération Européenne de Pétanque (C.E.P.)

(*M. PEGG s'exprime en anglais, la traduction française est affichée sur le diaporama*)

M. PEGG (*Président de la Confédération Européenne de Pétanque*). – Monsieur le Président, Mesdames et messieurs, je suis désolé de ne pas pouvoir vous parler en français,

(*Continuant en anglais*), mais ma maîtrise du français est limitée, alors j'espère qu'en vous fournissant ce que je dis, traduit en français à l'écran, vous serez en mesure de me comprendre. J'espère juste que mon français écrit est correct... Nous le saurons bientôt !

Une autre année s'est écoulée, et j'ai à nouveau le plaisir et l'honneur de m'adresser à ce Congrès au sujet de la Confédération Européenne de Pétanque.

Au cours des deux dernières réunions du Congrès, j'ai parlé de nos championnats, du travail que nous avons accompli et de nos plans pour l'avenir

Cette année, je voudrais d'abord parler d'un problème spécifique qui a été porté à notre attention en 2017 par la Fédération de Belgique...

Le transfert de licence. La Belgique a signalé un incident au cours duquel un joueur a été discipliné et sa licence suspendue. Quelques mois plus tard, un article sur le web rapportait les résultats d'un championnat allemand qui incluait le nom de ce joueur belge "suspendu" comme membre de l'équipe gagnante.

En vérifiant auprès de la fédération allemande, la Belgique a découvert qu'il avait effectivement demandé et obtenu une licence de la fédération allemande, semble-t-il en remplissant frauduleusement un formulaire de mutation internationale.

Plus récemment, il nous a été demandé d'aider votre fédération dans un problème similaire, apparemment un joueur français qui avait été suspendu était également censé avoir une licence espagnole.

Après discussion avec la Fédération espagnole, nous avons pu confirmer que le joueur était enregistré auprès d'elle et détenait une 2^{ème} licence qui, à la suite à notre enquête, a été annulée.

Il ne s'agit pas d'incidents isolés, d'autres fédérations européennes ont signalé des cas similaires qui mettent tous en évidence des problèmes avec le système actuel

La FIPJP a un formulaire pour le transfert des licences, qui est censé être signé par les deux fédérations pour confirmer qu'il n'y a pas de problèmes, mais cela ne semble pas se produire, donc ce système de transfert ne fonctionne pas pour l'Europe.

Bien sûr, toute question disciplinaire relève de la responsabilité de la Fédération du joueur, rien ne laisse supposer que la CEP sera ou voudra être impliquée de cette manière. Il est clairement nécessaire d'empêcher un joueur suspendu de se faire transférer vers une autre fédération, ou d'obtenir une autre licence sans l'approbation de sa fédération d'origine.

A la demande de nos membres, nous avons fait des recherches sur le système de transfert actuel et l'avons comparé à ceux appliqués par divers sports, dont l'athlétisme, le basketball, le football et le rugby, pour n'en citer que quelques-uns. Beaucoup de ces systèmes impliquent des joueurs professionnels et l'échange de grosses sommes d'argent, mais nous ne cherchions que ce qui fonctionnait le mieux et ce qui répondait à nos besoins.

En conséquence, et avec l'accord de la FIPJP, nous introduisons cette année un nouveau protocole de transfert de membres / licences pour l'Europe. Nous reconnaissons que chaque joueur a le droit, par principe, de transférer entre les Fédérations.

Notre nouveau protocole introduit un certain contrôle nécessaire sur le processus et établit que tout transfert entre Fédérations ne sera valable qu'après l'émission d'un "Certificat de Mutation Européen" officiel, rempli et signé légalement.

Alors comment cela va-t-il fonctionner ?

Tout d'abord, il y a les principes de base établis :

Un joueur ne peut être licencié que par une seule fédération, en d'autres termes, il ne peut avoir qu'une seule licence qui doit contenir certains détails fondamentaux :

- Le nom de la fédération et du club
- Le logo de la fédération
- Une référence ou un numéro de membre unique
- Le nom complet du joueur, sa date de naissance et son sexe

Prenons donc l'exemple d'un joueur italien qui souhaite être transféré dans votre fédération.

En tant que fédération "receveuse", la France se chargera de demander à la CEP un certificat de mutation de licence. Cette demande initie le processus...

La CEP informe l'Italie, la fédération "libératrice", qu'un de ses joueurs souhaite être transféré à la FFPJP et lui envoie le formulaire de mutation à remplir. Si l'Italie, la fédération " libération «, refuse la demande de transfert, peut-être en raison d'une mesure disciplinaire, elle en informe la CEP qui, à son tour, en informe la France, la fédération " réceptrice ". La fédération réceptrice peut, si elle le souhaite, faire appel du refus.

Si la fédération accepte le transfert, elle renvoie le formulaire rempli avec une copie de la carte d'identité du joueur ou de la licence annulée. La CEP vérifie que tout est en ordre, enregistre les détails et informe ensuite la fédération "réceptrice" et lui remet en même temps une facture pour couvrir nos frais administratifs. Une fois la transaction terminée, la CEP délivre le certificat de mutation et le transfert de l'adhésion ou de la licence du joueur est terminé.

Ce protocole peut sembler à quelqu'un peu lourd en termes de bureaucratie, mais nous pensons que c'est nécessaire si nous voulons établir un certain contrôle sur les transferts de licence.

Nous prévoyons publier le protocole complet en français et en anglais après notre congrès qui aura lieu au début d'avril.

Je voudrais terminer en exprimant notre profonde gratitude à votre fédération, aux départements, aux régions et à tous ceux, en particulier les bénévoles, qui ont participé à l'organisation d'un événement CEP en 2019.

Dans le Tarn-et-Garonne, nous avons tenu notre réunion du comité exécutif et avons eu le plaisir d'assister à la finale des clubs du Jeu Provençal. C'était très intéressant de voir en action, pour la première fois, les différences entre la pétanque et le Jeu Provençal, la mère de notre sport.

En Normandie, au boulodrome Henri Salvador, nous avons organisé notre Championnat des Espoirs. C'est toujours un championnat passionnant de voir ces jeunes étoiles montantes se produire.

Cette année, nous retournons au boulodrome avec notre championnat Junior et Espoirs. Je profite de cette occasion pour inviter votre fédération à inclure une démonstration de Jeu Provençal car je pense qu'elle intéressera nos jeunes joueurs et peut-être aussi les autres fédérations membres de la CEP.

Enfin en Charente, qui a accueilli avec expertise notre propriété phare, la Coupe d'Europe des Clubs. Afin d'augmenter significativement la visibilité de l'EuroCup, nous avons pris la décision d'annuler la manche de qualification en juillet et d'utiliser toutes les installations du boulodrome de St-Yrieix en invitant 32 équipes de Clubs à participer à la finale, traditionnellement organisée en semaine 48.

Votre soutien et votre collaboration au cours de la dernière année ont été inestimables pour nous aider une fois de plus à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Je vous remercie tous sincèrement pour votre hospitalité et votre amitié continue.

Poursuivant en *français*. - Merci beaucoup. (*Applaudissements*)

M. CANTARELLI. - Merci Mike. Pour le Jeu Provençal, à la demande de Mike PEGG nous avons une démonstration à faire lors du meeting de la CEP en Avril, il vient d'en rajouter une, il nous demande de faire cette même démonstration lors des championnats d'Europe Jeunes à St-Pierre-Les-Elbeuf. Nous sommes d'accord.

(Pause 16h50-17h20)

QUESTIONS DIVERSES

M. CANTARELLI. – Précise qu'une partie des questions ont déjà été traitées dans les rapports des commissions et que Didier a répondu dans son intervention sur les mutations lors de son compte rendu sur l'informatique.

Question du CD37 : Puisqu'il existe une sous-commission de discipline pour les arbitres pourquoi n'en est-il pas de même pour les éducateurs ? Cette demande avait déjà été faite par le CD37.

M. CANTARELLI. – Tout éducateur missionné dans sa fonction doit être considéré comme un officiel, ce qui est exact, plutôt que d'instaurer une sous-commission nous vous proposons que cela soit fait par la commission technique du département, à défaut par votre comité directeur.

Question du CD07 : sur l'interdiction des remplacements aux Championnats de France et cela pénalise les joueurs.

Mme VEROLA. – Il a été décidé, après débat, de rester sur la situation actuelle. Non, nous ne remplaçons pas un joueur absent pour un championnat de France.

M. CANTARELLI. – Un chiffre, nous n'avons que deux ou trois cas de la sorte sur tous les championnats de France.

Question du CD82 : en 2017 lors de notre congrès départemental un de nos présidents de club avait demandé à M. LE BOT qu'un emplacement, pour le cachet de la société, soit prévu sur le bordereau de demande de licences. Or à ce jour, cet emplacement n'existe toujours pas et demande que cela soit fait.

M. LE BOT : Aujourd'hui il y a la place pour mettre le cachet sur le bordereau de demande de licence qui est transmis. A noter qu'une phrase au-dessus engage la responsabilité du Président du club quand il transmet les informations au Comité Départemental.

Question du Grand-Est et du Jura sur les qualificatifs pour le championnat de France de Tir de Précision.

Nous vous avons envoyé des modalités et depuis nous nous apercevons par *Facebook* et autres que des personnes font ou appliquent des formules tout à fait différentes d'un endroit à un autre et on nous demande d'apporter des précisions.

M. CANTARELLI. - Je ferai une petite entrée en matière : c'est le premier championnat de France pour lequel nous n'avons pas de référence, nous avons pensé qu'il valait mieux ne pas y mettre trop de contraintes et nous allons essayer d'apporter des précisions ou vous-mêmes si vous n'agréez pas nos réponses. Nous ferons un bilan en fin d'année et nous verrons la suite à donner.

Il pourrait être ajouté au document envoyé de préciser que les ateliers de tir doivent être faits complètement. On ne fait pas d'atelier partiel (une boule à 8 mètres ou la boule seule, etc.) ; si on fait un championnat de tir de précision, je rappelle l'objectif est que tout le monde puisse le pratiquer avec l'objectif que les joueurs atteignent un niveau satisfaisant en tant que tireurs.

Je rappelle qu'il n'y a pas de classification de catégorie, ce championnat est ouvert à toutes les catégories : promotion, élite, honneur, ...

Est-ce que vous avez le droit de classer à la performance en club ou en secteur ? La réponse est oui.

Si on classe à une performance, par exemple, vous dites que pour se classer il faut au moins 30 points ?

Est-ce que l'on peut mettre un quota par club en fonction des licenciés ? Oui, vous pouvez le mettre en fonction des licenciés mais ils doivent avoir tiré. On ne désigne pas 10 licenciés sans qu'ils aient tiré, ils vont au championnat.

Est-ce que l'on fait une inscription par avance obligatoire ? La réponse est oui, comme pour tous les championnats. J'ai mis entre parenthèses à vous de décider si elle est payante et de combien. Cette inscription se fait quand vous avez le cas par secteur puis secteur qui qualifie au département.

Est-ce qu'il y a un ordre de passage défini par avance ? Oui, vous pouvez le faire. Par exemple vous avez des joueurs plus ou moins éloignés et d'autres plus rapprochés du site, vous définissez un ordre de passage avec l'horaire (vous avez le tableau qui est joint), donc le Tireur A tire à 8h30, le B environ ½ heure après, etc., etc. Le joueur sait à quelle heure il tire, si vous lui avait transmis par mail ou sur site ou n'importe quel moyen de communication.

Je rappelle que c'est important que les joueurs puisqu'une épreuve de tir ne dure pas longtemps, on n'est pas là toute la journée. On vient, on fait son tir et si on est qualifié on reste, si on ne l'est pas on s'en va...

Voilà ce que nous pourrions ajouter. On vous écoute. On sait, pas la peine de nous le rappeler, que ce n'est pas facile, que c'est disparate pour les départements entre le nombre de licenciés et de tireurs à faire pratiquer. Si vous avez d'autres idées à nous proposer allons-y.

M. CARTIER. – J'ai bien compris toutes ces règles, si un club ou comité n'a pas respecté les règles, par exemple il n'a fait tirer que les honneurs et élites, est-ce que je dois le refuser au championnat Régional ?

M. CANTARELLI. - Oui.

M. CARTIER. – Deuxième question qui mériterait peut-être un débat, le championnat de France a lieu en décembre et le championnat régional a lieu 6 mois avant. C'est la première année comme tu l'as dit, les clubs ne sont pas organisés pour faire leurs éliminatoires – c'est surtout dans les clubs qu'il y aura du monde pour tirer ; une fois que nous arrivons aux finales départementale et régionale nous sommes calés, nous savons faire sur une journée. En revanche les clubs, sachant qu'au 15 mars les championnats des autres catégories vont démarrer, ils n'ont pratiquement que 2 mois pour faire des éliminatoires dans les règles énoncées et certains n'ont pas de boulodrome. N'est-il pas possible pour cette première année :

- de revoir le calendrier avec des dates butoirs, s'il est trop tard pour faire des dates fixes ? Les calendriers sont faits ;
- de faire en sorte que le championnat régional puisse se situer entre fin octobre et début novembre ? Cela laisserait aux comités départementaux de fixer leurs dates aux alentours de septembre-octobre, et cela laissera 3-4 mois aux clubs pour faire les éliminatoires.

M. CANTARELLI. – Je ne sais pas si les présidents de région sont d'accord avec cela. On pourrait le faire pour l'année d'après mais si les régions ont déjà fait leur calendrier, il est difficile de faire changer la date. Ta remarque est pertinente. Pour cette année difficilement applicable mais pour 2021 pas de problème.

Question posée sans micro par M. CARTIER est reprise par M. CANTARELLI.

M. CANTARELLI. – Ta question est de dire qu'exceptionnellement cette année si une Région veut changer, décaler sa date, tu me demandes de l'autoriser dans cette région ? Nous tombons dans le problème du calendrier unique. Il y aura d'autres manifestations à ce moment-là quand tu vas le faire..., les clubs peuvent le faire en semaine... (*Brouhaha*)

M. BOURLET (*Président Hauts de France*). – Vous avez vu hier dans le tableau que les Hauts de France avaient une ligne vierge, nous nous sommes retirés de ce programme parce que j'avais échangé des courriels avec Laurent ROUGIER, responsable à l'époque des Championnats de France, et Joseph et j'avais signalé ce problème et j'avais dit qu'un championnat de France en décembre, pourquoi ne pas décaler un championnat régional en octobre ? Et je n'avais pas eu de suite. Voilà pourquoi nous nous sommes retirés ; organiser toutes les sélections avant mars – avril, mai et juin ce n'est pas possible – on ne voulait pas entrer dans une « usine à gaz ». Si la date était décalée en octobre, nous pourrions revoir notre position.

M. CANTARELLI. – Donc la même remarque que le Haut-Rhin (68).

M. HEDBERT (*CD27*). – M. le président vous venez d'annoncer qu'il était laissé le libre choix aux clubs pour faire leurs qualifications pour envoyer aux championnats départemental et régional, et aux clubs de ne pas désigner les joueurs mais de faire des qualifs. Moi j'ai un petit club, j'aurai une trentaine de candidats, il va falloir se procurer des kits de tir de précision, est-ce qu'il va falloir des responsables du CD et des arbitres pour organiser cela ?

M. CANTARELLI. – C'est marqué dans les modalités données.

M. HEDBERT. – Je ne les ai pas lues.

M. CANTARELLI. - Tu n'es pas obligé d'avoir un pas de tir, tu peux fixer des cercles au sol à condition de les mettre à la bonne distance évidemment et avoir un cercle cible au bout. La seule chose à avoir impérativement est un arbitre qui juge les points marqués. Tu peux mettre un officiel du comité qui juge les pieds.

M. THOMET – Est-ce qu'il y a un cahier des charges pour ce championnat de France ? Il y a comment faire pour positionner sur les jeux, mais pour le championnat de France, je suis trésorier, les sous m'intéressent, qui fait quoi ?

M. CANTARELLI. – Si vous qualifiez au France par la Région, c'est comme les autres championnats.

M. THOMET. – Je parle en tant qu'organisateur du Championnat de France.

M. CANTARELLI. – Nous avons rencontré l'organisateur et nous allons mettre les chiffres avec le trésorier qui s'adaptent à ce championnat de tir. Le cahier des charges est en cours d'élaboration pour l'organisateur.

M. THOMET. – C'est un peu comme si je vous demandais de me faire un chèque un blanc ! Moi je ne sais pas où je vais.

M. CANTARELLI. – Où ? A Valence. (*Brouhaha*)

M. THOMET. – C'est moi le trésorier.

M. CANTARELLI. – Présentez-vous comme cela !

M. THOMET. – Je veux savoir où je vais au niveau des finances.

M. CANTARELLI. – Si vous voulez nous allons en discuter avec vous, si nous arrivons à obtenir la télévision, ce sera la chaîne Sport en France et cela ne vous coûtera rien du tout.

M. THOMET. – D'autres points sont à voir.

M. VORILLION. – Le stage espoir en même temps (29 février et 1ermars) ce sont quasiment nos meilleurs joueurs et tireurs, comment faisons-nous pour qualifiés nos tireurs, s'ils y participent ?

M. CANTARELLI. – Qui a mis la date du championnat départemental ? C'est bien toi.

M. VOIRILLION. - Nous avons respecté ce qui a été dit. On nous a préconisés le 29 février, 1^{er} mars...

M. CANTARELLI. – Laisse-nous vérifier.

Mme MOLINO (CD79). – Cela fait un an que l'on parle de ce tir de précision, certains comités se sont organisés pour faire leurs qualifications et on demandait aux clubs de le faire également. Maintenant, certains départements ou clubs voudraient que l'on décale la date, alors que nous, nous nous sommes organisés pour les dates imposées ! Je pense que chacun doit s'organiser quand les dates sont données.

M. CANTARELLI. – Je n'ai pas compris de quelles dates, département ou région ?

Mme MOLINO. – Tout si nous décalons le département, nous décalons la région automatiquement. S'ils ne sont pas prêts pour les qualificatifs du département, ils ne le sont pas pour la région. Alors que d'autres départements se sont organisés pour être prêts pour la région, alors ne décalons pas aujourd'hui les dates de la région parce que certains ne sont pas prêts !

M. CANTARELLI. - Je n'ai pas dit que l'on décalait. On n'a pas dit oui.

D'autres interventions ?

M. LEMAIRE (Président du CD77). – Vous venez de nous dire que les clubs pour faire le qualificatif du département, il va falloir qu'ils aient un arbitre – je l'ai entendu – 90 clubs/90 arbitres qui vont devoir avant le mois de mars faire tous les clubs, ce n'est pas possible ! Qui va payer les 90 arbitres ? Est-ce que ce sont les clubs ou le Comité ? Si c'est le comité, cela fait 90 clubs X 60 € cela fait 5400€...

M. CANTARELLI. – Vous faites une pré-qualification que vous rassemblez à un même endroit, je vous ai donné les tableaux qui vous indiquent combien de joueurs nous arrivons à faire passer dans un temps donné...

M. LEMAIRE. - Ce n'est pas ce que je dis ; vous dites que les clubs doivent faire une pré-qualification...

M. CANTARELLI. – Je n'ai pas dit qu'il fallait, j'ai dit que l'on peut.

M. LEMAIRE. – On est bien obligés, si 90 clubs présentent chacun une trentaine de joueurs, ce n'est pas possible ; il faut que chaque club fasse des pré-qualifications ; s'ils font des pré-qualifications, vous dites qu'il faut un arbitre ; donc ce n'est pas possible...

M. CANTARELLI. – Ce n'est pas ma réponse, elle est que vous pouvez grouper plusieurs clubs dans un même endroit.

M. LEMAIRE. – Cela revient au même !

M. CANTARELLI. – Non, pas pour le nombre d'arbitres, cela ne revient pas au même.

M. LEMAIRE. – Le championnat départemental, nous le faisons le 15 mars, nous avons décidé de prendre 150 joueurs, si les clubs ont donné des listes et que cela représente 600 joueurs, nous ne pouvons pas, il faut que les clubs fassent des pré-qualifications chez eux et qu'ils aient un arbitre chez eux. 90 clubs, ce n'est pas possible d'avoir 90 arbitres pour aller faire des pré-sélections dans les clubs.

M. CANTARELLI. - Oui, donc vous nous donnez raison, il faut plus d'arbitres.

M. LEMAITRE. – Oui, et qui va payer les arbitres ?

M. CANTARELLI. – Votre question : est-ce que quelqu'un d'autre peut venir juger les points ?

M. LEMAITRE. - Dans le club, il y a un président et des personnes qui peuvent faire leur sélection sans avoir besoin de passer par un arbitre.

M. KREWISS (Président CD89). – Qu'est-ce que c'est cette question-là ? Sauf erreur de ma part, dans les statuts il est prévu qu'en défaillance d'arbitre, c'est le président de club qui est responsable de l'arbitrage et qui peut donner délégation à quelqu'un d'autre. Donc, le président de club peut faire fonction d'arbitre !

M. CANTARELLI. – Vous en êtes d'accord ?

(*Brouhaha*)

M. DE BASTOS. – La date de l'épreuve régional fait partie intégrante du calendrier unique, nous sommes d'accord, la question que je voudrais te soumettre est sur les épreuves départementales ; moi je suis confronté à un souci qui fait que je ne suis pas assuré, comme mes collègues de ma nouvelle région, de pouvoir faire le championnat à la date que nous avons fixée : est-ce qu'il y a une dérogation accordée pour qu'au niveau départemental, nous ne soyons pas forcément tous calés sur la même date ? Que nous soyons calés sur la même au niveau régional.

M. CANTARELLI. – Cette année, nous n’avons pas donné de date, nous vous avons laissés le choix de la date...

M. DE BASTOS. – Pas au niveau régional.

M. CANTARELLI. – La date régionale est fixée, elle fait partie du calendrier fédéral ; mais vous l’échéance de qualification du département, nous ne vous avons pas donné de date, c’est libre.

Je profite de vous signaler l’arrivée de M. Daniel FASQUELLE, député, que nous remercions de sa présence.
(Applaudissements)

Monsieur le député, nous nous sommes vus hier soir aux vœux, nous vous écoutons.

M. FASQUELLE –DEPUTE 4^{ème} circonscription du Pas de Calais

M. FASQUELLE (Député). - Je tenais à vous saluer, je vous ai accueilli hier soir à la Mairie du Touquet et je le fais cet après-midi bien volontiers avec Bernard FOURDRAINE et tous nos amis du TAC Pétanque. Je disais à des amis en plaisantant que l’on organise le Congrès de la Pétanque et du Jeu Provençal dans le Pas de Calais, c’est un effet inattendu du réchauffement climatique, si les joueurs de pétanque remontent dans le Nord, c’est qu’il se passe quelque chose... Plus sérieusement, ici nous aimons la Pétanque et nous avons une association qui fonctionne bien, pas encore de grands champions mais attention ..., on a bien l’intention de nous hisser au meilleur niveau !

On peut être surpris que la Pétanque ait du succès dans le Pas de Calais, je disais hier soir que cela ne me surprend pas parce que j’associe la Pétanque à la convivialité. La Pétanque n’est pas qu’un sport mais c’est un art de vivre, une façon d’être. Il y a évidemment le moment où l’on joue, des moments de tension et après il y a toujours le moment de détente qui est aussi agréable et apprécié que la compétition ou le jeu ; c’est une activité qui peut être pratiquée par tous, hors dans le Pas de Calais nous aimons la convivialité, nous n’avons pas le soleil que vous avez dans le sud mais nous l’avons dans le cœur ; quand on arrive dans le Pas de Calais c’est en pleurant et on en repart en pleurant. J’espère que vous repartirez avec une belle image du Pas de Calais et la chaleur de ceux qui vous ont accueilli dans ce département et cette belle Côte d’Opale.

En tant que député, je tenais à vous saluer parce que la Pétanque est un art de vivre français qui s’exporte à l’étranger. Je suis attaché au rayonnement de notre pays sur tous les plans et c’est un morceau de la culture française qui s’exporte partout dans le monde avec la Pétanque. Une grave injustice qu’il faudra réparer un jour, il faut que la Pétanque soit aux Jeux Olympiques. En attendant je sais qu’il y a des compétitions mondiales et que c’est un sport qui se répand et connaît un succès de plus en plus grand et grâce à vous la Fédération Française qui porte cette pratique, ce sport au plus haut niveau. Merci pour ce que vous êtes, j’espère que vous avez passé un agréable séjour au Touquet, revenez ici pour la Pétanque et pour la détente dans ce beau département. Je vous demande d’applaudir Bernard et son équipe qui ont fait un formidable boulot pour vous accueillir dans les meilleures conditions. *(Applaudissements)*.

M. CANTARELLI remet une sacoche de la FFPJP et un coffret stylo à M. FASQUELLE

QUESTIONS DIVERSES (suite)

(Reprise des interventions sur Championnat de Tir) :

M. CANTARELLI. – Y-a-t-il encore des interventions ?

Mme LAGARDE. – Je voudrais savoir si les modalités envoyées par la fédération le 18 novembre concernant le tir de précision sont toujours d’actualité? J’ai entendu un de mes collègues dire qu’il fallait 90 arbitres, qu’il a été dit que ce n’était pas obligatoire, alors que sur les modalités, il est dit qu’il est obligatoire d’avoir un arbitre. Tu as dit Joseph que le gabarit n’était pas obligatoire alors que sur les modalités, il est écrit qu’il fallait...

M. CANTARELLI. – Non, j’ai dit que le tapis n’était pas obligatoire... tu peux mettre des cercles cloués...

Mme LAGARDE. – Le gabarit agréé par la Fédération est obligatoire.

M. CANTARELLI. – Oui, sinon on ne sait pas comment placer les boules.

Mme LAGARDE. – Donc il faut en fournir un à tous les clubs.

M. CANTARELLI. – Oui.

Une remarque ?

M. BOULET. – Il y a 1 an et demi voire 2 ans, nous n’avons jamais entendu parler de ce championnat. Cela est arrivé précipitamment et tout d’un coup il faut le faire tout de suite, pourquoi ?

Pourrions-nous pas attendre une année de plus pour nous préparer ?

(Brouhaha)

M. CANTARELLI. – Tout est envisageable, repousser d'un an, nous allons repousser le problème. Nous retomberons dans les mêmes questions l'année prochaine... Si c'est un souhait partagé, nous ferons un seul déçu : celui qui devait organiser la finale et peut-être pas le trésorier...Je suis obligé de faire un sondage : est-ce que vous partagez l'avis de repousser à l'année prochaine ?

Réponse : NON.

C'est réglé.

M. BLAISE). – Le tarif est libre, nous en réunion de comité, nous avons proposé 15 € pour limiter...

M. CANTARELLI. – Moi, je n'aurais pas donné le chiffre, ce n'est pas péjoratif puisque moi-même j'ai dit payant ou non, c'est à vous de décider. Je suppose que vous faites payer pour tous les autres championnats. Là, vous avez un seul joueur, c'est à vous de décider.

M. BLAISE. – La plupart des clubs ont un gabarit, ils ont pris du contreplaqué et on fait un gabarit identique à celui vendu à la fédération ou ailleurs, c'est un coût, pouvons-nous les utiliser dans les clubs uniquement ?

M. CANTARELLI. – J'ai la SAOS qui va me sauter dessus !

M. BLAISE. – J'ai entendu que tous les clubs, la fédé va nous en donner un à chacun, cela fera comme les lecteurs au début, elle nous en a donné un à chacun et maintenant cela coûte 150€ !

M. CANTARELLI. – Quelle que soit la formule que tu appliqueras pour qualifier, si tu utilises une formule concentrée, ce n'est pas vraiment le gabarit qu'il te faut, mais que le gabarit soit normé ; sinon tu vas avoir une réclamation de tes joueurs. Le gabarit doit être homologué, si chacun fabrique un gabarit en carton, ou autre...
D'autres questions ?

M. LACAVE (Président du CD40). – J'ai une proposition par rapport au gabarit parce que cela va avoir un coût énorme : nous avons estimé dans les Landes qu'il nous faut 20 gabarits pour la phase regroupement de clubs uniquement – nous avons déjà mis en route le calendrier – moitié gabarits homologués obligatoires – achat à la SAOS – et moitié gabarit chez un gars qui nous a fabriqué depuis 2 ans 2 gabarits identiques à ceux de la Fédé – pas en carton – en bois, solide, nous achèterions uniquement les matériaux.

M. CANTARELLI. – Vous êtes d'accord ? (En s'adressant à la salle). Réponse : non

Vos collègues veulent des gabarits standards et agréés.

On va sonder : est-ce que l'on met des gabarits standards et agréés ?

Ceux qui sont pour lever la main ? *(Pas nombreux)*

Cela veut dire que l'on peut accepter son propre gabarit dans la phase club !

Brouhaha

Il est clair qu'ils doivent être aux normes et mesurés aux normés. C'est sous le contrôle du comité.

Evidemment cette remarque vaut pour le diamètre des boules cibles (74).

Sur question d'un congressiste **M. CANTARELLI**, répond : Non, j'ai dit en introduction que nous allons avoir une expérience de terrain, nous serons tirés ensemble les conclusions. Jean-Marie Mehous ta remarque est bonne, mais cela va être lourd pour les clubs. Je l'ai fait dans le passé, c'est moi qui ramassé les boules, Didier SCHMITT en est témoin, j'étais fracassé, c'est une épreuve qui n'est pas facile à organiser. Au niveau du départ et pour faire une pré-sélection pourquoi pas sinon tout le monde va vouloir tirer et vous n'allez pas pouvoir vous en sortir ; même celui qui n'attrape qu'une boule, il va vouloir tirer.

Est-ce que nous avons terminé sur le sujet ?

Mme DELOL. – À la suite du mail reçu le 18 novembre, le CD24 a envoyé un mail à tous ses clubs puisque vous nous préconisiez d'employer du matériel homologué vendu par la SAOS ; moi admettons que suite à cette publicité pour la SAOS et la Fédération, j'ai envoyé un joli mail, j'ai fait l'acquisition de 25 gabarits, kits de précision et aujourd'hui si on change la méthode on me rembourse mes 25 kits de précision.

Je pense que quand on envoie un mail avec des informations claires, nettes, précises sur un projet dont vous débattiez depuis un an, à un moment il faut prendre des décisions et ne pas revenir sur d'autres décisions.

M. CANTARELLI. – C'est clair, j'ai compris.

Mme DELOL. – Je suis désolée pour le CD40, on fait partie de la grande région Nouvelle Aquitaine, nous sommes ensembles, il n'y a pas deux poids, deux mesures, ce n'est pas possible.

M. CANTARELLI. – Est-ce que la SAOS est en mesure de fournir à la demande ?

Mme COSTE (Présidente de la SAOS). – Je pense que si mon amie Mme DELOL a commandé, on lui a répondu que c'était possible, n'est-ce pas !

M. CANTARELLI. – Au vu la nouvelle demande,

Mme COSTE. – On posera la question à M. Rémi SEGUIN et à mon directeur, excusez-moi, j'assume la présidence de manière constante et je ne sais pas quels sont les montants et les produits en quantité au moment où je vous parle mais on a bien en capacité de vous répondre.

Je voudrais aborder un problème aussi important que ce que l'on vient de débattre ensemble, vous êtes en train d'empiler des modifications les uns par rapport aux autres en mettant des normés et pas des normés ; si vous avez une réclamation, si nous avons une réclamation Monsieur le Président, d'un joueur qui estime qu'il n'a pas été mis

dans les mêmes conditions que son voisin, quel recours pensez-vous qu'il va pouvoir utiliser et comment allez-vous le régler ? Ne pensez-vous pas que nous avons assez de problème actuellement à la Fédération et qu'il serait temps d'avoir des décisions une et indivisible et de les faire appliquer lorsque c'est vous qui prenez les décisions ?

Nous allons avoir des problèmes et je veux savoir comment nous les traiterons. Sur les comités départements et régionaux qui sont les organes déconcentrés de la Fédération, nous avons des responsabilités sur les territoires et s'il y a des recours c'est vous qui allez devoir les traiter. Là, excusez-moi, j'ai des doutes !

M. CANTARELLI. – Nous sommes sur le thème du gabarit, n'est-ce pas ?

Mme COSTE. – Oui, mais...

M. CANTARELLI. – C'est facile, on se tient à ce qui a été écrit et on met le gabarit agréé, point.

Mme COSTE. – Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, je dis que quelle solution est-ce que nous aurons derrière, parce que des problèmes nous en aurons, c'est sûr.

M. CANTARELLI. – C'est réglé, gabarit normé.

Mme COSTE. – Ne me faites pas supporter, ce n'est pas ce que j'ai demandé, j'ai dit que me faites pas supporter, ce n'est pas ce que j'ai demandé, j'ai dit que si on acceptait les deux solutions – personnellement je ne suis pas opposée – quels sont les recours et comment seront-ils traités ? Je préfère le prévoir maintenant que de se retrouver après le parapluie et la grêle qui vont tomber. Et c'est nous qui prendrons les coups ! D'accord, merci.

M. CANTARELLI. – Comme tu l'as décrit là, c'est nous qui prendrons les coups et je ne tiens pas à me retrouver avec 3000 joueurs...

Mme COSTE. – Alors Président là je ne peux pas être d'accord avec toi et tu le sais pertinemment.

M. CANTARELLI. – Là, c'est moi qui prends les coups.

Mme COSTE. – Non, ce n'est pas vrai, dans le cas particulier récemment, c'est nous qui avons pris les coups et pas toi. Je pense qu'il faut que tu fasses attention à ce que tu dis.

M. CANTARELLI. – Nous allons le voir tout de suite. Le sujet est-il terminé pour le Championnat de Tir ? Oui.

Question du CD 84 : Voulez-vous nous faire connaître de manière précise et déterminée, quelles sont les dispositions que vous comptez prendre, dès 2020, pour que les décisions du Comité Directeur de la FFPJP soient prises et notifiées régulièrement de manière à pouvoir être respectées tant devant le CNOSF que les tribunaux administratifs.

M. CANTARELLI. – Le contexte est que le comité du Vaucluse et la Région PACA avaient donné un avis défavorable au national de Valréas pour motif de non-respect de l'arrêté préfectoral pour la canicule. L'affaire s'est terminée devant la Fédération. La Fédération a suivi les organes déconcentrés que sont le Vaucluse et la Région PACA. Nous avons statué que nous n'allions pas à l'encontre de nos organes déconcentrés et que nous maintenions donc l'avis défavorable et le national n'aurait pas le label.

À la suite de cela, le club, sur conseil d'avocats a demandé conciliation au CNOSF, j'étais à ce moment-là en Nouvelle-Calédonie, comme prévu par nos textes le vice-président délégué peut me remplacer, il est allé à la séance de conciliation à Paris ; M. LE BOT va apporter la réponse.

M. LE BOT. – Je ne me suis pas déplacé à Paris puisque compte tenu des grèves, nous avons demandé un report de la conciliation qui nous a été refusé et cela s'est fait par conférence téléphonique avec Xavier GRANDE. La requête déposée par le club de Valréas faisait état de défaillance dans les procédures de la Fédération ; en effet nous n'avons pas notifié dans les règles, malgré les motifs donnés par le département du Vaucluse et la Région PACA, notre décision fédérale au club de Valréas. D'autre part en droit français, il y a du contradictoire, le club de Valréas aurait dû pouvoir faire un recours auprès de la Fédération avant d'entamer une démarche auprès du CNOSF pour une médiation, ce qui n'a pas été fait.

Devant cet état de carence, le président de la commission de conciliation a fait une proposition à laquelle il recommandait que le national de Valréas soit fait. Au vu des éléments dans le dossier et des griefs faits à la Fédération, en tant que représentant, j'aurais pu ne pas accepter la conciliation et donc demander l'avis du comité directeur et si celui-ci avait refusé nous allions au Tribunal Administratif. Au vu des éléments, en responsabilité, j'assume ce que j'ai fait, j'ai accepté la conciliation. De fait, puisqu'il y avait recours devant le CNOSF le concours de Valréas était déjà inscrit au calendrier puisque le recours devant le CNOSF était suspensif ; nous ne pouvions pas ne pas le mettre. Les griefs auraient pu être de nature à porter une contestation sur un préjudice économique, d'image, puisque la mairie, le club tout le monde s'y mettait... Moi, j'ai estimé qu'il y avait lieu d'accepter la proposition faite, en reconnaissant dans le procès-verbal de conciliation que la Région PACA, le Président de la Fédération avait fait ce qu'il y avait lieu de faire pour que la manifestation ait lieu en 2019 ; il a été marqué que le club de Valréas s'engageait pour les années futures si une décision préfectorale avait lieu de se conformer aux décisions préfectorales et nous en interne, nous avons un travail à faire sur nos notifications.

Quand nous avons un refus de manifestation tant au niveau départemental qu'au niveau régional ou fédéral, on demande un avis circonstancié. Quand on a un avis circonstancié il y a lieu de faire une notification motivée expliquant pourquoi on refuse. La personne peut dire qu'elle n'est pas d'accord, on l'entend, il va au tribunal ..., mais sur la forme nous avons des éléments qui nous permettent de nous défendre. Là nous ne les avons pas.

Nous allons revoir dans le règlement des nationaux les modalités de demande des nationaux.

En cas de refus les modalités à suivre et cela sera fait avant le 1^{er} trimestre 2020 de façon que lors de la nouvelle campagne des nationaux, événementiels nous ayons les éléments pour nous permettre de ne plus nous retrouver dans ce genre de situation. Je savais en prenant cette décision que je n'allais pas contenter ceux qui avaient refusé légitimement – je rappelle, mais sur la forme nous étions défaits.

Il va falloir s'habituer dans un monde qui se judiciarise à avoir des modalités de recours. En droit français le contradictoire est obligatoire, entendre la défense est obligatoire, respecter les droits de la défense est obligatoires, le moindre faux pas en matière se retournera contre vous, contre nous. Je rappelle que ni le Préfet, ni la Fédération, à la suite de ce qui s'est passé en 2019, n'ont pris des sanctions à l'encontre de l'organisateur et de la ville organisatrice. Nos textes prévoient quand un dirigeant ne respecte pas les directives fédérales et donc l'organisation prévue dans le cadre d'une manifestation, il pourrait faire l'objet d'un rapport et de poursuites dans le cadre disciplinaire. J'ai pris mes responsabilités (*Applaudissements*)

M. COSTE (Président du CD84). – Dans cette affaire-là, le comité du Vaucluse n'a jamais été au courant de vos démarches ; j'ai reçu le 21 décembre, une copie du CNOSF ! Est-ce que c'est normal ? Jamais je n'ai su quoi que cela soit. Nous, dans notre calendrier départemental, Valréas n'y figure pas. Pourquoi ? Pour nous il y avait un avis défavorable que vous avez confirmé.

Je viens de vous écouter, vous faites votre *mea culpa*, sachez que vous nous avez mis à genou vis-à-vis de Valréas et de la municipalité ! Il n'y a pas eu de contradictoire, on a oublié de le mettre dans la correspondance et maintenant nous avons nos 5000 licenciés dans le Vaucluse sur le dos. Vous croyez que c'est normal. Je viens d'apprendre qu'il y a un dépôt de plainte contre Michel COSTE. Vous voyez ce que je vais assumer derrière vous. L'année dernière lors de la canicule, le président était au courant à la première heure de la compétition.

M. CANTARELLI. – Vous m'autoriserez Michel à répondre que premièrement nous avons été sollicités par le CNOSF directement puisque nous sommes la dernière instance qui a statué ; c'est pour cela que tu n'es pas au courant et nous ne savons pas que tu n'es pas au courant. Nous n'avons aucune volonté de nuire à quoi que ce soit. Tu nous as demandés quelles étaient les procédures décisionnaires que nous allions prendre ? C'est l'entretien contradictoire avec les concernés et nous allons mettre cela par écrit comme tu le demandes. Nul n'est censé prévoir tous les cas, nous avons une procédure interne mais non écrite : la candidature avec avis du département et de la région puis de la fédération ensuite elle arrive au GT des nationaux qui fait proposition au Comité Directeur qui décide. Mais ce n'est pas écrit formellement et là on nous attaque parce qu'il n'y a pas la procédure de recours. Sur ce chapitre toutes nos excuses.

En revanche tu dis que tu te retrouves au Tribunal devant le congrès par le club de Valréas, ce n'est pas pour ce motif. Michel, je ne suis pas candidat à la polémique. Nous raisonnons en amis, je ne peux pas te laisser dire que tu es au Tribunal pour ce motif.

M. COSTE. – Une plainte est déposée, je ne connais pas encore le motif. Sachez que la demande de conciliation par Valréas avait été demandée le 25 novembre, ensuite la conciliation vous avez été convoqué le 11 décembre et que je n'ai jamais été informé de cela.

M. CANTARELLI. – Je l'ai dit et je vais le redire, nous avons été convoqués parce que nous sommes la dernière instance qui a statué et le CNOSF se retrouve sur la dernière instance qui a statué. Moi, je ne sais pas que n'es pas au courant et je ne sais pas si tu devrais l'être ou pas.

Mme COSTE. – Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit. J'aimerais que l'on progresse dans la mise en œuvre ou la rectification des procédures que tu as reconnues. Quand Michel dit avec beaucoup de sincérité ce qui s'est passé, il parle des problèmes que nous avons eus sur un national ; puis-je me permettre d'attirer ton attention sur toute décision émanant d'une fédération sportive, c'est-à-dire sur quel que sujet que ce soit, est de nature à faire grief, la règle élémentaire de droit confère des droits que vous devez respecter et que vous ne respectez pas actuellement. Vous auriez dû notifier la décision du Comité Directeur du 8 novembre en respectant les éléments de la règle de droit et nous n'en serions pas là aujourd'hui.

Attention, cela rejoint ce que j'ai dit tout à l'heure, en disant que si l'on acceptait pour l'un ou pour l'autre et que nous avons un recours, comment allez-vous le traiter ? Aujourd'hui n'importe quel licencié qui s'estime lésé par une décision de nature à lui faire grief, nous devons mettre en place les procédures pour y faire face. Il n'y a pas que les nationaux qui ne sont qu'un élément d'une globalité de responsabilité au niveau d'une fédération. La règle de droit, tu dois toi d'abord la respecter. Je rappelle que tu as donné le droit à ton vice-président délégué de te représenter, c'est normal, tu n'étais pas là, mais j'attire ton attention sur le fait que tu aurais dû lui donner un pouvoir spécial... Jusqu'à preuve du contraire Michel ne l'a pas eu, tu vois que les procédures sont défectueuses du début jusqu'à la fin.

La Fédération doit protéger ses comités départementaux et régionaux, qui sont les organes déconcentrés chargés de faire appliquer sur les territoires départemental et régional vos décisions, ils doivent être tenus informés et vous devez aussi les protéger. Vous, en dernier ressort, devez répondre aux éventuelles demandes de conciliation du CNOSF ; vous pouviez aussi nous informer d'une telle démarche. Cela nous aurait peut-être permis de faire valoir la règle de la survivance de la décision.

M. CANTARELLI. – j'ai bien compris, j'ai dit clairement que nous allons mettre cela par écrit et tout le temps. Concernant la lettre de mission que je devais signer, c'est uniquement dans les cas où c'est en justice. Le CNOSF est une instance sportive.

Mme COSTE. – Désolée de ne pas partager ton analyse, pour la raison que dans le droit du sport le passage au CNOSF est un passage obligatoire sous peine d'irrecevabilité des recours et quand on est dans le droit du sport, le premier échelon est le CNOSF ; c'est-à-dire la porte pour la représentation devant le tribunal administratif, par conséquent là-aussi tu devais donner un pouvoir spécial. Ce n'est pas comme les autres missions, tu es dans la filière du droit.

M. CANTARELLI. – Il l'a eu mais il n'était pas écrit.

M. CHAUVIN. – Je n'entends pas citer que quand un membre est appelé, pensez à l'assurance des mandataires sociaux, la mise à disposition d'avocat, etc., il n'y a pas de raison pour le président du Comité aille seul au charbon devant la justice alors que nous avons une assurance.

Question du CD44 : sur la règle de passer à 2 ententes autorisées au lieu de 3 ; vous dites que cela constitue un blocage pour les clubs avec peu de jeunes licenciés ; pour 2020 les jeunes intéressés pour participer à ces compétitions ne le pourront pas car intégrer une équipe déjà formée avec deux clubs cela ferait un barrage et pour finir les jeunes en 2021 ne reprendront certainement pas de licence.

M. VAISSIERE. – Deux points : le problème que nous rencontrons sur les ententes de 3 clubs est que des comités formaient des sélections où ils allaient prendre 3 jeunes dans 3 clubs différents et en rajouter un 4ème pour faire une belle équipe ; on s'est rendu compte que là où ils allaient prendre un jeune, ils empêchaient le jeune de faire une équipe dans le club où il se trouvait. Ce n'est pas le but du jeu qui est de faire jouer un maximum de jeunes. Ce jeune-là qui va jouer dans une autre équipe, il laissait ses copains sans jouer voici la première raison.

La deuxième raison est que malheureusement avec la faiblesse de nos effectifs, on disait qu'il est tout seul, il va jouer avec le club voisin... On préfère dire que ce club-là si tu es seul, tu essaies de trouver des copains pour monter une équipe supplémentaire.

Le problème des jeunes est complexe, Loïc FUENTES vous en a parlé. On essaie de prendre des initiatives pour trouver des effectifs.

Questions du CD03 :

1) Le Comité Directeur du Comité de l'Allier, après vote unanime des délégués des clubs affiliés réunis en congrès départemental le 23 novembre 2019, autorise, à partir de 2020, les joueurs et joueuses qualifiés(es) au Championnat de France par l'intermédiaire des qualificatifs organisés par le Comité de l'Allier, à porter les tenues de leur club respectif. Tenues conformes au règlement de la FFPJP, sur lesquelles, l'écusson du Comité de l'Allier sera obligatoirement fixé. Sommes-nous dans la légalité ?

M. LE BOT : A ce jour, à la question posée la réponse est non, puisque non conforme à l'article 5 du Règlement des Championnats de France qui dit que les joueurs ou joueuses qualifié(e)s doivent porter aux championnats de France la tenue remise par le Comité et non leur tenue de Club.

2) Y a-t-il eu visite ou non de l'ensemble de la commission sur le site de Vichy ; la réponse a été donnée lors de l'intervention de M. CANTARELLI sur la présentation du Centre National de la FFPJP.

Questions du CD93 :

1) Les clubs ayant plus de 50 licenciés doivent présenter un candidat arbitre en 2020, quelles pénalités encourront les clubs qui ne respecteront pas cette consigne : amende, interdiction de participer à certaines compétitions...

M. GRIGNON. – A Troyes la mesure avait été votée pour application en 2020, tout club ayant plus de 50 licenciés devait avoir un arbitre et tout club de plus de 150 licenciés 2 arbitres. A l'écoute de vos propos, nous pouvons vous proposer, comme l'audit de l'arbitrage est prévu ce premier semestre, d'inclure cette question pour avoir le ressenti et les remontées de la base et à l'issue du 2^{ème} semestre une proposition sera faite. Il est impliqué de parler de sanctions mais plutôt de revalorisation. Dans l'immédiat, je vous propose de surseoir sur le premier trimestre pour avoir vos avis pour vous proposer au 2^{ème} trimestre une proposition.

2) Dans le cadre du Championnat régional ou national, une liste de joueurs sera-t-elle demandée aux clubs participants, comme cela avait été fait en 2019, initiative très appréciée cette saison ?

M. VAISSIERE. – La réponse est facile, oui, nous allons conserver les listes. Comme je vous l'ai dit ce matin nous allons essayer d'améliorer le système pour vous décharger de ce travail qui est lourd.

3) L'inscription en ligne pour les nationaux sera-t-elle effective en 2021 ?

M. GARRIGUE. – On vous l'avait annoncé au colloque, on travaille dessus, pour 2021 cela risque d'être juste, nous ferons le maximum sinon 2022.

M. CANTARELLI. – C'est une organisation qui coûte et que nous devons chiffrer puisqu'une saisie est effectuée par le secrétariat.

4) Est-ce que les organisateurs étaient favorables à ce procédé ?

Réponse : OUI

Questions du CD39 :

1) La première, la réponse a été donnée par Didier lors de son intervention sur la classification du provençal.

2) Le jeu provençal avec la modification de la règle pour la personne de 65 ans et pour la personne handicapée.

Auparavant, la personne handicapée comme le joueur âgé de plus de 65 ans pouvaient faire un pas puis ramener le pied hors du cercle et jouer hors du cercle en ayant les deux pieds à terre, avec la nouvelle réglementation, les personnes handicapées comme les joueurs de + 65 ans auront le choix entre le premier et le deuxième alinéa, ils ont le même choix que tous les autres joueurs. A quoi est-ce que cela sert ?

M. GRIGNON. – C'est un règlement de la FIPJP, ce n'est pas la France qui l'a annulé, et ce n'est pas parce que nous sommes les seuls à pratiquer le jeu provençal que nous décidons ; nous faisons des propositions. Pourquoi est-ce qu'elle a été annulée, parce que les joueurs qui n'avaient pas 65 ans l'utilisaient, ce qui était de la tricherie, on s'est aperçu qu'il était compliqué d'aller demander aux joueurs l'âge, c'était source de conflit.

Pourquoi est-ce que j'ai souhaité que cela reste dans le règlement ? Pour que les personnes qui lisent le nouveau règlement ne se disent pas qu'ils ont oublié d'inscrire... pour l'instant c'est en rouge et l'année prochaine se sera supprimé par ce que cela sera ancré pour les arbitres et tout le monde que cette 3^{ème} méthode pour pointer a été supprimée par la fédération.

3) Le tir de précision du CD39 : nous avons répondu.

4) Question de terminologie, dans l'esprit de nombreux joueurs et dirigeants, une confusion règne entre la notion de « identique » et « homogène » à propos des tenues. Je souligne à nouveau le fait que les tableaux des tenues devraient mentionner « haut homogène » ou « bas homogène » et non « identique ». En effet, homogène signifie que les éléments de la constitution d'un objet sont de même nature. Un sweat ou un polo sont constitués de même nature (matière, couleur, écusson brodé, sérigraphie) mais ils ne sont en aucun cas identiques qui signifie le même. Tout comme un short sportif ou un bas de survêtement ne sont pas identiques.

M. LE BOT – Cela peut apparaître comme de la sémantique mais quand on est amoureux de la langue française identique et homogène, ce n'est pas la même chose. Dans nos règlements on devrait parler de haut ou de bas homogène et non pas identique. On changera l'année prochaine dans nos règlements. Cela prouve que la lecture à plusieurs yeux nous permet de construire un référentiel commun.

M. CATTELET (CD25). – J'ai envoyé des mails, Patrick GRIGNON m'a dit qu'il était d'accord sur ce que je proposais par rapport aux tenues ; sans les arbitres pas de compétitions par rapport aux tenues, le transparent que nous avons eu n'est pas clair. Un exemple vaut mieux qu'une discussion qui va durer quelques heures : je joue en triplète, j'ai un pantacourt, mon collègue un short, le 3^{ème} un pantalon de survêtement, ils sont de même couleur noire ; la triplète a le droit de jouer. On est d'accord.

Nous avons des joueurs tortueux vous le savez : sur mon pantalon j'ai Adidas en grande lettre tout le long, mon collègue un pantacourt avec inscrit Nike de l'autre côté et le troisième un short UHLSPORT... est-ce que cela est homogène ?

M. LE BOT. – Non.

M. CATTELET. – Avant la réunion de Voiron, cela l'était, j'ai proposé à Patrick dans le mail et à Paulo j'ai proposé d'expliquer aux personnes. Sur la couleur nous sommes d'accord mais sur les tenues qu'ils achètent des tenues de la même marque parce que les arbitres sur le terrain quand ils ont affaire à des joueurs énervés, se font agresser verbalement voire plus... Cela provient de la conséquence d'une chose qui n'est pas claire. La Pétanque n'est pas le Golf. Le transparent que nous avons eu prête lieu à interprétation, j'aimerais en avoir un nouveau à envoyer aux clubs pour que cela soit clair.

M. LE BOT. – Je prends un pantalon de survêtement, un pantacourt, un short sportif, sur lesquels est marqué Adidas en long et que les autres ne l'ont pas, ils ne peuvent pas jouer. S'il a les 3 bandes ils ne peuvent pas jouer, s'il a la petite fleur Adidas sur le haut de son pantalon, la petite fleur Erima sur le haut de son pantalon de sport et l'autre une virgule Erima sur son short..., dans nos textes on a dit que le logo de l'équipementier n'était pas considéré comme publicité. Le logo Adidas est la petite fleur !

M. CATTELET. - Vous voyez que les mots ont eu importance et qu'un exemple vaut mieux mais il faut renvoyer un transparent.

M. LE BOT. – Nous renverrons un transparent en expliquant ce qu'est un logo et qu'un pantalon avec noté ADIDAS en long est interdit.

M. MEHOUS (Arbitre européen). - Comme beaucoup de comités tous les weekends nous avons dans nos concours départementaux, pour ceux qui respectent les règles des tenues vestimentaires, d'énormes problèmes. L'année dernière un de mes arbitres a été agressé parce qu'il a voulu faire respecter le règlement notamment pour le concours départemental où le jeans délavé est interdit. Ma question est : le jeans est délavé à partir de quand ?

M. CANTARELLI. – Je ne comprends pas, je ne vais définir le degré de délavage. Nous allons regarder.

5) La chancellerie :

a) Il est inconcevable d'exiger un retour des demandes de récompenses au 31 juillet avec une transmission aux CD mi-décembre alors que tous ceux-ci débutent leurs AG. Ne serait-il pas possible que tout cela soit préparé pour le conseil national de fin septembre afin que les présidents de région puissent récupérer les colis ? Ainsi tout le monde y gagnerait en frais postaux.

b) A l'heure actuelle seules les diplômes d'or et mérite national sont dactylographiés, ne pourrait-il pas en être pour les diplômes d'argent et/ou de bronze ?

M. CANTARELLI. – La réponse est oui pour les deux questions. Nous remettrons les diplômes aux présidents de régions et nous ferons imprimer les diplômes mais vérifier l'orthographe des noms.

M. DE BASTOS. – Je remercie le comité directeur de s'être penché sur ces questions, qui ne sont pas pour embêter qui que ce soit mais pour faire avancer les choses.

Questions du CD77 :

- Qu'en pensez-vous introduire un tir de précision dans le CDC/CRC/CNC seniors ?

Réponse : par pour l'instant.

- Que pensez-vous de baisser les vétérans de 55 ans ? NON.

- Comment enregistrer les photos sur GESLICO ?

M. SCHMITT. – Je suppose que la question n'est pas de télécharger la photo sous Geslico mais de les télécharger sous gestion concours ? J'ai donné l'explication hier que d'ici deux mois le système vous permettra de télécharger la photo sous Geslico.

Question du CD41 : Pour 2020, serait-il possible d'imposer aux joueurs, joueuses et délégués(es), qui le désirent, de porter uniquement la casquette offerte par la Fédération et aucune autre casquette ou chapeau ?

M. LE BOT. – Non, ce n'est pas imposé pour le moment.

Intervention de M. BLAISE pour le tableau des répartitions des arbitres, est-ce que c'est par grade ou par concours départemental, régional, national ?

M. GRIGNON. – La question m'a été posée pour la grille tarifaire. Actuellement les arbitres sont rémunérés en fonction de leur grade : départemental, régional, et la question est de savoir si on allait à l'avenir rémunérer par type de concours. La réponse que j'ai donnée est que cela fait partie des questions à poser à l'audit avec les présidents de comités.

M. CANTARELLI. – Les questions écrites ont été traitées. Je n'aime pas refuser la parole à quelqu'un, vous allez intervenir.

M. DUPUY (*Président CD Eure et Loire*). – Dimanche dernier nous avons organisé une réunion avec tous nos arbitres et la question qui revient en permanence est la cigarette ? J'ai promis à mes arbitres de revenir avec une réponse. Les joueurs prennent un carton jaune quand on les prend pour la cigarette et ils nous disent à la prochaine partie, ils en rallument une autre etc. Cela devient récurrent. Nous avons proposé le carton jaune ok et l'après-midi on met un carton orange et là on me dit que je n'ai pas le droit. Je le sais. Maintenant dites-moi ce que nous devons faire ?

M. CANTARELLI. – Ce n'est pas la cigarette mais la question est la distribution des cartons. Là c'est un règlement que nous ne modifions pas en cours d'année.

RECOMPENSES

(Palmarès sportif en fondue enchaînée à l'écran durant la remise des récompenses)

➤ **PRIX KIKI AUSSARESSES (Presse/Médias)**

M. CANTARELLI. – Le prix a été décerné à Eric BRETON du journal LA PROVENCE. Lecture du message de celui-ci : « *Désolé de ne pas me trouver parmi vous aujourd'hui mais des impératifs professionnels et familiaux m'empêchent d'être des vôtres. Permettez-moi de vous remercier pour ce prix et soyez assurés, me touche beaucoup. Les occasions ne manqueront pas en cette nouvelle année que je vous souhaite excellente, de retrouver certains d'entre vous sur le bord des terrains. En vous souhaitant un excellent congrès et des travaux de qualité. Bien à vous. Eric Breton* »

Le prix lui sera mis lors de la finale de la Coupe de France à Marseille.

➤ **PRIX BERNARD DUC (Municipalités)**

M. CANTARELLI. – Le prix est attribué aux Municipalités qui œuvrent pour la fédération. La Ville de Limoges (87) pour l'exemplarité de l'organisation de ce championnat et notamment la qualité des mesures prises pour ce weekend caniculaire.

Il remet ce prix à Mme Sylvie ROZETTE, adjointe au Maire de Limoges. (*Applaudissements*)

Mme ROZETTE (Adjointe au Maire de Limoges). – Je remercie Monsieur le Président et son Comité Directeur, Bernadette TROUBAT qui est de Limoges et que je croise régulièrement, pour ma part, nous avons vécu un grand et bon moment à Limoges lors de ce Championnat de France ; il a fait extrêmement chaud, nous sommes arrivés à gérer cette difficulté. Je voulais remercier les différents services de la Ville de Limoges qui ont beaucoup travaillé sur cet événement et remercier le Comité Départemental de la Haute-Vienne à qui il a été confié l'organisation de ce championnat. Nous avons travaillé de façon intelligente et sympathique pour arriver à ce que

tout le monde soit satisfait. J'ai découvert votre discipline au haut niveau. Nous avons vibré jusqu'au bout, le sportif était au rendez-vous. Je vous souhaite une belle saison à tous et j'espère avoir le plaisir de vous recevoir au boulodrome du Moulin Pinard à Limoges. (*Applaudissements*).

Mme VIGUIE remet à Mme ROZETTE le trophée à remettre à la commune.

➤ **CNC remise les diplômes de champion de France des différents vainqueurs des CNC**

M. VAISSIERE. – Rappelle que c'est grâce aux clubs que la Pétanque peut vivre. Les présidents des comités respectifs sont appelés pour la remise des diplômes de Champions de France des Clubs. Les lauréats : Marmande (CD47) dans les 2 catégories Jeunes ; (06), Palavas (34), Arlanc (63), Brive-la-Gaillarde (19), Bassens (33), le Mée (77) et (21).

CD33	CNC 1 : Bassens
CD63	CNC 2 : Arlanc
CD19	CNC 3 : Brive-la-Gaillarde
CD34	CNC F : Palavas
CD21	CNC2 F : Quetigny
CD77	CNC Vétérans : Le Mée
CD47	CNC jeunes benjamin Minimes : Marmande
CD47	CNC jeunes cadets juniors : Marmande
CD06	CNC Provençal : Mouans-Sartoux

Mme BAJOLLET remet les diplômes aux Présidents de comités

➤ **TROPHEE PETANQUE ESPRIT CLUB**

M. VAISSIERE. – Pour la première année, ce trophée récompense les clubs qui ont marqué le plus de points dans les compétitions que sont tous les qualificatifs départementaux, régionaux aux championnats de France, ainsi que les championnats de France, le championnat national des clubs (CNC) et la Coupe de France. Ce ne sont que des compétitions par club.

C'est le stade Auxerrois (89) représenté par James FAATOMO qui reçoit le trophée. (*Applaudissements*)

➤ **PRIX BERNARD BRUN (Trophée des Comités)**

M. CANTARELLI. – Appelle sur scène les trois premiers comités de ce classement.

1 ^{er} :	48 points	Var (83)
2 ^{ème} :	38 points	Alpes Maritimes (06)
3 ^{ème} :	36 points	Rhône (69)
4 ^{ème} :	33 points	Bouches du Rhône (13)
5 ^{ème}	32 points	Haute-Garonne (31)
6 ^{ème}	28 points	Gironde (33)
7 ^{ème} ex-aequo	27 points	Hérault (34) et le Lot (46)
9 ^{ème} ex-aequo	22 points	Charente Maritimes (17) et Gard (30)

Les trophées sont remis aux Présidents de Comités et/ou de Ligues par Mme VIGUIE. (*Applaudissements*)

REMISE DES MEDAILLES

➤ **JEUNESSE ET SPORT :**

M. CANTARELLI. – Il a commencé sa carrière de dirigeant en 1970 au niveau du club, il a gravi tous les échelons du club à la Région ; il a été élu au Comité Directeur de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal en 2005 ; il en fait toujours partie. Je suis heureux de remettre cette médaille d'or de de la jeunesse et des sports et de l'engagement associatif à notre collègue local « *biloute* » : Jean-Claude DESMULIE.

M. DESMULIE (*membre du comité Directeur, président du CD59*). – Merci, 50 ans que je suis dirigeant, j'ai gravi tous les échelons, j'ai commencé comme petit trésorier adjoint, etc, etc. et dans tous les domaines : clubs, districts, Région, Fédération et même vice-président durant un mandat (2013-2017) ; dans mon parcours j'ai suivi l'arbitrage et ce jusqu'à l'arbitrage national ; j'ai le diplôme BF2. J'ai demandé la remise de la médaille au congrès parce que c'est tout un parcours dans la pétanque et je connais beaucoup d'entre vous ; évidemment ces deux dernières années on ne m'a pas beaucoup vu ;

J'ai eu de très sérieux problèmes de santé et je suis d'autant plus heureux d'être ici devant vous ici aujourd'hui. Merci à vous de tout cœur, c'est à toute la famille que je dois cette distinction. *(Applaudissements)*

➤ **BUT D'OR :**

M. CANTARELLI. – Appelle M. Henri GARCIA, Président de l'Hérault, qui n'était pas au courant. Il le félicite pour sa carrière de dirigeant et de ces 40 ans de bons et loyaux services de la Pétanque. *(Applaudissements)*

M. GARCIA. – Je suis ému, je ne m'y attendais pas. Cela fait 40 ans que je suis au Comité de l'Hérault et je voudrais le dédier à mes amis qui sont là et qui m'ont poussé à être président il y a 6 ans.

➤ **MERITE NATIONAL :**

M. CANTARELLI. – Il appelle M. MARAUX Jean-Marie, le trésorier de la Fédération pour lui remettre le diplôme.

M. MARAUX. – Je suis tout étonné de cette remise de distinction et ce diplôme ; bien entendu je suis très heureux de le recevoir de notre président et de l'ensemble du comité directeur pour les services rendus. J'ai commencé en tant que trésorier adjoint dans un club et puis président et président de comité et de Ligue et depuis le dernier mandat au Comité Directeur Fédéral au poste de trésorier général que notre cher disparu Michel DESBOIS m'avait confié. Je suis heureux d'être au Comité Directeur et je tiens à vous remercier toutes et tous. *(Applaudissements)*

(Photos Guy Bettencourt et remises des médailles par Mme VIGUIE)

➤ **SOUVENIR Jean-Pierre DARREOUS**

M. CANTARELLI. – Nous avons invité son épouse qui n'a pas pu se déplacer pour raison de santé, nous lui souhaitons un prompt rétablissement. Son neveu Hervé est là pour recevoir la photo souvenir de Jean-Pierre DARREOUS. Il est prévu de faire un espace Jean-Pierre DARREOUS au Car Podium. *(Applaudissements)*

Hervé DARREOUS, reçoit la photo réalisée par M. BETTENCOURT Guy, photographe.

CLOTURE CONGRES

M. EVRARD. – J'espère que notre équipe d'organisation vous a satisfait pendant ces deux jours et que nous allons terminer ce congrès avec la soirée festive. Je vais remettre, au nom de M. LEROUAGE Jean-Claude président du conseil départemental du Pas de Calais, un livre souvenir du passage de notre Fédération, dans le Comité et le département du Pas de Calais, à notre Président. *(Applaudissements)*

Comme la tradition le veut, je passe le relais à mon ami Eric DORIZON pour le congrès électif qui aura en décembre 2020, dans la commune d'Evian.

M. CANTARELLI. – Nous arrivons au terme de ce congrès. Nous tenons à vous remercier pour ce beau congrès qui a été l'occasion de débattre. J'ai trouvé ce congrès passionnant. C'était un congrès vivant. Les congrès doivent être des moments d'échanges, même si nous avons limité le temps de parole des présentateurs des commissions. Tout le monde a pu s'exprimer. Nous avons passé deux agréables journées. Je vous souhaite une très bonne soirée. *(Applaudissements)*

(Clôture du congrès à 19h25)

La Secrétaire Générale Adjointe de la F.F.P.J.P.

Corine VEROLA



Le Président

Joseph CANTARELLI

